

SIAO de l'Aude
Rue Henri Dunant
Cité St Jacques Bât C N°4
11000 CARCASSONNE
siao11@outlook.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

SIAO 11

*Service Intégré d'Accueil et
d'Orientation de l'Aude*

SOMMAIRE

Introduction.....	p.3
1. Principes et missions des SIAO.....	p.4
2. Le SIAO de l'Aude.....	p.5
2.1 Les locaux.....	p.5
2.2 Le personnel SIAO.....	p.5
3. Les dispositifs SIAO d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté dans l'Aude.....	p.6
3.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence.....	p.6
3.1.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence (1 ^{er} janvier au 31 août 2015).....	p.6
3.1.2 Dispositifs d'hébergement d'urgence (1 ^{er} septembre au 31 décembre 2015).....	p.6
3.2 Dispositifs d'hébergement d'insertion.....	p.7
3.2.1 Dispositifs CHRS, CHS, IML (1 ^{er} janvier au 31 août 2015).....	p.7
3.2.2 Dispositifs CHRS, CHS (1 ^{er} septembre au 31 décembre 2015).....	p.7
3.3 Dispositifs logement adapté (depuis le 1 ^{er} septembre).....	p.8
4. SIAO urgence-115.....	p.10
4.1 Traitement d'une demande SIAO urgence-115.....	p.11
4.2 Commission SIAO urgence-115.....	p.12
4.3 Données de l'observatoire SIAO urgence 115.....	p.13
4.3.1 Données du 1 ^{er} janvier au 31 août 2015.....	p.13
4.3.1.1 Réponses SIAO.....	p.20
4.3.1.1.1 Analyses des réponses positives du SIAO urgence-115.....	p.20
4.3.1.1.2 Analyses des réponses négatives du SIAO urgence-115.....	p.21
4.3.2 Données du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2015.....	p.23
4.3.2.1 Réponses SIAO.....	p.30
4.3.2.1.1 Analyses des réponses positives SIAO urgence-115.....	p.30
4.3.2.1.2 Analyses des réponses négatives SIAO urgence-115.....	p.31
4.4 Bilan de l'activité du SIAO urgence-115 en 2015.....	p.33
5. SIAO hébergement.....	p.35
5.1 Traitement d'une demande SIAO hébergement.....	p.36
5.2 Commission SIAO hébergement.....	p.37
5.3 Données de l'observatoire SIAO hébergement.....	p.38
5.3.1 Données du 1 ^{er} janvier au 31 août 2015.....	p.38
5.3.2 Données du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2015.....	p.51
5.4 Bilan de l'activité du SIAO hébergement.....	p.64
6. SIAO logement adapté.....	p.67
6.1 Traitement d'une demande SIAO logement adapté.....	p.68
6.2 Commission SIAO logement adapté.....	p.69
6.3 Données de l'observatoire SIAO logement adapté.....	p.70
7. SIAO logement.....	p.78
7.1 Commission SIAO logement.....	p.79
7.2 Données de l'observatoire SIAO logement.....	p.80
Bilan et projections sur 2016.....	p.82
8. Annexes.....	p.83
8.1 Plaquette.....	p.83
8.2 Formulaire de demande unique.....	p.85
8.3 Référentiel.....	p.95
8.4 Carte SIAO.....	p.129
8.5 Réponses types.....	p.130

Introduction

3,5 millions de personnes sont considérées comme mal logées en France en 2015 selon le rapport 2015 sur le mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre. 700 000 sont privées de logement personnel et 2,8 millions vivent dans des conditions de logement très difficiles (privation de confort et surpeuplement accentué).

La misère d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle des années 1950. Notre pays s'est enrichi et les conditions de logement se sont améliorées. Mais les associations d'aide aux plus démunis mettent en évidence les situations dramatiques dans lesquelles vivent toujours des milliers de personnes. Parmi les 3,5 millions de mal-logés, 141 000 n'ont pas de domicile et parmi eux 12 000 seraient des sans-abri.

Personnes en situation de mal-logement	
Personnes privées de domicile personnel	694 985
- Dont sans domicile fixe	141 500
- Dont résidence principale en chambre d'hôtel	38 000
- Dont habitat de fortune : cabane, construction provisoire, personnes vivant à l'année en camping ou mobil-home	85 000
- Dont personnes hébergées chez des tiers dans des conditions de logement très difficiles	411 000
- Dont personnes en structures d'hébergement et d'insertion : CHRS, CADA, places en hôtel pour demandeurs d'asile, accueil d'urgence, résidences sociales	19 485
Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles*	2 778 000
- Dont pas de confort	2 123 000
- Dont surpeuplement accentué	800 000
Moins les personnes cumulant inconfort et surpeuplement	-145 000
Gens du voyage qui ne peuvent accéder à une place dans les aires d'accueil aménagées	51 632
TOTAL **	3 524 617
Avertissement : certaines de ces données sont des ordres de grandeurs. * Logements inconfortables, de mauvaise qualité et logements en surpeuplement accentué (hors double compte). ** Hors double compte.	
<i>Source : Fondation Abbé Pierre - Rapport sur le mal-logement 2015, d'après Insee et différentes sources - © Observatoire des inégalités</i>	

1. Principes et missions des SIAO

C'est dans ce contexte qu'en novembre 2009 fut initiée une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La finalité de cette politique publique étant de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages. Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes cardinaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'égalité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes

Outil clé de la Refondation, ce nouveau service a pour objet, sous l'autorité du Préfet, de devenir une plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il doit permettre d'éviter les ruptures de prise en charge des usagers et apporter une réponse adaptée et continue en fonction des besoins des demandeurs.

Les missions assignées aux SIAO sont les suivantes :

1. **Organiser et centraliser sur le territoire départemental**, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être
2. **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comprenant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que cela est possible un accès direct au logement
3. **Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours** des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel
4. **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs**, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration
5. **Participer à la constitution d'observatoires locaux**, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

La loi ALUR de Mars 2014, consacre l'existence des SIAO au plan législatif (ils n'avaient jusqu'alors qu'une existence par circulaire) et leur donne un cadre visant une unité sur les territoires. Cette reconnaissance législative lui donne toute sa légitimité, renforce son effectivité pour qu'il devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. Les missions et le cadre d'intervention du SIAO sont dorénavant inscrits dans le code d'action sociale et des familles. (Art. L345-2 du CASF). La loi ALUR réaffirme le principe d'un SIAO unique par département compétent pour toutes les demandes d'hébergement et pose l'intégration du 115 dans le service.

2. Le SIAO de l'Aude

Le SIAO 11 est géré par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS SIAO 11) depuis le 1.01.2016. Il est piloté par la DDCSPP11 sous l'autorité du préfet.

Le GCSMS est fondé, à l'initiative de 3 associations, implantées sur les principaux bassins de vie du département :

- ADAFF : Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles
- AUA : Aude Urgence Accueil
- FAOL : Fédération Audoise des Œuvres Laiques _ Ligue de l'Enseignement

Le SIAO centralise le volet « urgence et insertion » visant à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et de logement adapté et favoriser dès que possible l'accès au logement.

2.1. Les locaux

Le Siège du SIAO jusqu'en décembre 2015 se trouvait à l'ADAFF 272 avenue du Général Leclerc à Carcassonne. Depuis décembre 2015, le SIAO est locataire d'un logement HLM Habitat Audois, Cité Saint Jacques Bâtiment C N°4 1^{er} étage rue Henri DUNANT à Carcassonne.

2.2 Le personnel SIAO

Le fonctionnement du SIAO 11 est assuré par le personnel suivant :

- une coordinatrice (recrutée en mars 2015), dont la principale mission est d'assurer la mise en œuvre du développement du SIAO unique dans le département en s'assurant du fonctionnement opérationnel du dispositif. La coordinatrice anime et développe la coordination et le partenariat des acteurs du secteur de l'inclusion sociale, notamment en matière d'accès à l'hébergement et au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être. Enfin, elle assure la gestion des commissions inhérentes aux demandes effectuées dans le cadre du SIAO ;

- une secrétaire (recrutée en juillet 2015), assurant la gestion administrative du SIAO ;

- un personnel infirmier diplômé d'État (recruté en décembre 2015), ayant vocation à devenir le référent dans le parcours soin des usagers, participant aux évaluations SIAO ainsi qu'à la mise en œuvre du partenariat avec les acteurs du secteur sanitaire ;

-Des prestations de service sont dispensées par les associations membres du GCSMS notamment pour assurer les permanences téléphoniques SIAO 115 et SIAO Insertion, les entretiens d'évaluation sociale, l'étude et l'orientation des demandes lors des commissions SIAO Insertion Hébergement ;

3. Les dispositifs SIAO d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté

3.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence

3.1.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence (1^{er} janvier au 31 août 2015)

Structures	Villes	Places disponibles
CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne	4
	Narbonne	20
	Limoux	16
Appartements CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne et alentours	6
Nuitées d'hôtel	Département	mobilisables
Total :		46

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes d'hébergement d'urgence.

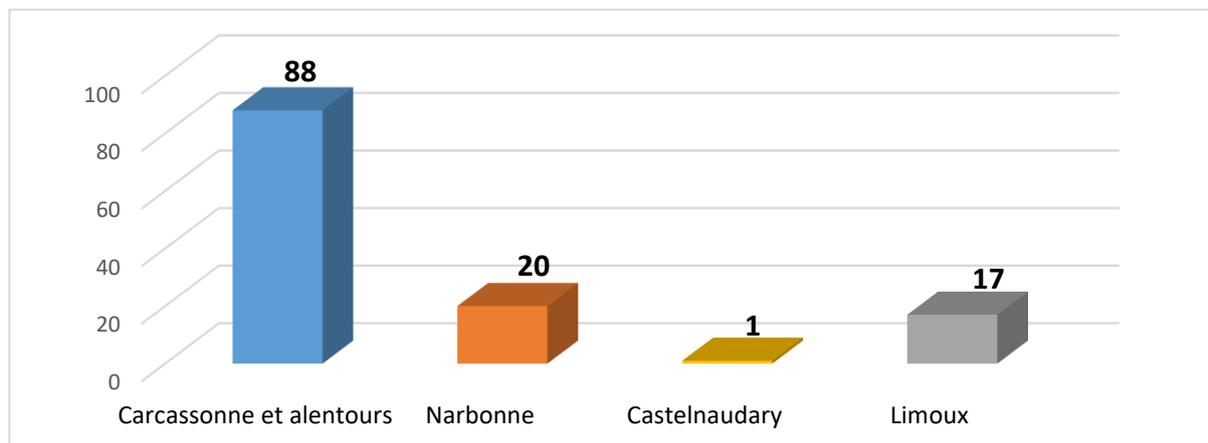
3.1.2 Dispositifs d'hébergement d'urgence (1^{er} septembre au 31 décembre 2015)

Le 115 et l'ensemble des places d'hébergement d'urgence sont entrés dans le dispositif SIAO depuis le 1^{er} septembre 2015

Structures	Villes	Places disponibles
CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne	4
	Narbonne	20
	Limoux	16
RHJ _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne	2
	Limoux	1
	Castelnaudary	1
HUDC _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne et alentours	66
HUDC ALT1 _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne et alentours	10
Appartements CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne et alentours	6
Nuitées d'hôtel	Département	mobilisables
Total :		126

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes d'hébergement d'urgence.

REPARTITION DES PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE PAR VILLE



3.2 Dispositifs d'hébergement d'insertion

3.2.1 Dispositifs CHRS/CHS/IML (1^{er} janvier au 31 août 2015)

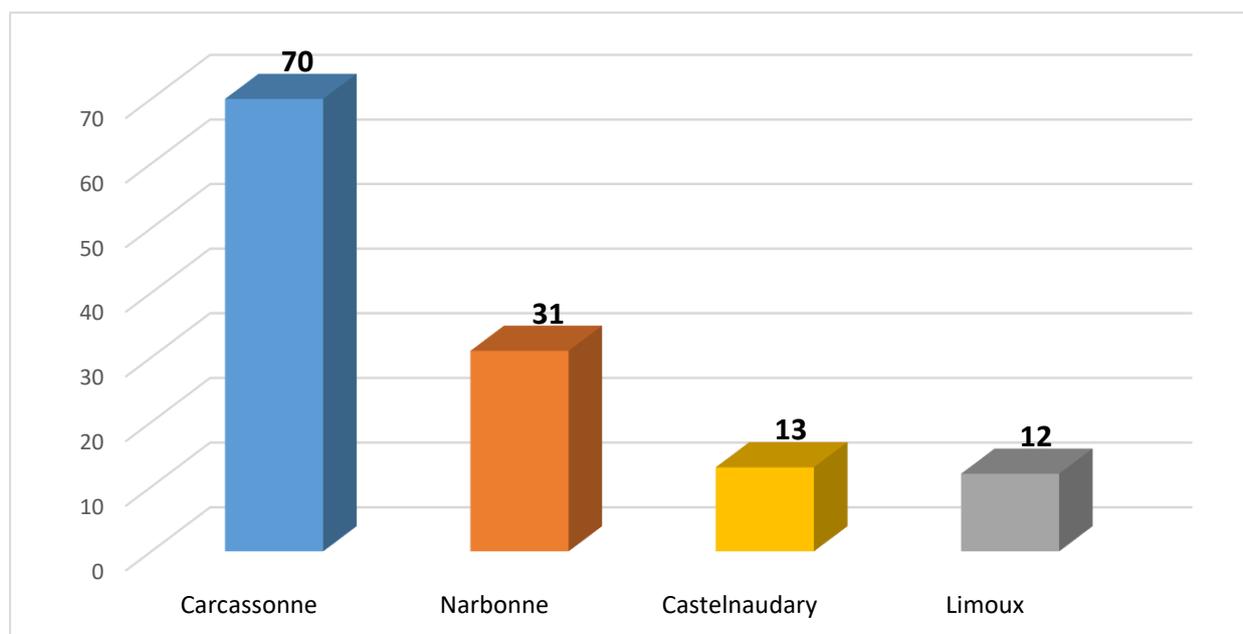
Structures	Villes	Places disponibles		
		CHRS	CHS	IML
Aude Urgence Accueil	Carcassonne	37	3	
	Narbonne	7		
	Limoux	12		
ADAFF	Carcassonne	30		
	Narbonne	24		
	Castelnaudary	13		
SOLIHA	Département			32
Total par dispositifs :		123	3	32
Total : 158				

3.2.2 Dispositifs CHRS/CHS (1^{er} septembre au 31 décembre 2015)

Structures	Villes	Places disponibles	
		CHRS	CHS
Aude Urgence Accueil	Carcassonne	37	3
	Narbonne	7	
	Limoux	12	
ADAFF	Carcassonne	30	
	Narbonne	24	
	Castelnaudary	13	
Total par dispositifs:		123	3
Total : 126			

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes d'hébergement d'insertion CHRS/CHS.

REPARTITION DES PLACES D'HEBERGEMENT D'INSERTION PAR VILLE

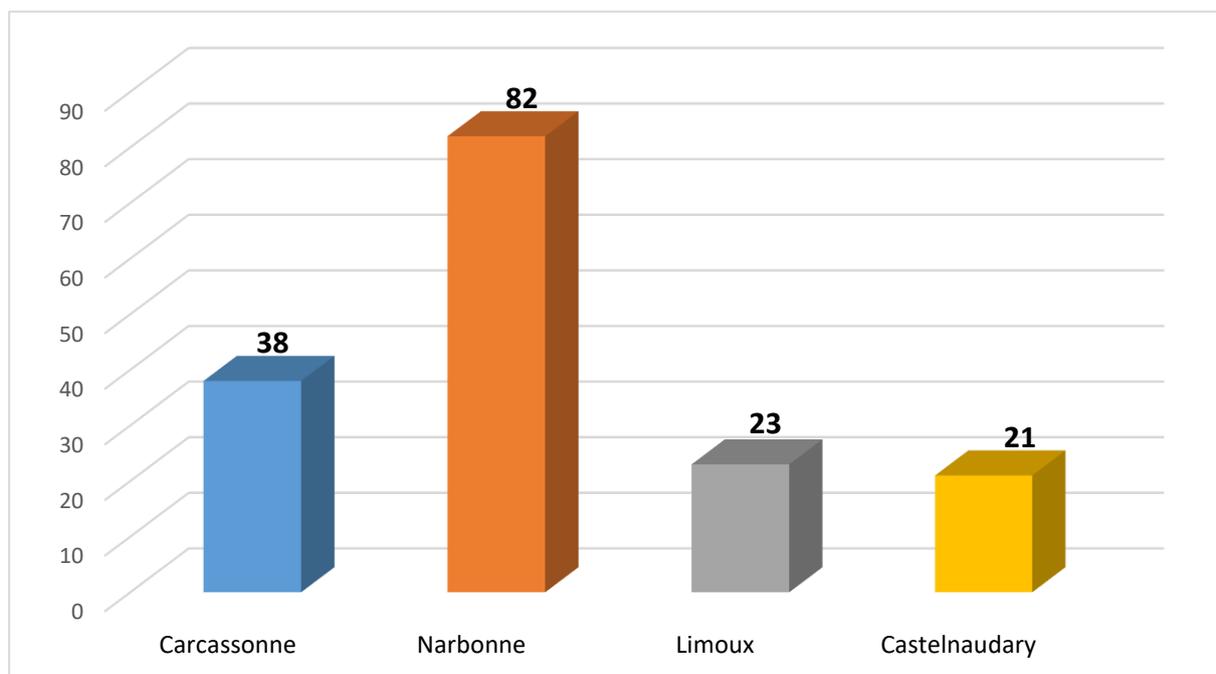


3.3 Dispositifs logement adapté (depuis le 1^{er} septembre 2015)

Structures	Dispositifs	Villes	Places disponibles
ADAFF	Pension de famille	Carcassonne	20
		Narbonne	20
		Limoux	20
		Castelnaudary	20
ADOMA	Pension de famille	Narbonne	21
		Résidence sociale	7
		IML	5
SOLIHA	IML	Carcassonne	16
		Narbonne	29
		Limoux	2
AIDeA11	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Carcassonne	2
Intermède	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Limoux	1
		Castelnaudary	1
Total :			164

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes de logement adapté.

REPARTITION DES PLACES DE LOGEMENT ADAPTE PAR VILLE



SIAO URGENCE-115

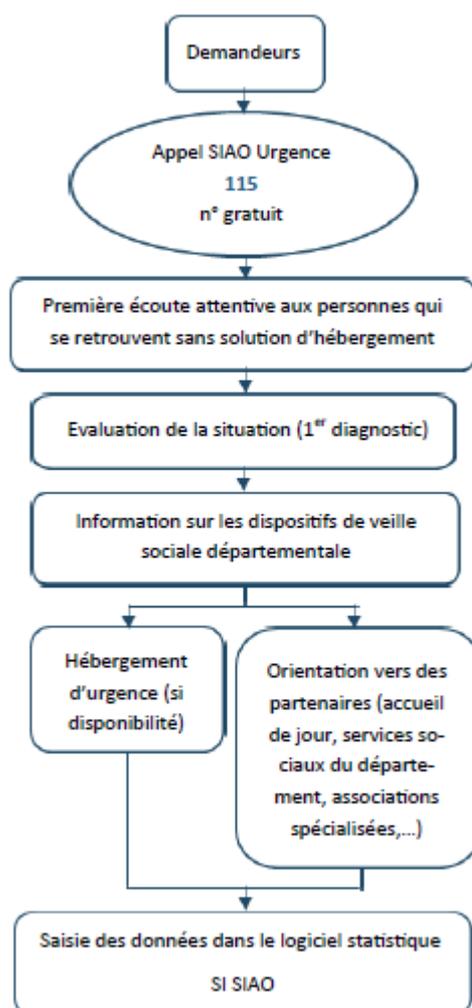
4. SIAO urgence-115

Le SIAO Urgence est organisé autour du 115, numéro gratuit, destiné principalement aux personnes sans-abri, et géré par l'association Aude Urgence Accueil dans les locaux du 19 place Joseph Poux à Carcassonne.

Le 115 est une plateforme téléphonique à l'écoute 24h/24 7j/7 365j/an. Il est destiné à répondre aux demandes d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, mais a également vocation à orienter les autres demandes auprès de partenaires (permanences CMS, associations caritatives etc.).

4.1 Traitement d'une demande SIAO urgence-115

Traitement d'une demande
d'hébergement d'urgence : demande de mise à
l'abri



SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

4.2 Commission SIAO urgence-115

Une commission SIAO Urgence mensuelle est mise en place depuis le mois de septembre 2015.

- **Membres** : Cette commission réunit l'ensemble des représentants des structures de l'hébergement d'urgence du département (Aude Urgence Accueil, la FAOL Ligue de l'Enseignement) ainsi que la DDCSPP, le SIAO mais également tout acteur souhaitant présenter une situation particulière relevant d'une mise à l'abri (CMS, CADA, ...).
- **Nombre** : 4 commissions en 2015.
- **Missions** : La commission SIAO étudie la situation de chaque personne/ménage hébergée en place d'urgence depuis au moins 1 mois, durée maximale recommandée par la DDCSPP. Depuis le mois de septembre, si la prise en charge excède la durée recommandée, une demande de prolongation doit être faite auprès de la commission. L'éventuelle prolongation est décidée lors de la commission. Les travailleurs sociaux des différentes structures remplissent un tableau de recensement en stipulant les démarches en cours d'insertion de la personne, ainsi que les raisons particulières nécessitant une prolongation du séjour en hébergement d'urgence (problèmes de santé, attente d'une place en SIAO Insertion, etc.), la reconduction est donc étudiée en fonction de ces éléments.
- **Recours gracieux** : Un dispositif de recours gracieux a été introduit afin que chaque personne puisse contester la décision de la commission, si celle-ci ne lui paraît pas justifiée. Chaque hébergé est informé de cette procédure, qui est dument inscrite sur le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) signé à l'entrée dans une structure.

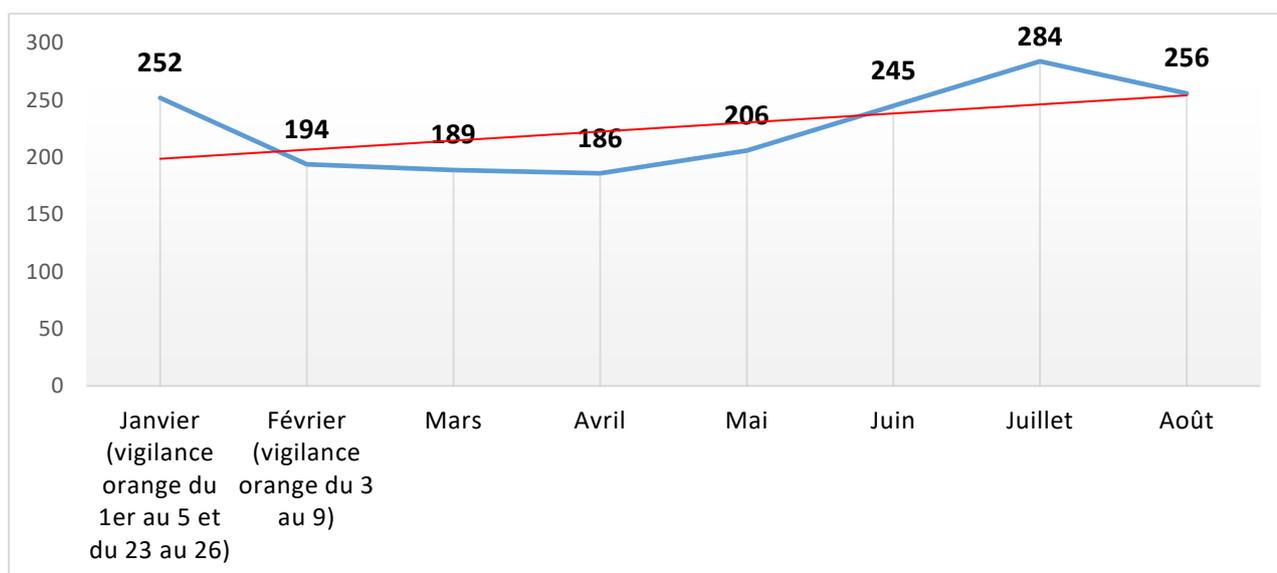
La personne peut demander un recours gracieux (non suspensif) dans le mois qui suit la décision, afin que la demande soit réétudiée dans les 3 jours par échange de mails puis présentée lors de la commission suivante. La requête est à envoyer à la coordination du SIAO par mail : siao11@outlook.fr. La demande peut être instruite par la personne ou le travailleur social référent (avec accord de la personne), et devra obligatoirement être accompagnée d'éléments nouveaux étayant la demande.

4.3 Données de l'observatoire SIAO urgence-115

4.3.1 Données du 1^{er} janvier au 31 août 2015

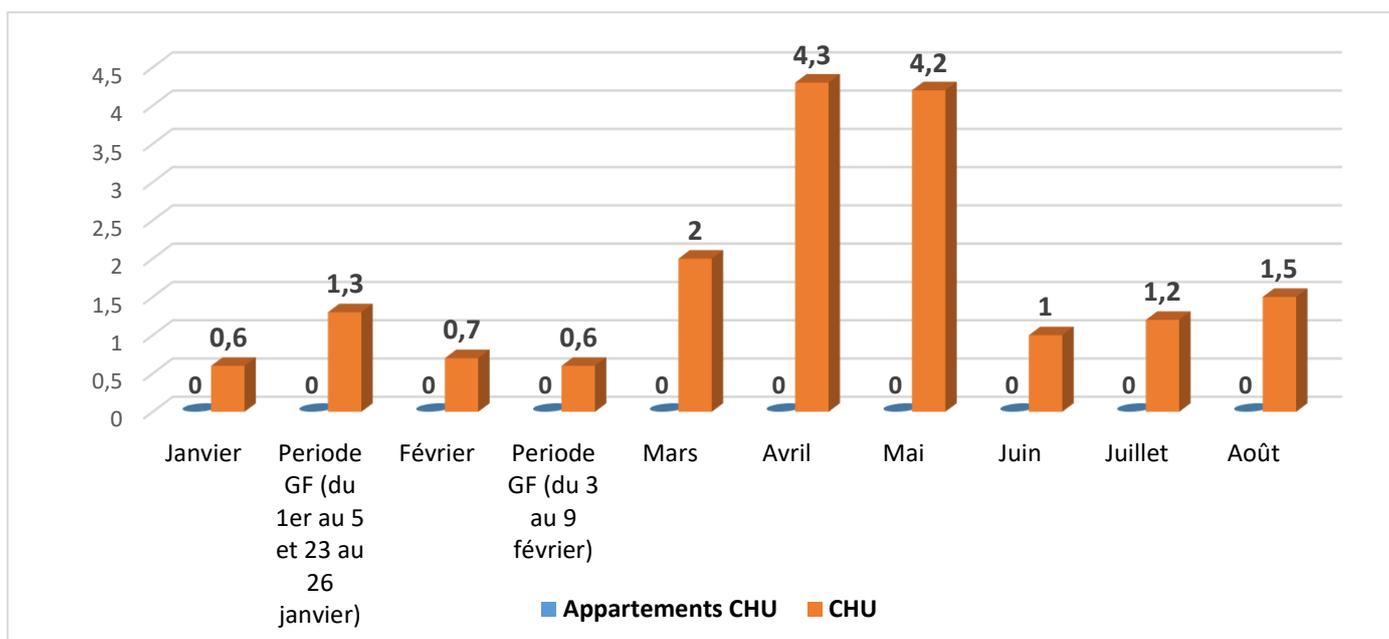
Le SIAO Urgence a recensé **1812 demandes**, représentant **849 ménages** distinctes, soit **1066 personnes** distinctes.

REPARTITION DES DEMANDES PAR MOIS



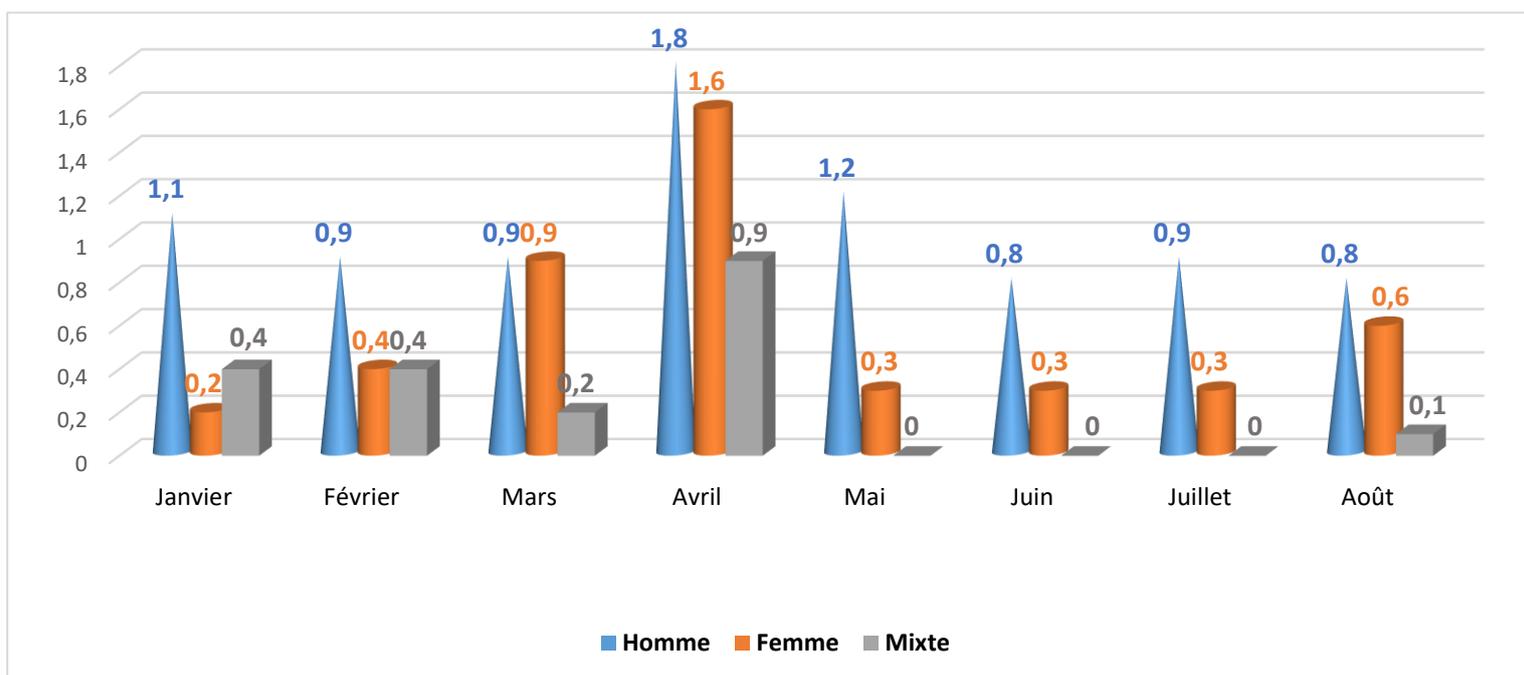
MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR STRUCTURE

Nombre total des places vacantes 115 appartements d'urgence + CHU : 450



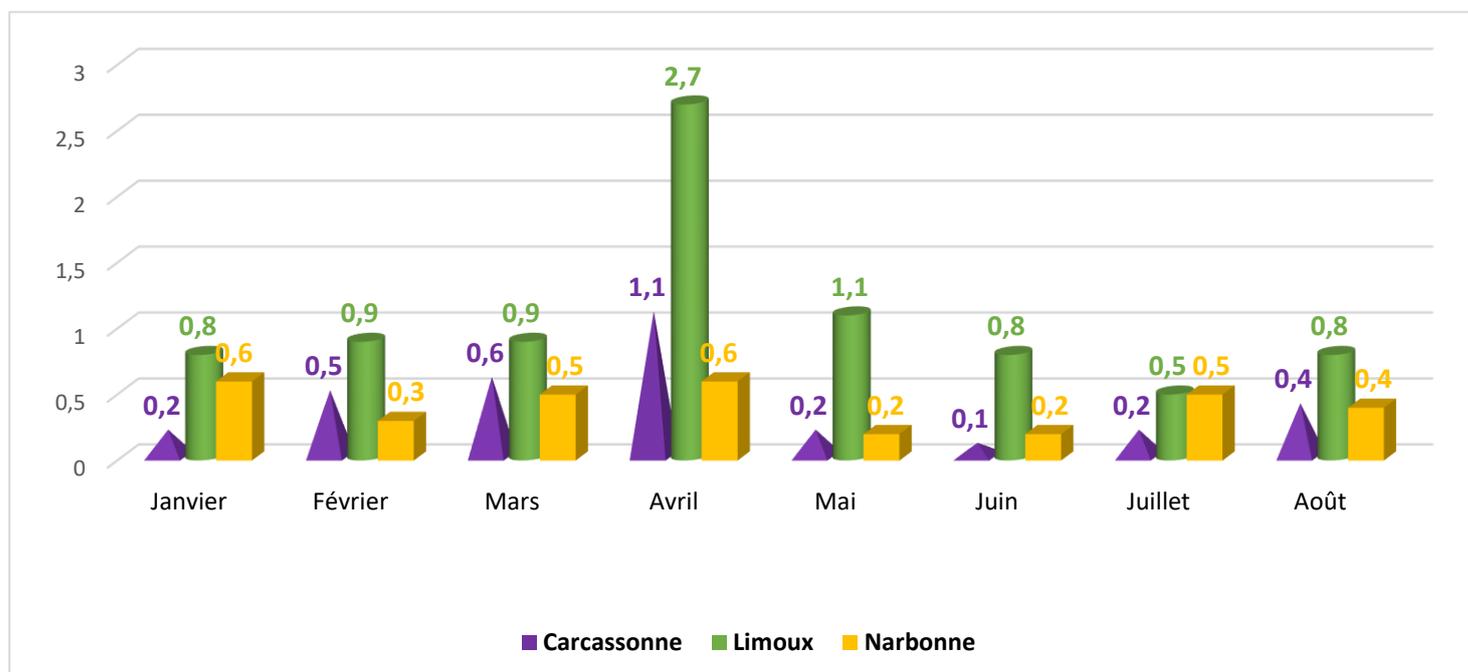
MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR SEXE ET PAR MOIS

Nombre de places vacantes mis à disposition du 115 par sexe et par mois : 450

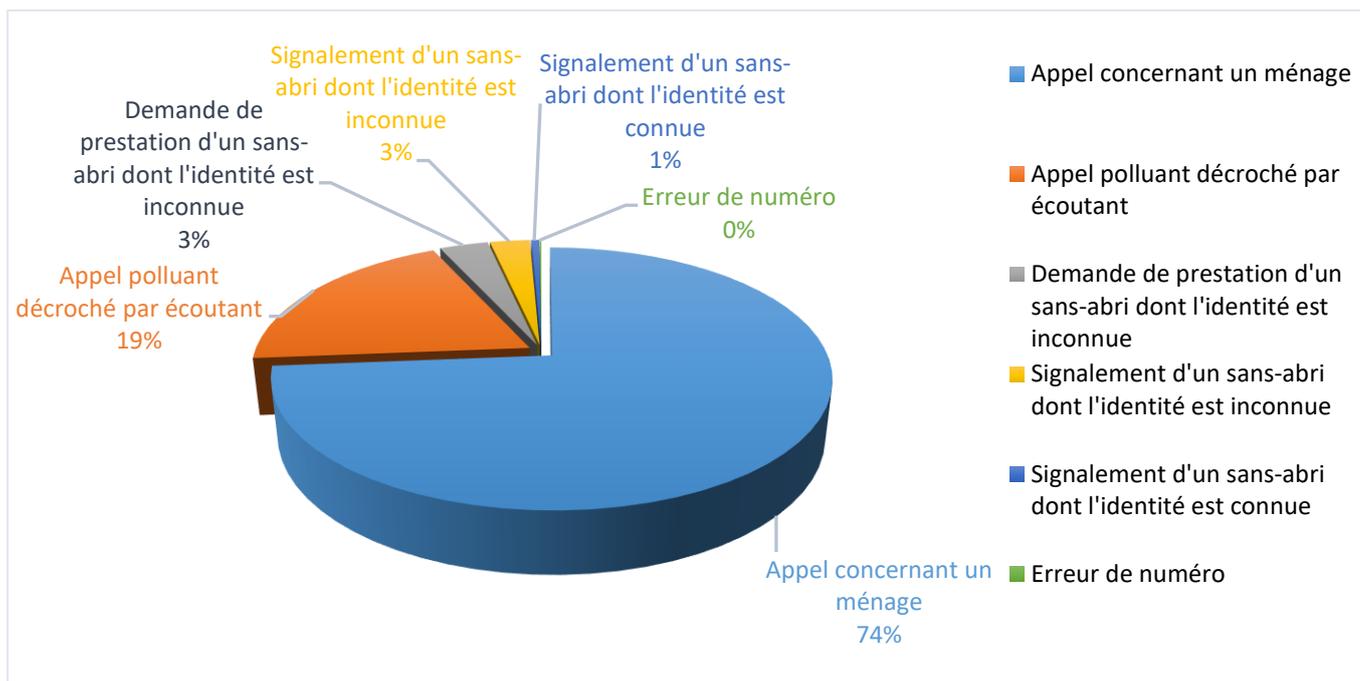


MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR VILLE

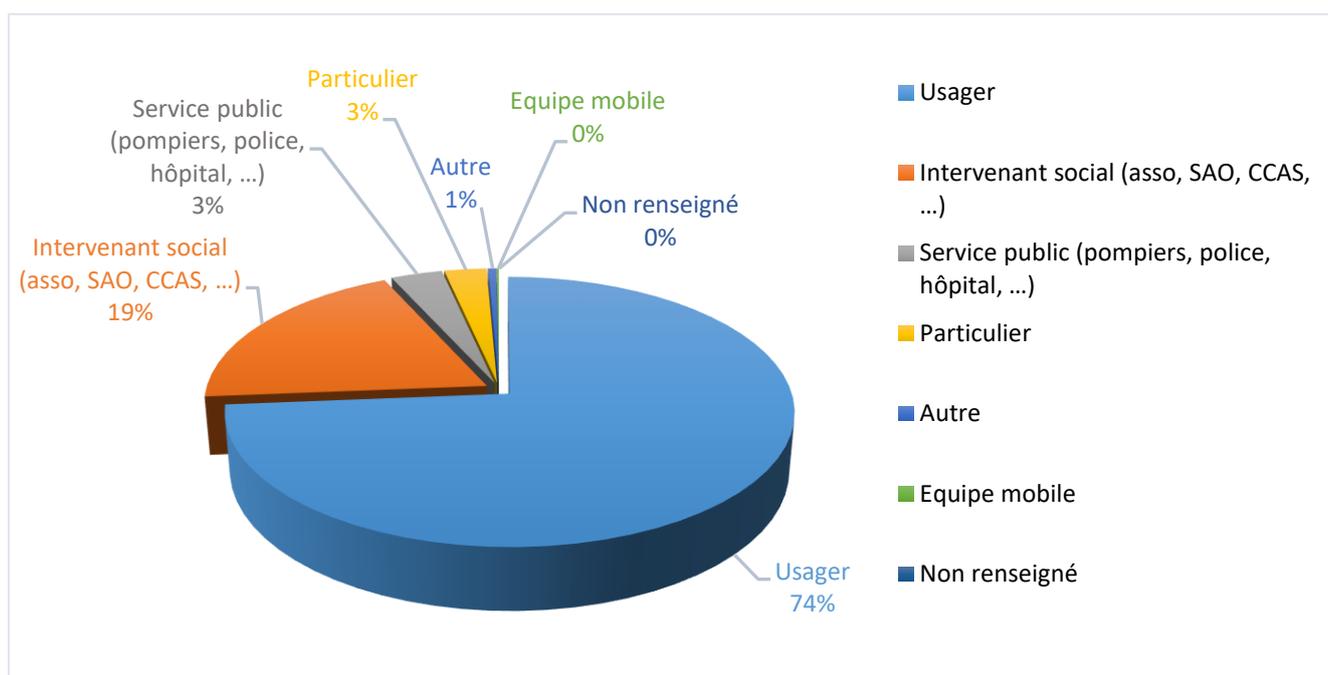
Total des places mises à disposition du 115 par ville : 450



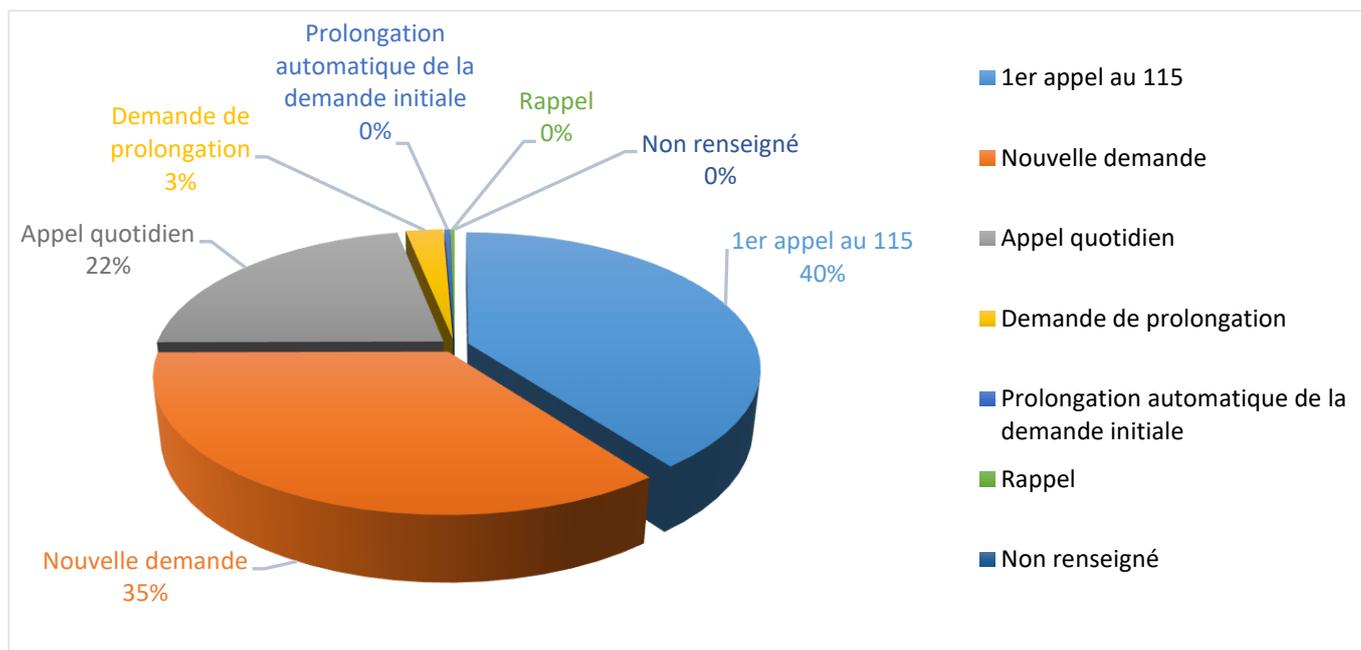
NATURE DE L'APPEL (en %)



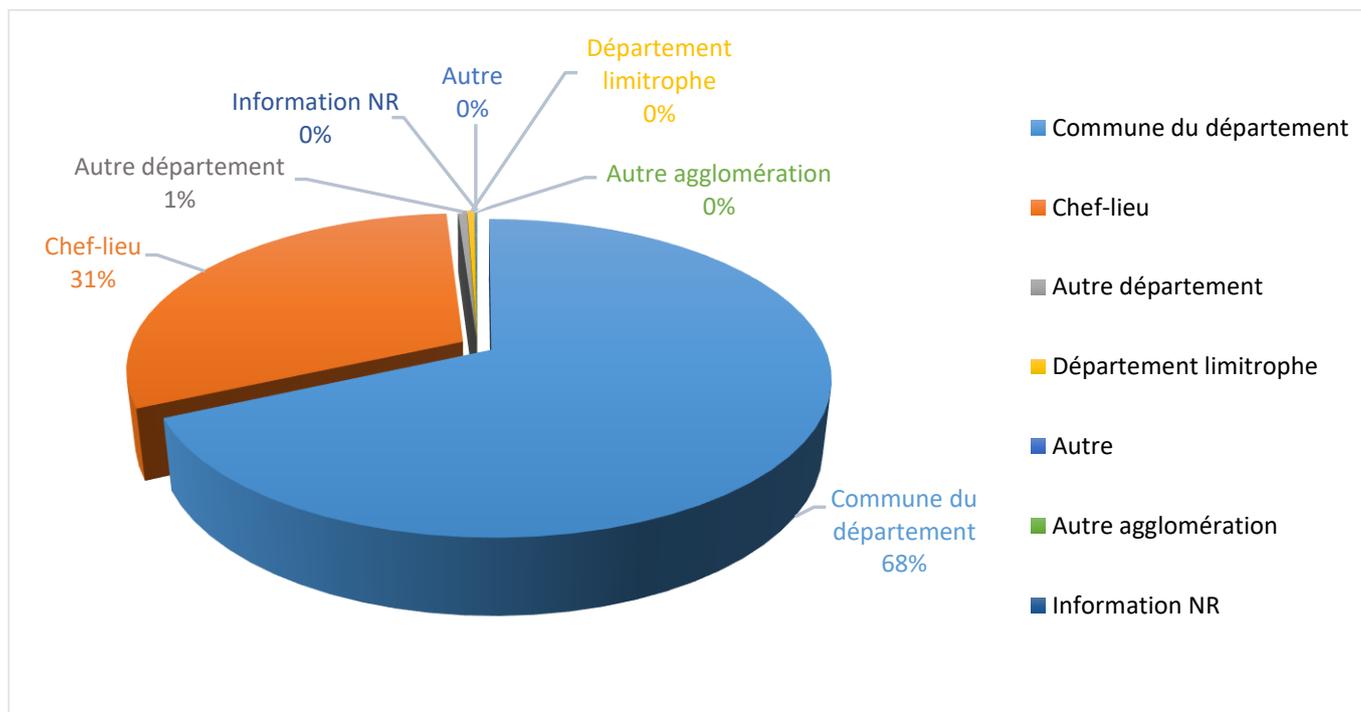
APPELANT (en %)



TYPE D'APPEL (en %)



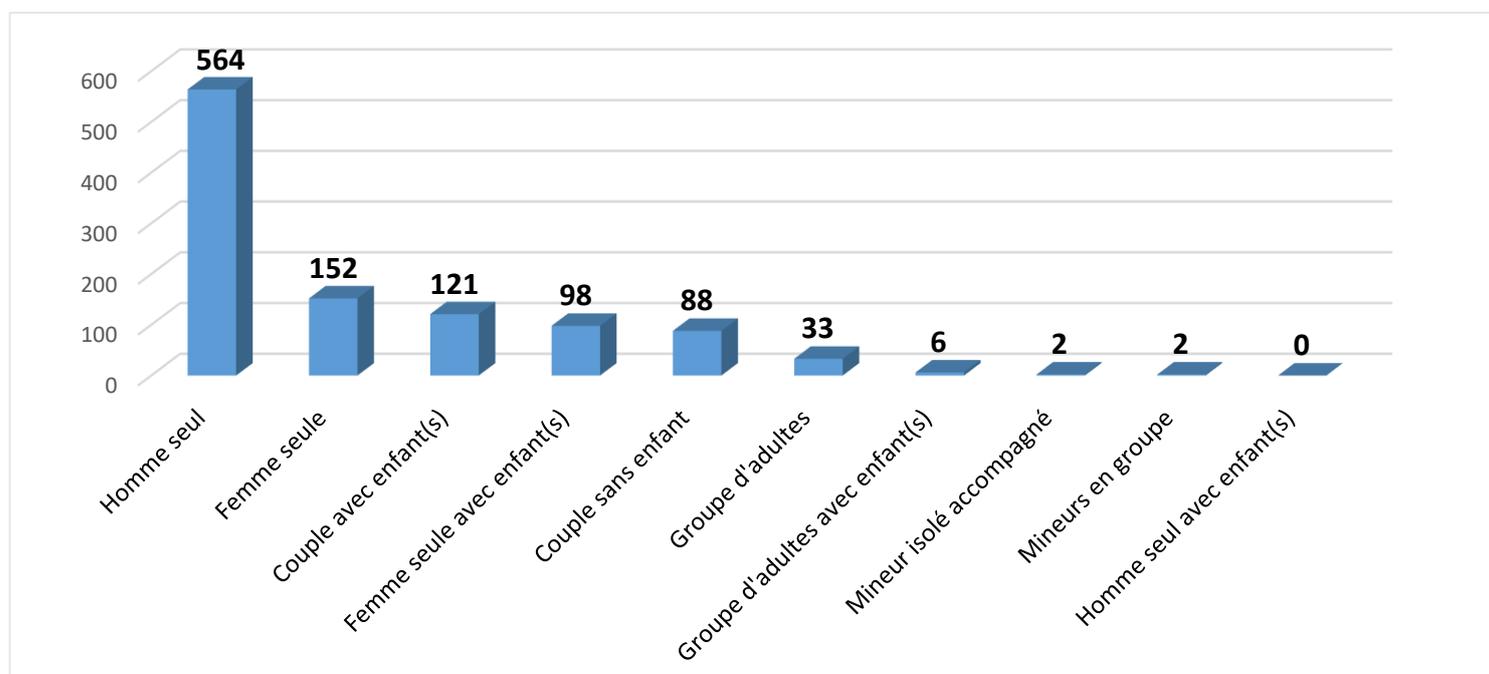
NOMBRE D'APPELS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en %)



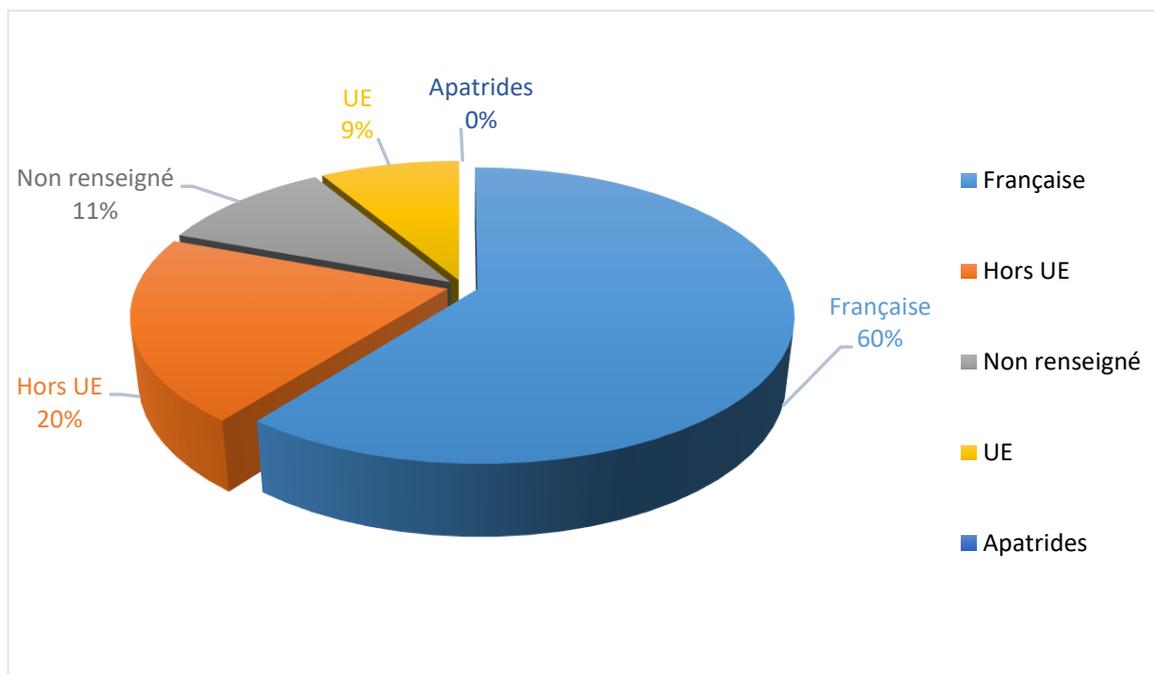
LIEU OÙ LE MENAGE A DORMI LA VEILLE (en %)

Non renseigné	43%
Rue	22%
Hébergement par des tiers	9%
Information non renseignée	8%
Hébergement mobile ou de fortune	4%
Domicile personnel	4%
Hôtel payé par le 115	2%
Autre	2%
Structure d'urgence	1%
Domicile parental	1%
Hôpital général	1%
Hôtel payé par le ménage	1%
Hôpital psychiatrique	1%
Structure d'insertion	0%
Foyers	0%
Etablissement de cure post-cure	0%
Prison	0%
Hôtel payé par le conseil départemental	0%
Commissariat de police	0%
Refus de répondre	0%
Structure de stabilisation	0%

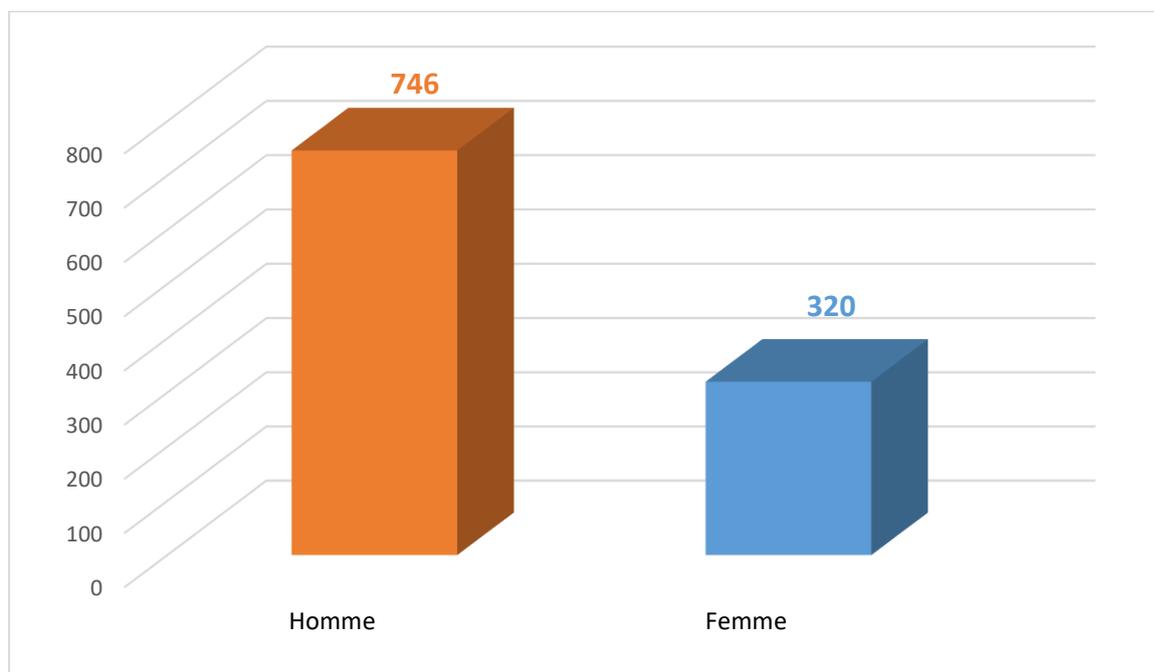
TYPLOGIE DES MENAGES (en nombre de personnes)



NATIONALITE (en %)

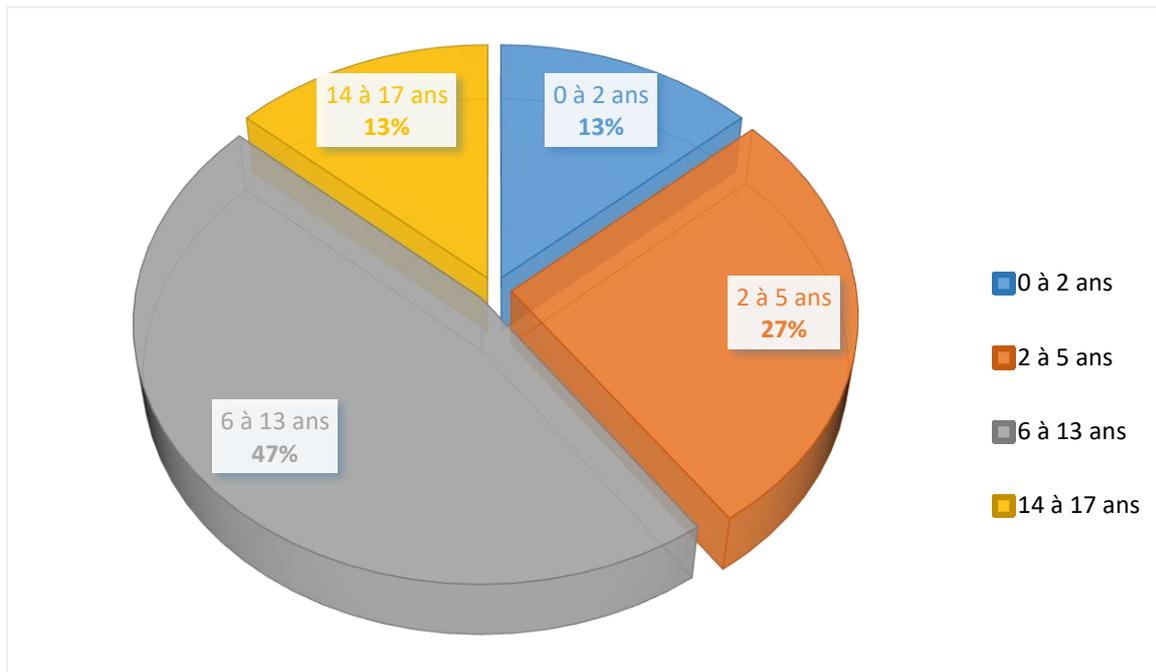


SEXE (en nombre de personnes)



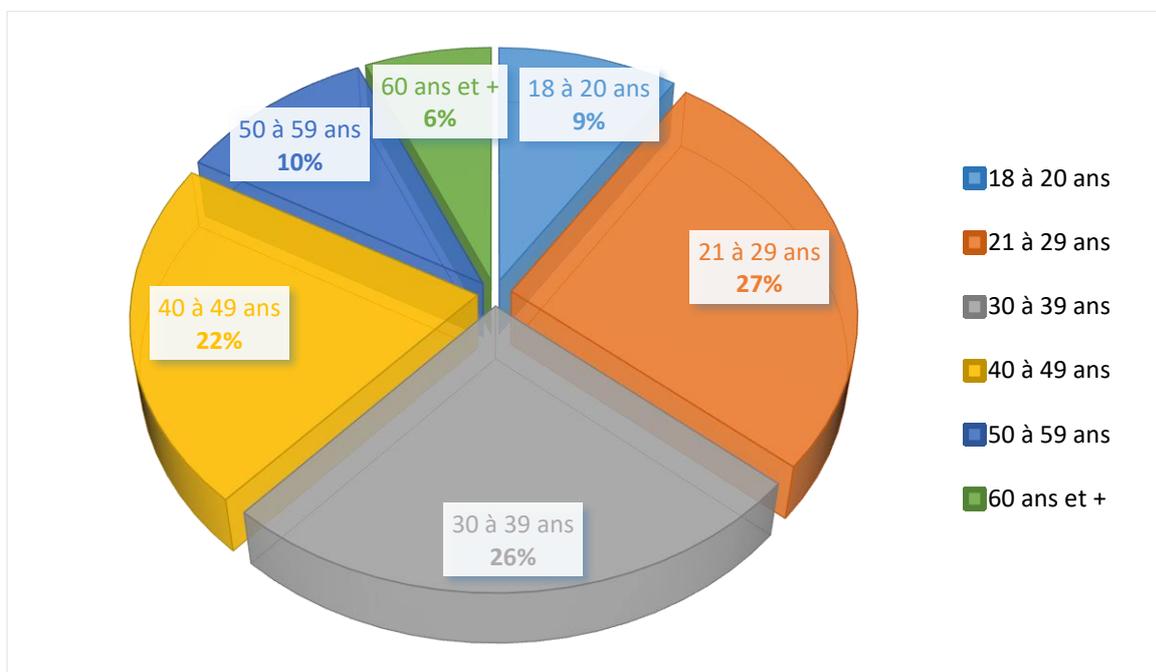
ÂGE DES ENFANTS (en %)

Total des enfants : 127



ÂGE DES ADULTES (en %)

Total des adultes : 939



4.3.1.1 Réponses SIAO

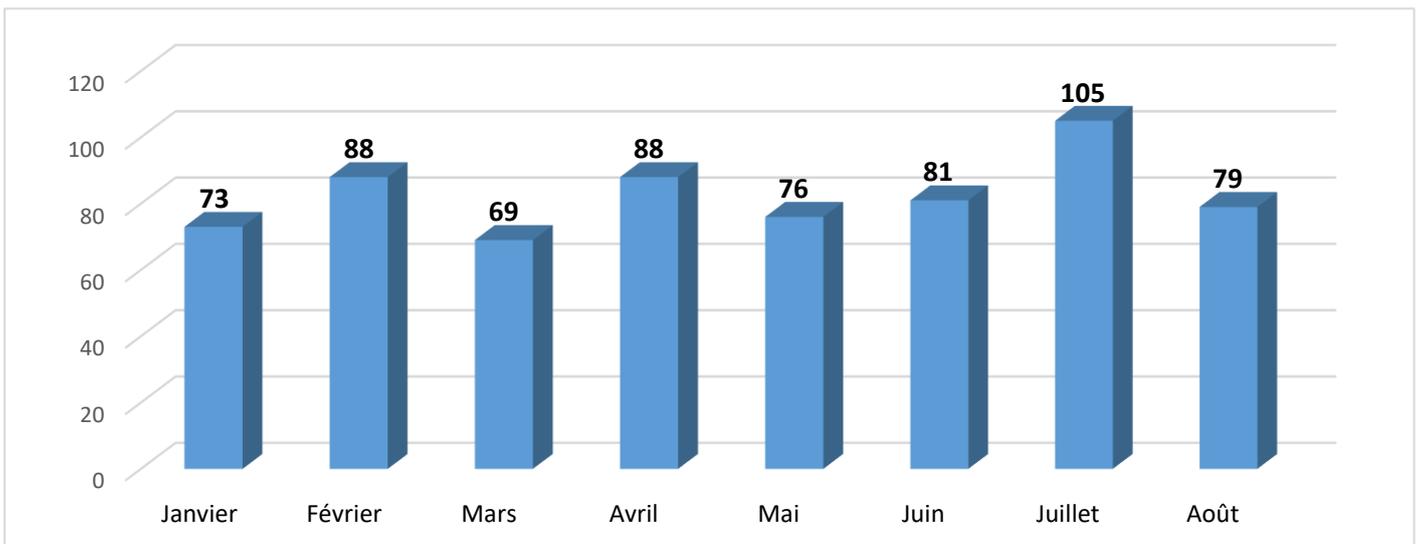
Chaque demande a reçu une réponse à sa demande.

Soit **36% de réponses positives** et **64% de réponses négatives** aux demandes d'hébergement traitées par le 115.

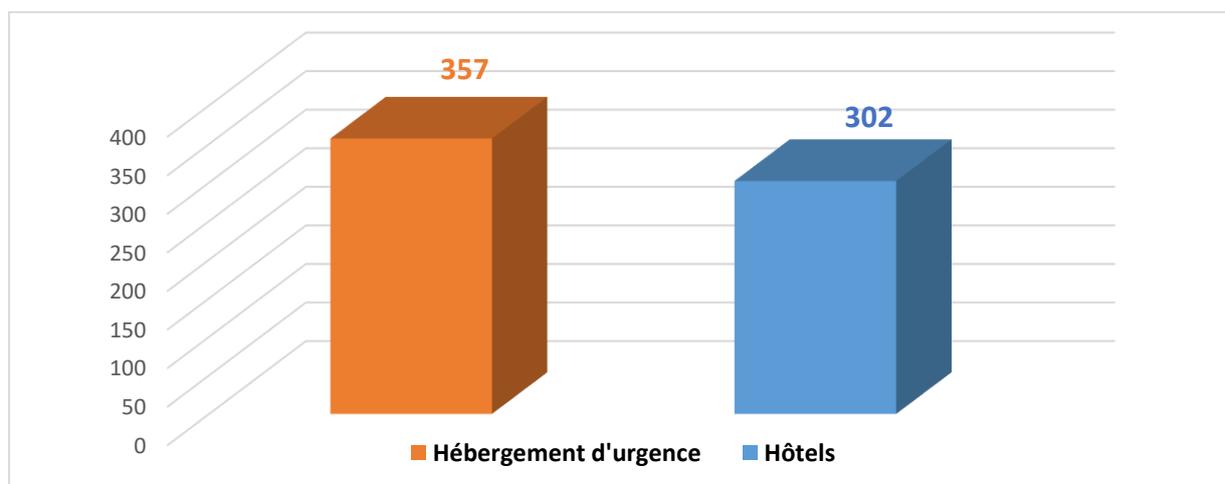
4.3.1.1.1 Analyses des réponses positives SIAO urgence-115

Nombre de réponse positive du 115 ayant entraîné une orientation vers une structure d'hébergement d'urgence: **659**, soit **353** ménages différents représentant **476** personnes.

REPARTITION DES REPONSES POSITIVES PAR MOIS



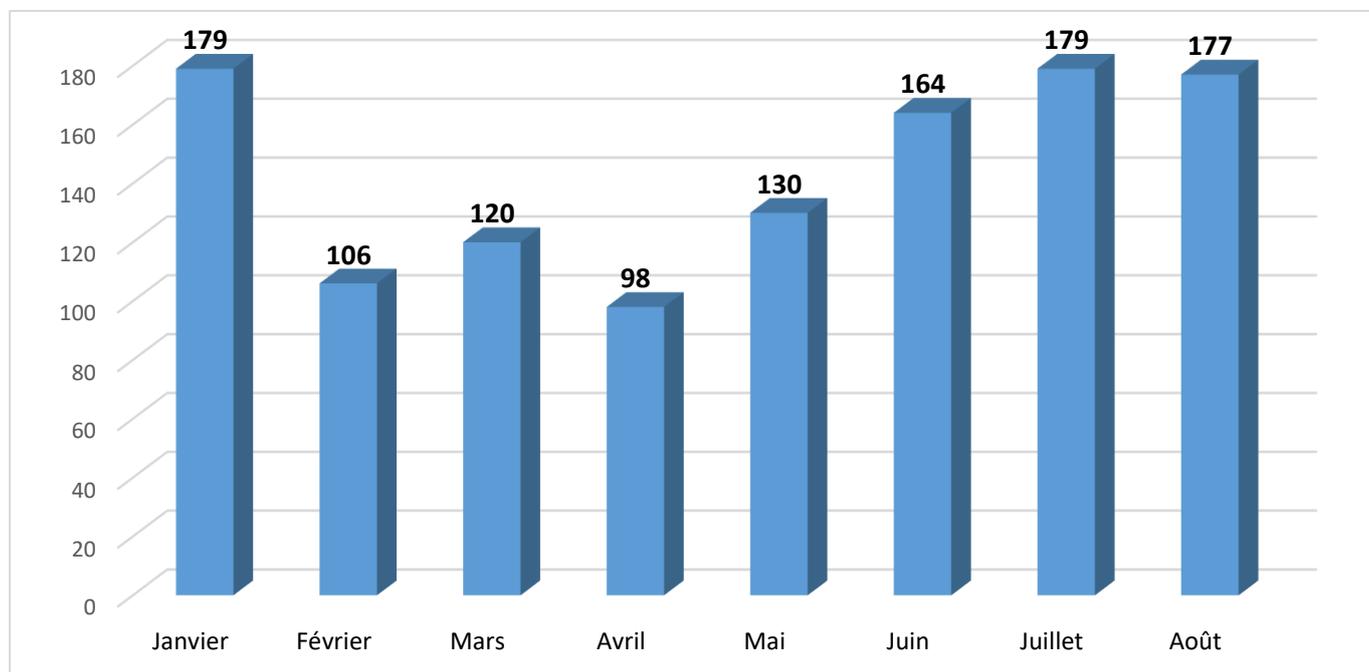
REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR TYPE D'HEBERGEMENT



4.3.1.1.2 Analyses des réponses négatives SIAO urgence-115

Nombre de réponses négatives : **1153**, représentant **496** ménages différents, soit **590** personnes.

REPARTITION DES REPONSES NEGATIVES

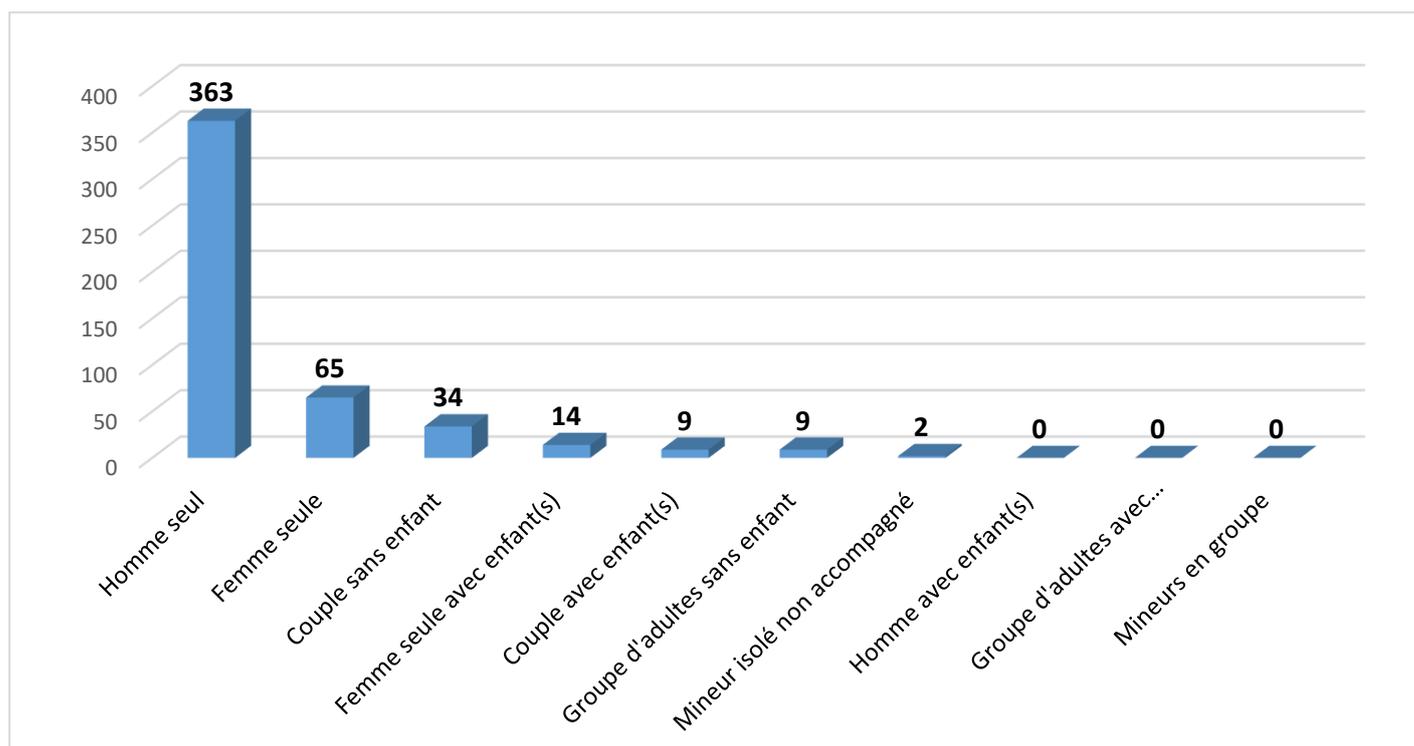


MOTIFS DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Absence de places disponibles	58 %
Absence de place compatible avec la composition familiale	13%
Refus de la proposition par l'utilisateur	7%
La personne s'est maintenue dans le logement	6%
Refus du 115 lié au comportement	3%
Personne ne relevant pas du 115	3%
Autre motif	3%
Absence de moyen de transport	2%
La personne a trouvé une autre solution	2%
Refus du 115 lié à la problématique	1%
Fin de la prise en charge par le 115	1%
La personne a rattrapé	1%
Refus de la structure d'accueillir la personne	1%
Absence de structure dans la Région	1%
Personne ayant encore besoin de soins	0%
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115	0%
Statut administratif de la personne	0%
Problème de mobilité (handicap)	0%
Information non renseignée	0%

TYPLOGIE DES MENAGES AYANT RECU UNE REPOSE NEGATIVE

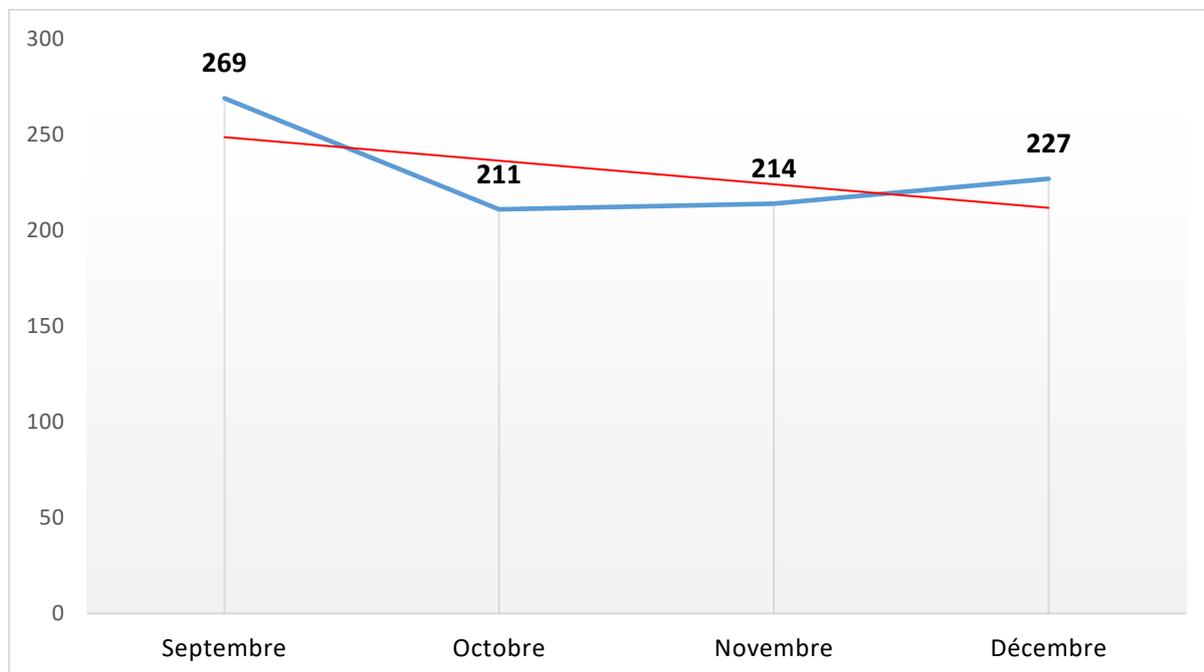
Total des ménages ayant reçus une réponse négative : 496



4.3.2 Données du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015

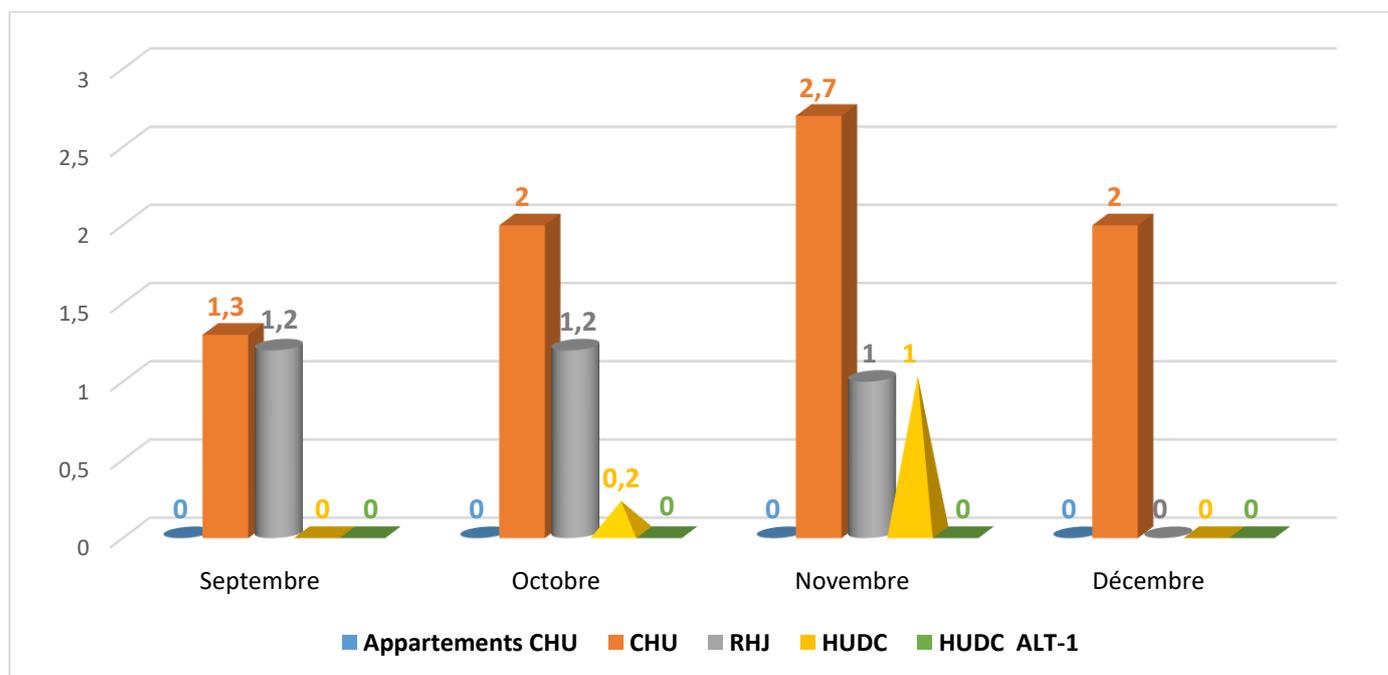
Le SIAO Urgence a recensé **921 demandes**, représentant **497 ménages** distincts, soit **638 personnes** distinctes.

REPARTITION DES DEMANDES PAR MOIS (*aucune vigilance hivernale sur cette période*)



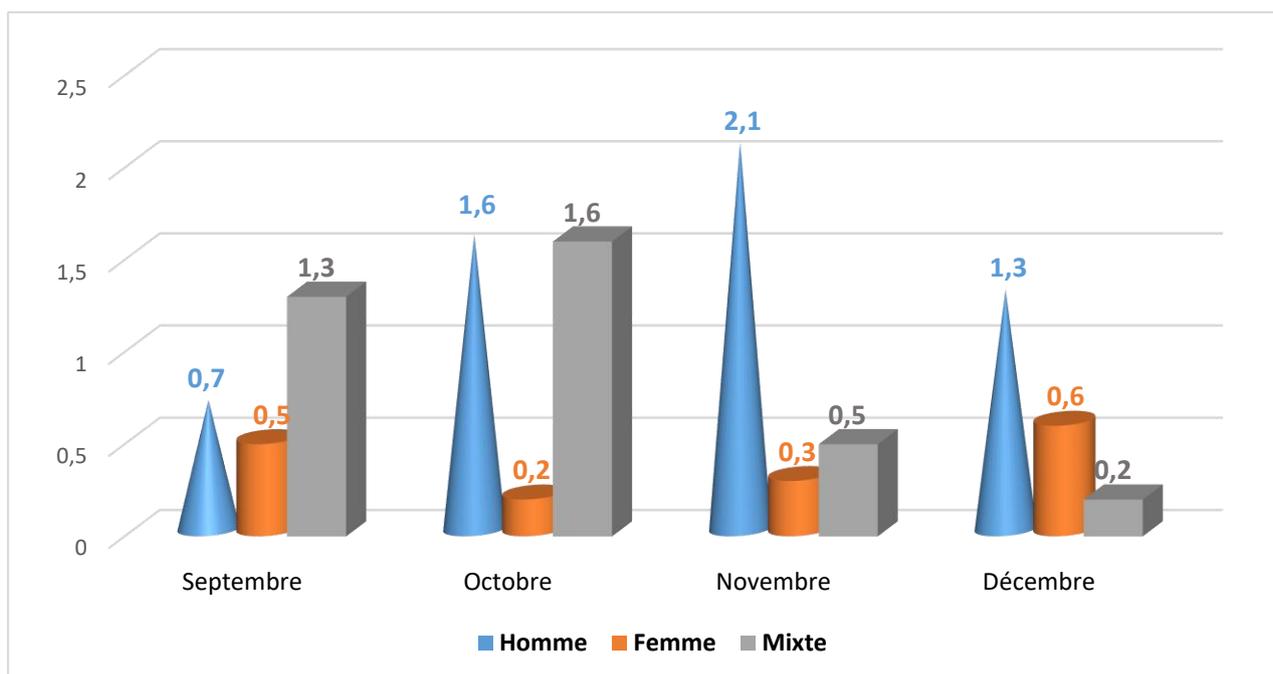
MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR STRUCTURE

Total des places vacantes mises à disposition du 115 par structure : **333**



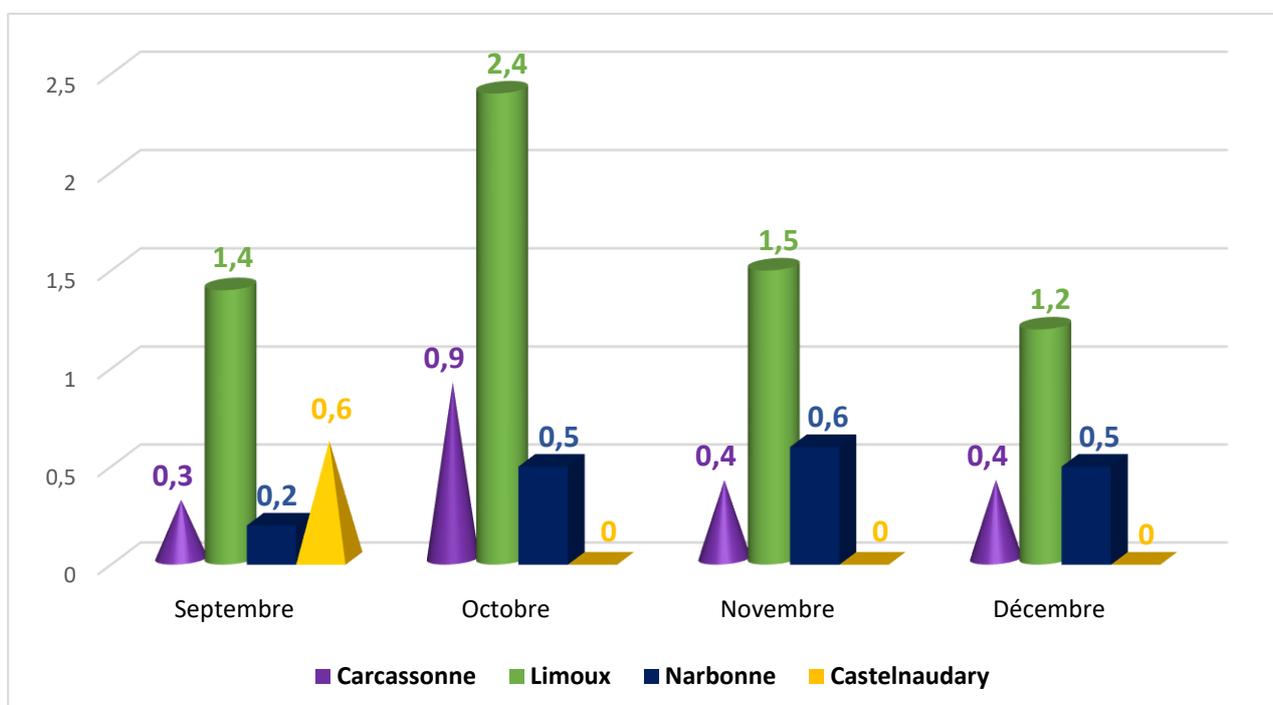
MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR SEXE ET PAR MOIS

Nombre de places vacantes mis à disposition du 115 par sexe et par mois : 333

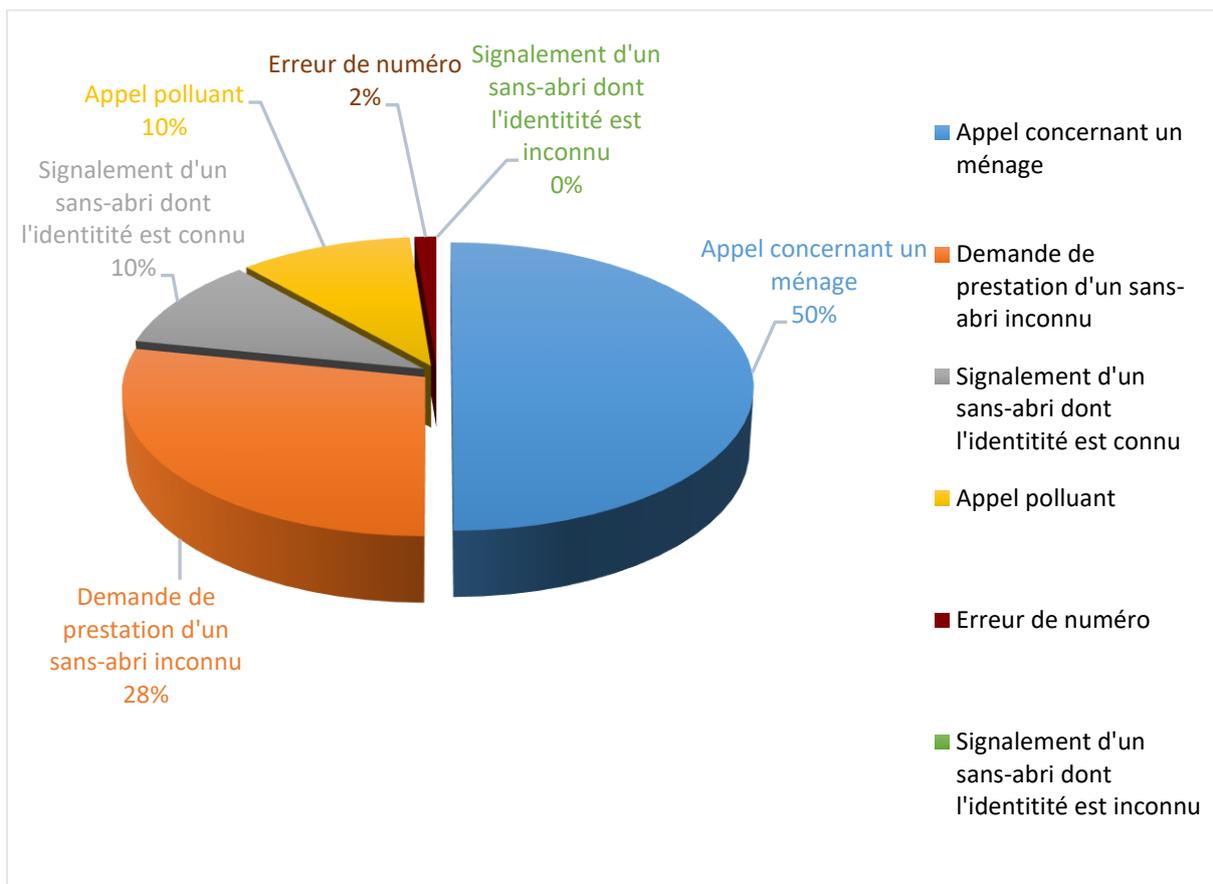


MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR VILLE

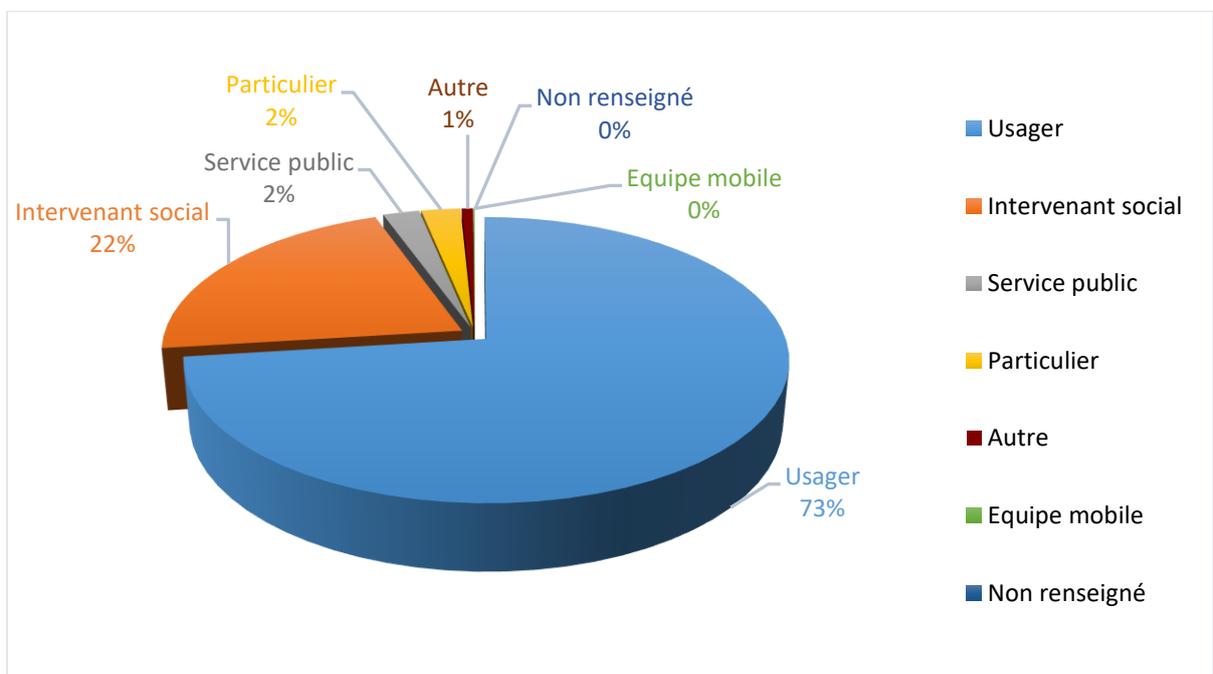
Total des places mises à disposition du 115 par ville : 333



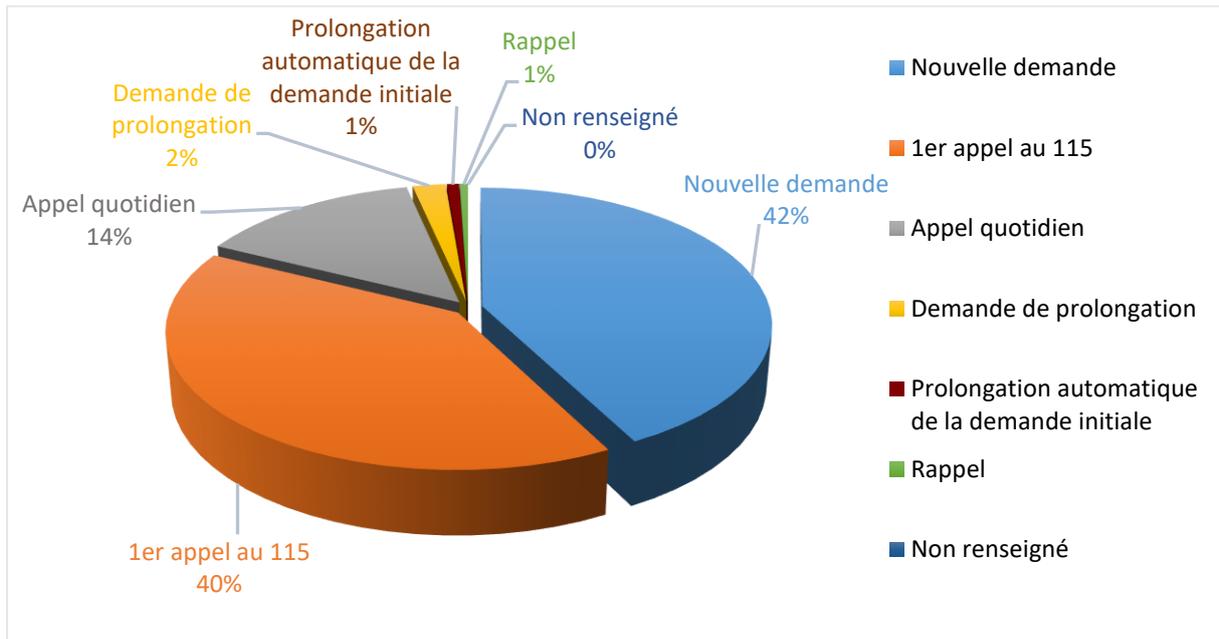
NATURE DE L'APPEL (en %)



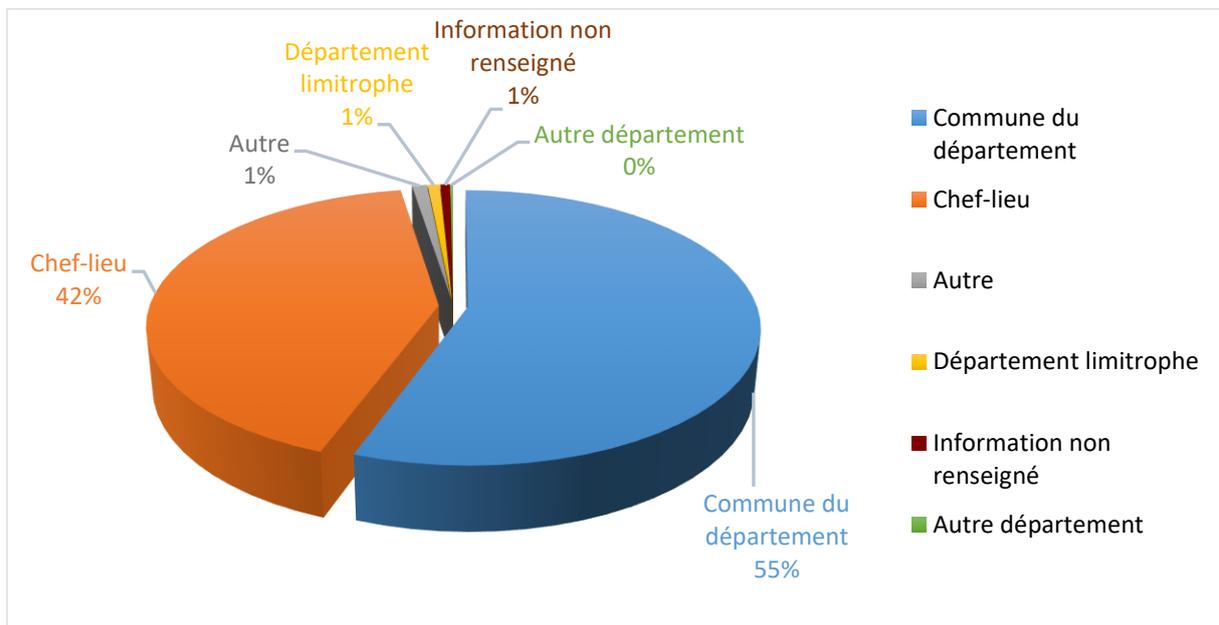
APPELANT (en %)



TYPE D'APPEL (en %)



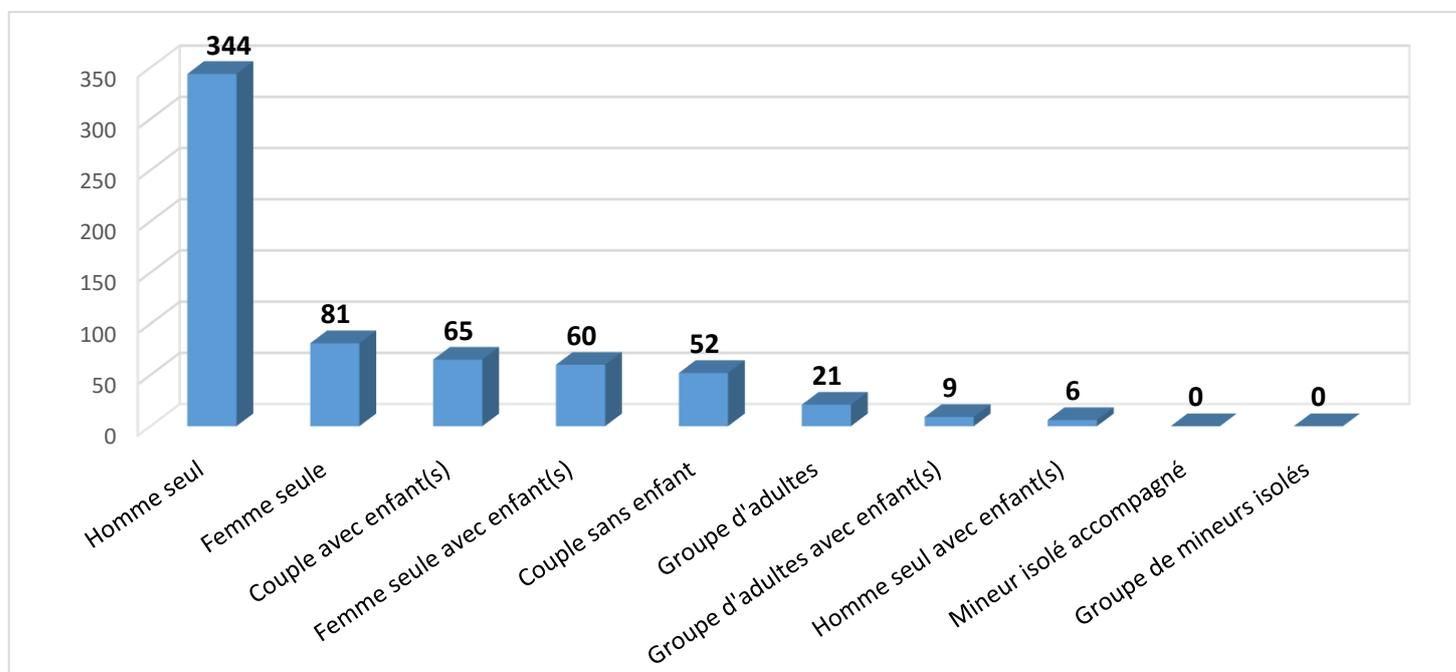
NOMBRE D'APPELS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en %)



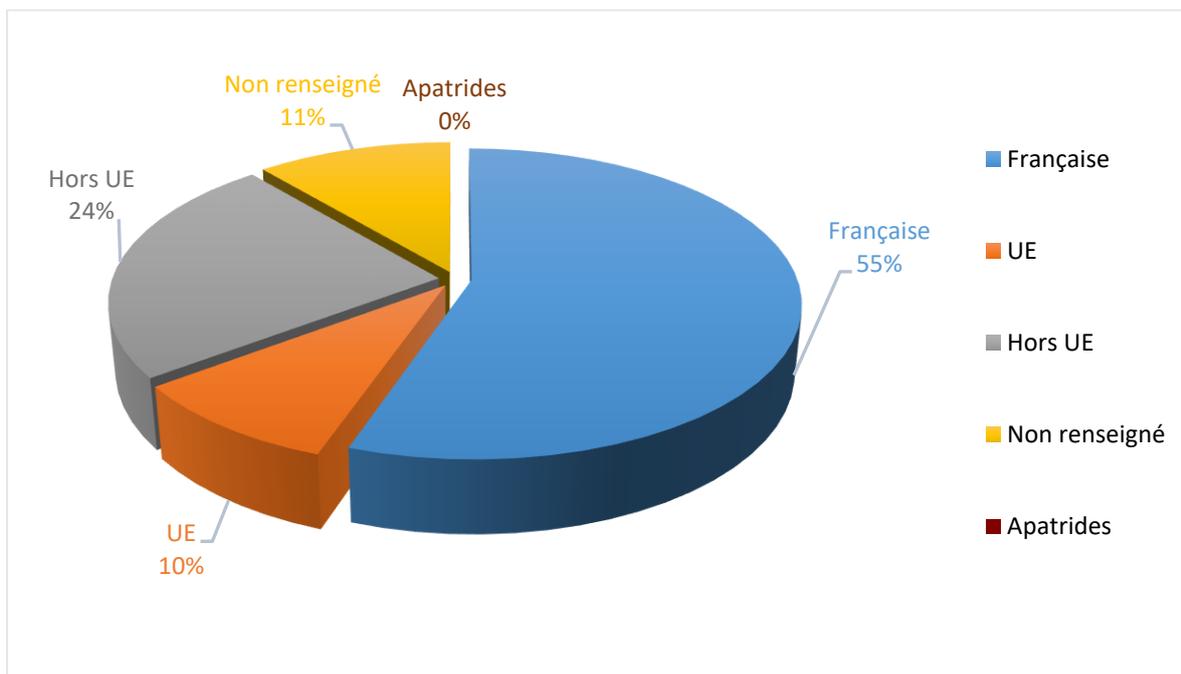
LIEU OU LA PERSONNE A DORMI LA VEILLE (en %)

Rue	41%
Hébergement par des tiers	15%
Information non renseignée	11%
Domicile personnel	7%
Autre	6%
Hébergement mobile ou de fortune	4%
Hôtel payé par le 115	4%
Structure d'urgence	2%
Domicile parental	2%
Hôpital général	2%
Hôtel payé par le ménage	2%
Hôtel payé par le conseil départemental	2%
Hôpital psychiatrique	1%
Foyers	1%
Etablissement de cure post-cure	0%
Prison	0%
Structure d'insertion	0%
Commissariat de police	0%
Refus de répondre	0%
Structure de stabilisation	0%
Non renseigné	0%

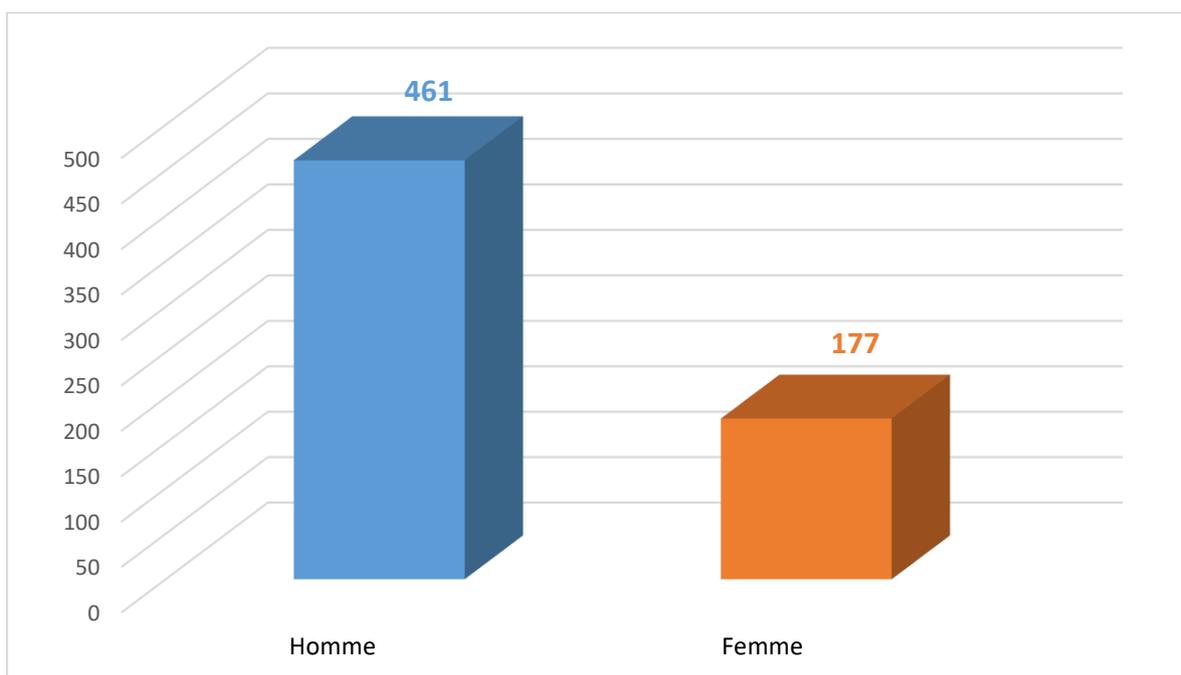
TYPOLOGIE DES MENAGES (en nombre de personnes)



NATIONALITE (en %)

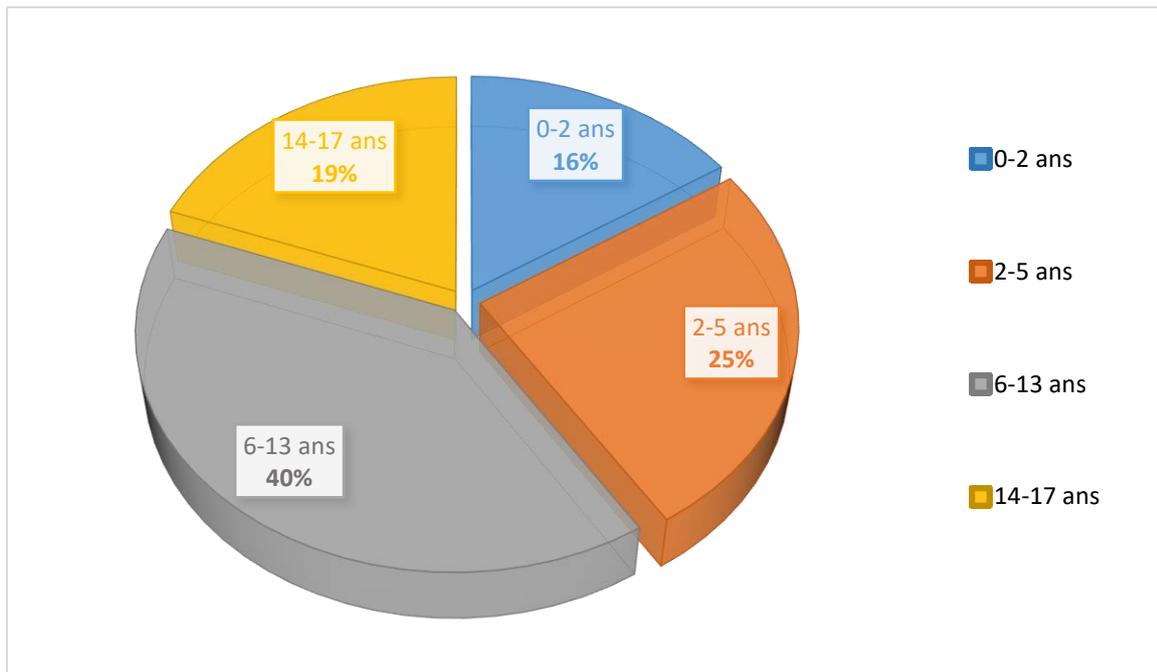


SEXE (en nombre de personnes)



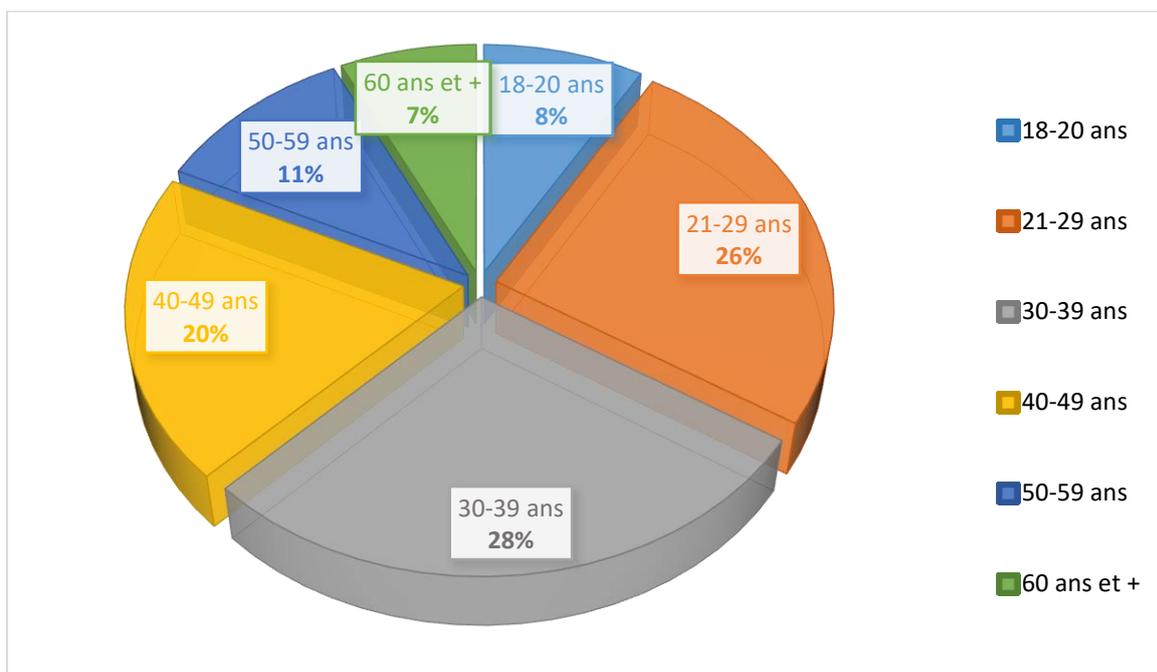
ÂGE DES ENFANTS (en %)

Total des enfants : 83



ÂGE DES ADULTES (en %)

Total des adultes : 555



4.3.2.1 Réponses SIAO

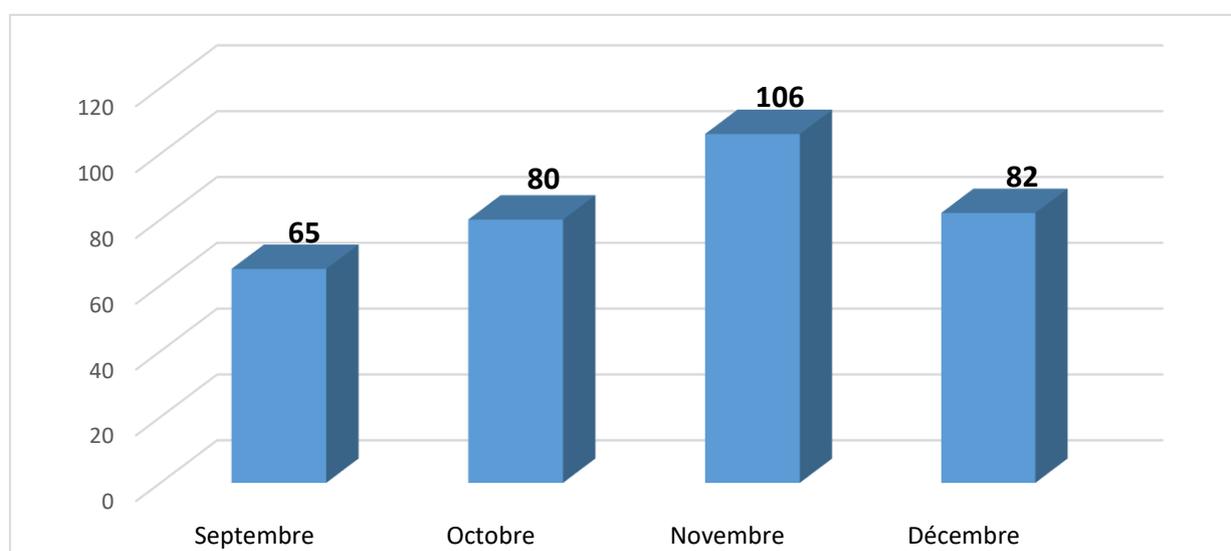
Chaque demande a reçu une réponse à sa demande.

Soit **36% de réponses positives**, et **64% de réponses négatives** aux demandes d'hébergement traitées par le 115.

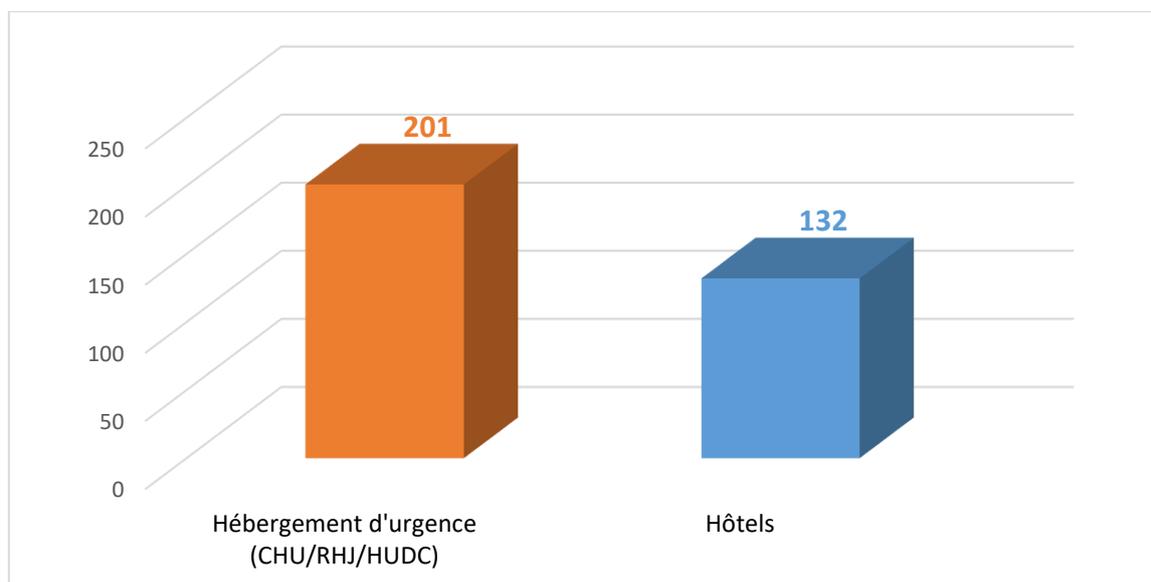
4.3.2.1.1 Analyses des réponses positives SIAO urgence-115

Nombre de réponses positives du 115 ayant entraîné une orientation vers une structure d'hébergement d'urgence: **333** soit **198** ménages différents, représentant **274** personnes.

REPARTITION DES REPONSES POSITIVES DU 115 PAR MOIS



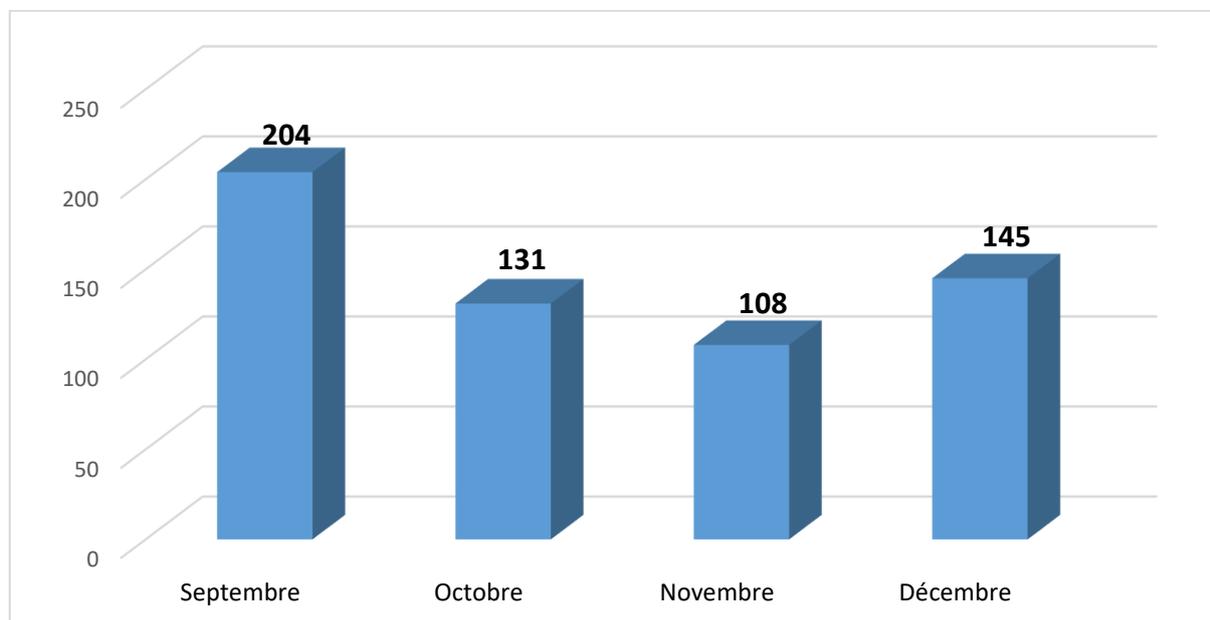
REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR TYPE D'HEBERGEMENT *(en nombre de demandes)*



4.3.2.1.2 Analyses des réponses négatives SIAO urgence-115

Nombre de réponses négatives : **588**, représentant **299** ménages différents, soit **364** personnes.

REPARTITION DES REPONSES NEGATIVES

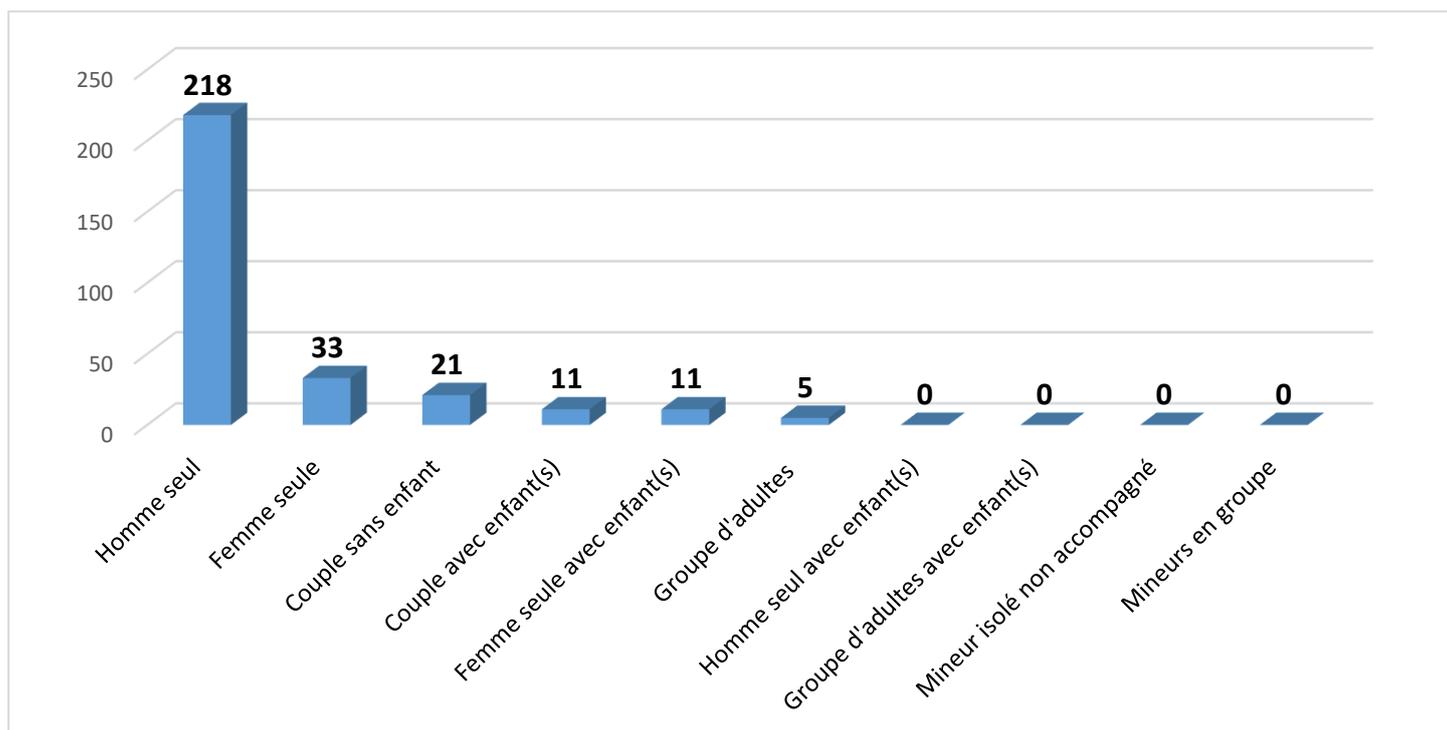


MOTIFS DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Absence de places disponibles	60 %
Refus de la proposition par l'utilisateur	12 %
Absence de place compatible avec la composition familiale	9 %
La personne s'est maintenue dans le logement	3 %
Personne ne relevant pas du 115	3 %
Autre motif	3 %
Absence de moyen de transport	2 %
La personne a trouvé une autre solution	2 %
Fin de la prise en charge par le 115	2 %
Refus du 115 lié au comportement	1 %
Refus du 115 lié à la problématique	1 %
La personne a raccroché	1 %
Refus de la structure d'accueillir la personne	1 %
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115	0 %
Absence de structure dans la Région	0 %
Personne ayant encore besoin de soins	0 %
Statut administratif de la personne	0 %
Problème de mobilité (handicap)	0 %
Information non renseignée	0 %

TYPOLOGIE DES MENAGES AYANT RECU UNE REPOSE NEGATIVE

Total des ménages ayant reçus une réponse négative du 115 : 299



4.4 Bilan de l'activité SIAO urgence-115 en 2015

En 2015, le SIAO-115 a centralisé **2733** demandes d'hébergement d'urgence, représentant **1346** ménages distinctes, soit **1704** personnes.

En 2014, **2674** demandes d'hébergement d'urgence avaient été recensées.

- Répartition des demandes par mois : il y a en moyenne 228 demandes par mois, avec en 2015 un pic en janvier et pendant la période estivale (juin/juillet/août/septembre).
- Places vacantes urgence : En moyenne sur l'année 2015, il y a 2 places disponibles par jour mises à disposition du 115 ; 54% sont des places dédiées aux hommes ; 24% aux femmes et 22% sont mixtes.

Nous pouvons noter que la période pendant laquelle le 115 avait le moins de place disponible, correspond à la période estivale identique à la période d'accroissement des demandes.

La configuration géographique du territoire concernant les places vacantes n'est pas homogène. En rappelant que la ville de Castelnaudary ne dispose plus de CHU, la ville de Narbonne a, au mois, le moins de disponibilité d'accueil en hébergement d'urgence, mais également le moins de places pérennes d'urgence, a contrario un grand nombre des demandes 115 proviennent de cette ville (41%).

- Appel 115 : 75% des appels au 115 sont passés par l'utilisateur lui-même, rendu possible grâce à ce numéro gratuit sans interruption, et pour 20% par les partenaires sociaux du département.

Environ 40% des appels proviennent de nouveaux appelants, n'ayant jamais fait de demande au 115 de l'Aude, et un peu moins de 40% par des personnes déjà connues du SIAO urgence-115.

- Lieu où le ménage a dormi la veille : Cet indicateur est intéressant car nous pouvons noter que seulement 12% des personnes étaient la veille en logement autonome ou hébergées par des tiers ou de la famille. Ce qui signifie que plus de 80% des appelants, la veille n'avaient déjà aucune solution d'hébergement et se trouvaient en hébergement précaire et/ou transitoire.
- Typologie des ménages : Environ 53% des ménages qui font appel au 115 sont des hommes seuls, 14% des femmes seules, 10% des couples avec enfant(s) et 9% des femmes seules avec enfant(s).

- Age des demandeurs : Il n'y a pas de différence notable entre la 1^{ère} partie d'étude (du 1^{er} janvier au 31 août) et la 2^{ème} partie (du 1^{er} septembre au 31 décembre) ; avec pour les enfants environ 45% dans la tranche 6 à 13 ans ; pour les adultes 3 tranches quasi identique d'environ 25% (21 à 29 ans ; 30 à 39 ans ; 40 à 49 ans).
- Réponses SIAO urgence-115 : Il y a une égalité quasi parfaite en termes de réponse 115, à savoir 36% de réponses positives et 64% de réponses négatives entre les deux périodes étudiées.
 - **Attributions** : Il est constaté une augmentation des prises en charge en hébergement d'urgence plutôt qu'en hôtel sur la 2^{ème} période étudiée, puisque la prise en charge en urgence était de 54% de janvier à août, et est passée à 60% de septembre à décembre.
 - **Réponses négatives** : Il est constaté une hausse des réponses négatives lors de la période estivale, correspondant également à une hausse des demandes. Environ 70% des refus sont occasionnés par manque de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage.

73% des réponses négatives ont été attribuées à des hommes seuls.

NB : Concernant les données SIAO urgence-115, l'ensemble de ces chiffres ont été extraits via le logiciel proGdis. La notion de « double compte » représente une part des personnes et ménages recensés (mais à ce jour il n'est pas possible de distinguer et différencier les personnes ayant eu des réponses positives et également négatives ; ces situations seront donc enregistrées dans les deux catégories).

SIAO HEBERGEMENT

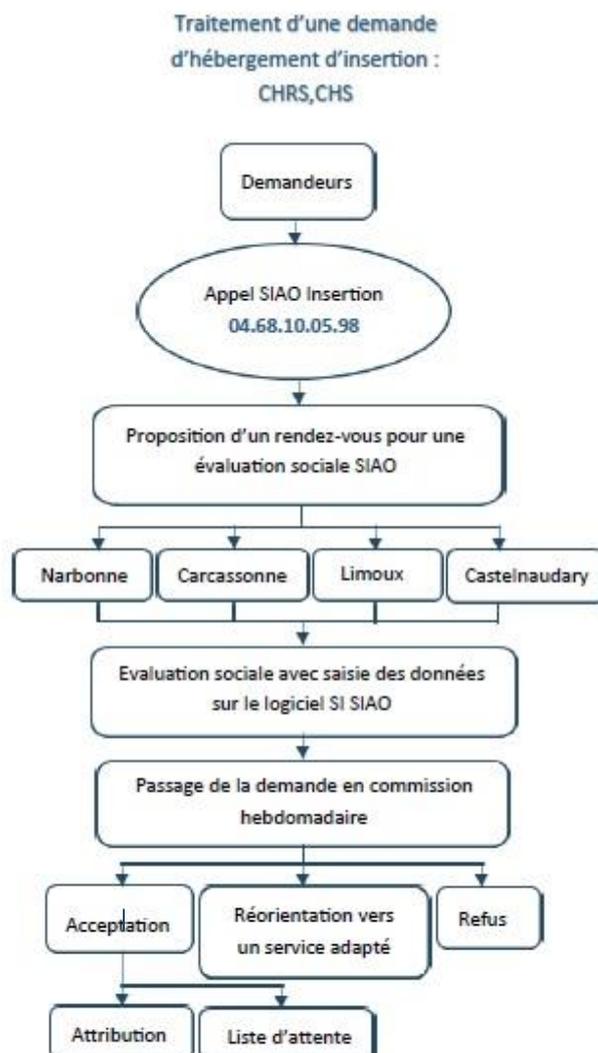
5. SIAO hébergement

Le SIAO hébergement existe depuis 2011 dans l'Aude, et centralise l'ensemble des demandes d'hébergement en CHRS et CHS et depuis 2014 également les demandes d'IML.

Avec le développement du SIAO en septembre 2015, seules maintenant les places d'hébergement en CHRS et CHS sont regroupées dans ce volet.

Le SIAO hébergement s'articule autour d'une plateforme téléphonique pour les demandes du département, qui effectue un entretien sommaire puis oriente le demandeur sur la permanence SIAO la plus proche, afin d'instruire la demande grâce à un entretien d'évaluation. Les demandes hors département sont reçues par mail sur la boîte mail SIAO, grâce au formulaire de demande unique.

5.1 Traitement d'une demande SIAO hébergement



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Permanences SIAO :

Carcassonne : Entretien le vendredi de 9h00 à 12h00 à Aude Urgence Accueil (19 place Joseph Poux)

Entretien le vendredi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (272 av. du Général Leclerc)

Narbonne : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil (av. de Gruissan)

Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (9 bd Maréchal Joffre)

Castelnaudary : Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (62 av. Monseigneur Delangle)

Limoux : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil (Impasse André Chénier)

L'évaluation SIAO dure en moyenne une heure (en fonction de la situation), des informations complémentaires peuvent être demandées (avec autorisation du demandeur) aux partenaires référents.

Les travailleurs sociaux des permanences SIAO jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement du SIAO hébergement, ils accueillent, conduisent un entretien d'évaluation de la situation du demandeur, écoutent, enregistrent sur le logiciel proGdis et orientent les demandes en fonction des besoins et de l'attente de la personne. La décision de la commission est basée sur les écrits consécutifs à l'entretien d'évaluation, les documents annexes apportés par les partenaires, ainsi que sur la préconisation d'orientation du travailleur social.

5.2 Commission SIAO hébergement

Membres : Sont présents l'ensemble des représentants des dispositifs de l'hébergement : CHRS et CHS ; ainsi que le DDCSPP, et le SIAO. Lors de situations particulières, peuvent être invités les référents sociaux des personnes en demande, afin d'échanger plus en détails.

Nombres : 50 commissions en 2015.

Missions : La commission se réunit tous les jeudis après-midi. Elle permet l'étude de l'ensemble des demandes formulées lors des permanences ainsi que celles réceptionnées directement par le SIAO correspondant à de l'hébergement avec accompagnement éducatif. Un état des lieux des hébergements vacants est fait par chaque structure en amont, permettant des attributions lors de la commission.

Décisions : Pour chaque demande la commission émet un avis, qu'il soit positif (attribution ou liste d'attente), refus, ou annulation de la demande (sur demande la personne, ou classée sans suite car la personne ne s'est pas manifestée depuis au moins 15 jours).

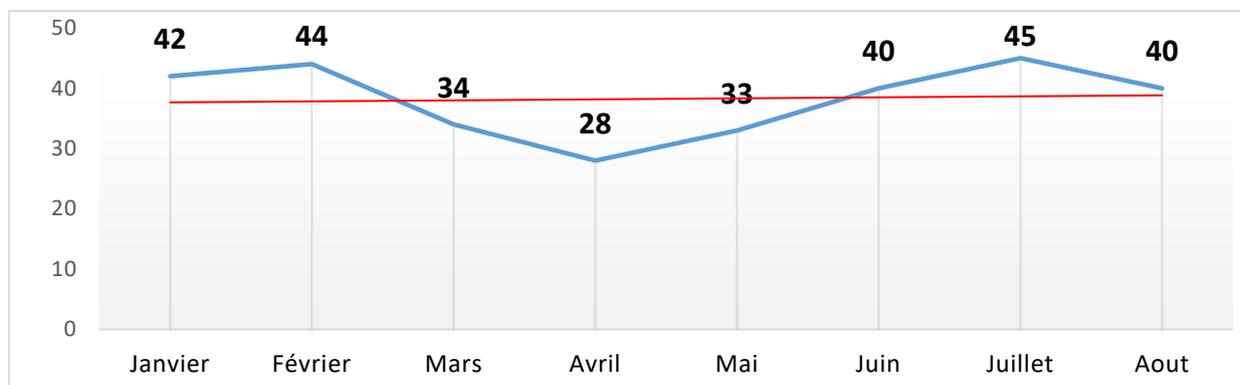
Si nécessaire, la commission peut aussi réorienter la demande sur des dispositifs qui lui semblent plus adaptés à la situation (autre volet du SIAO, autres structures...). Pour que la situation soit maintenue et réétudiée à chaque commission il est nécessaire que la personne ou, en cas d'impossibilité, le travailleur social référent, appelle ou envoie un mail au SIAO après chaque commission pour en connaître la décision et maintenir la demande.

5.3 Données de l'observatoire SIAO hébergement

5.3.1 Données du 1^{er} janvier au 31 août 2015

Le SIAO a enregistré **306** demandes, représentant **303** ménages distincts, soit **477** personnes.

REPARTITION DES DEMANDES D'HEBERGEMENT PAR MOIS



REPARTITION DES DISPONIBILITES EN COMMISSION (CHRS/CHS)

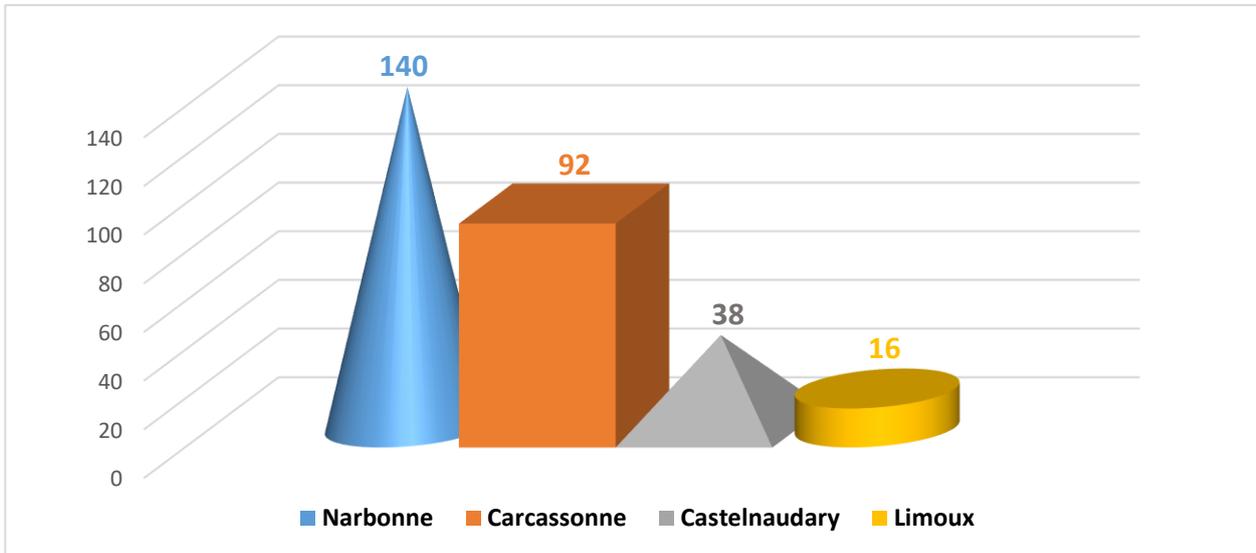
Période du 1^{er} Janvier au 31 Août 2015

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	TOTAL
Carcassonne	Collectif		5	3	1	5	2	11	6	33
	Studio	1		2	1	4	4	1		13
	T1	2	1		2	4	1		2	12
	T2	2	1	2	1	2	3	2	2	15
	T3				4	4	1			9
	T4	2			3					5
	CHS			3			1	3		7
Narbonne	Studio					1				1
	Cohabitation				1					1
	T1									0
	T2						1			1
	T3									0
	T4									0
Limoux	Studio	3	2		2		3	5		15
	T1		1							1
	T2		1							1
Castelnaudary	Studio		1	4	3	2	1			11
	T1									0
	T2	2	5	5	3		1			16
	T3		1	2	3			1		7
	T4									0
TOTAL		12	18	21	24	22	18	23	10	148

REPARTITION DES PERMANENCES SIAO PAR VILLE

Total de permanences programmées : 286

Une demande peut être inscrite sur plusieurs permanences SIAO (report d'entretien, nécessité de plus d'informations donc nouvel entretien, ...).

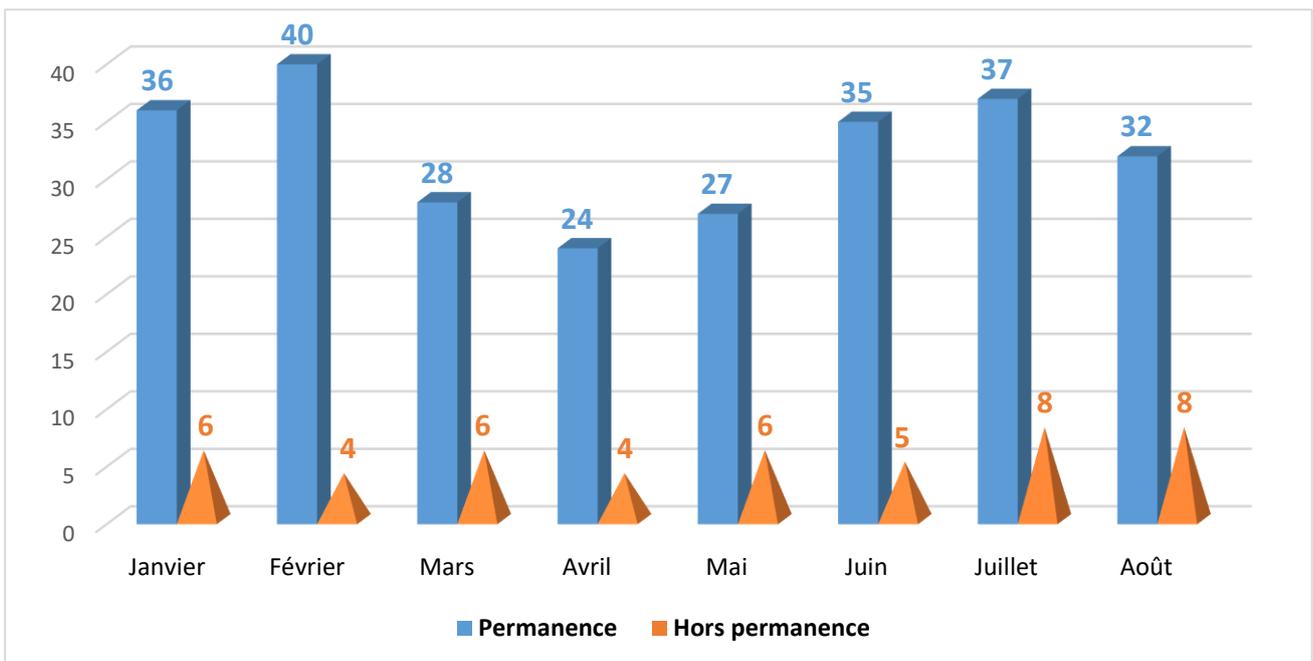


PROVENANCE DE LA DEMANDE

Permanence/ hors permanence

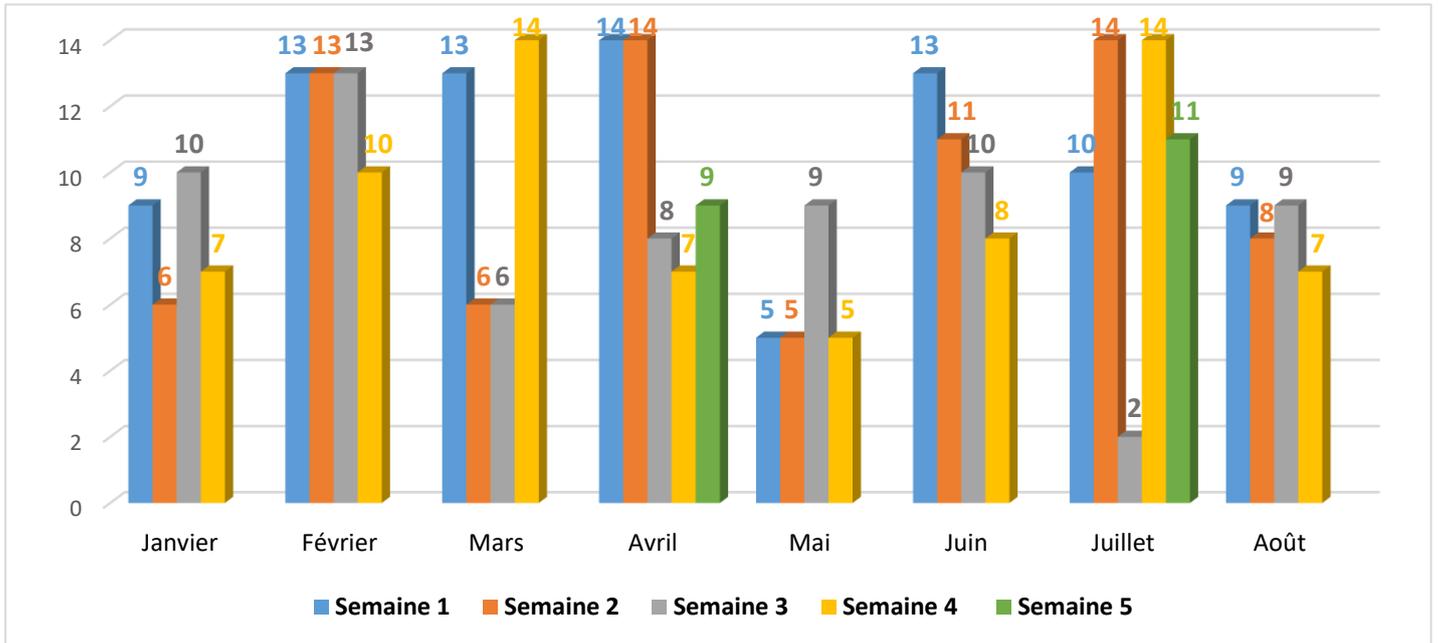
Total des demandes enregistrées via les permanences SIAO : 259

Total des demandes enregistrées hors permanences : 47



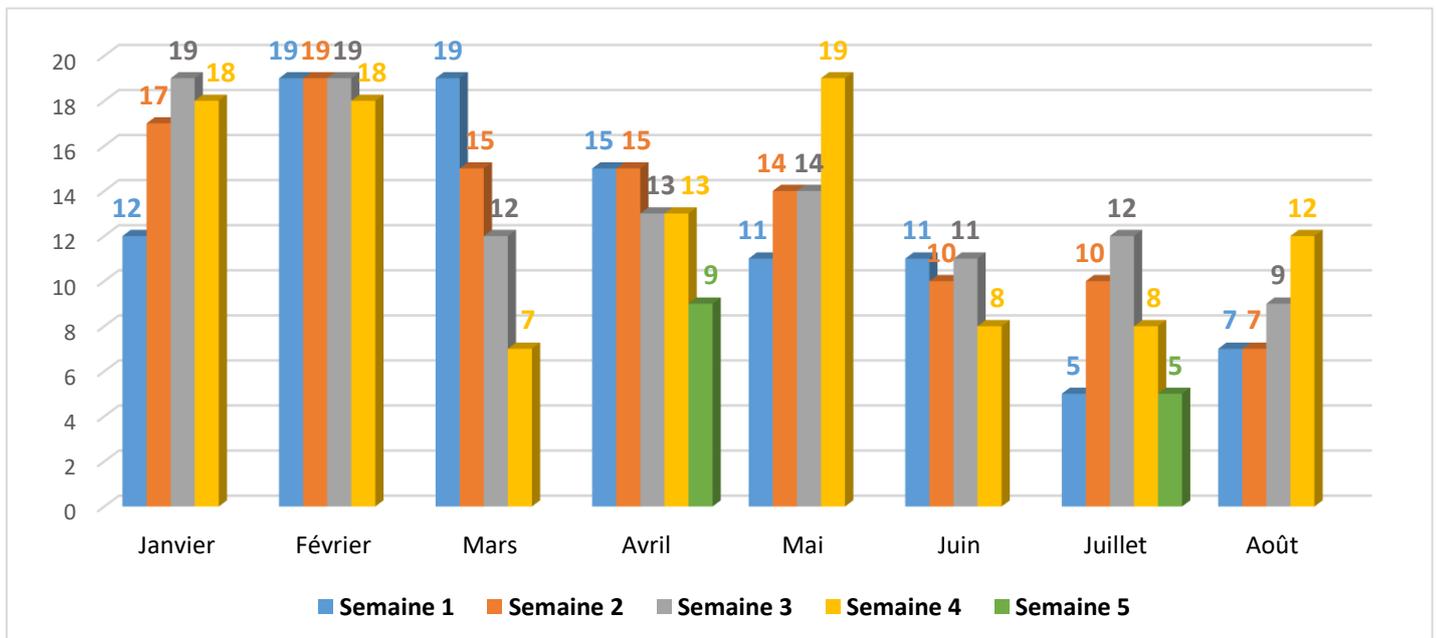
NOMBRE DE NOUVEAUX DOSSIERS ETUDIES EN COMMISSION CHAQUE SEMAINE

En moyenne, il est étudié en commission SIAO hébergement **9** nouveaux dossiers par semaine ; soit **36** nouveaux dossiers par mois.

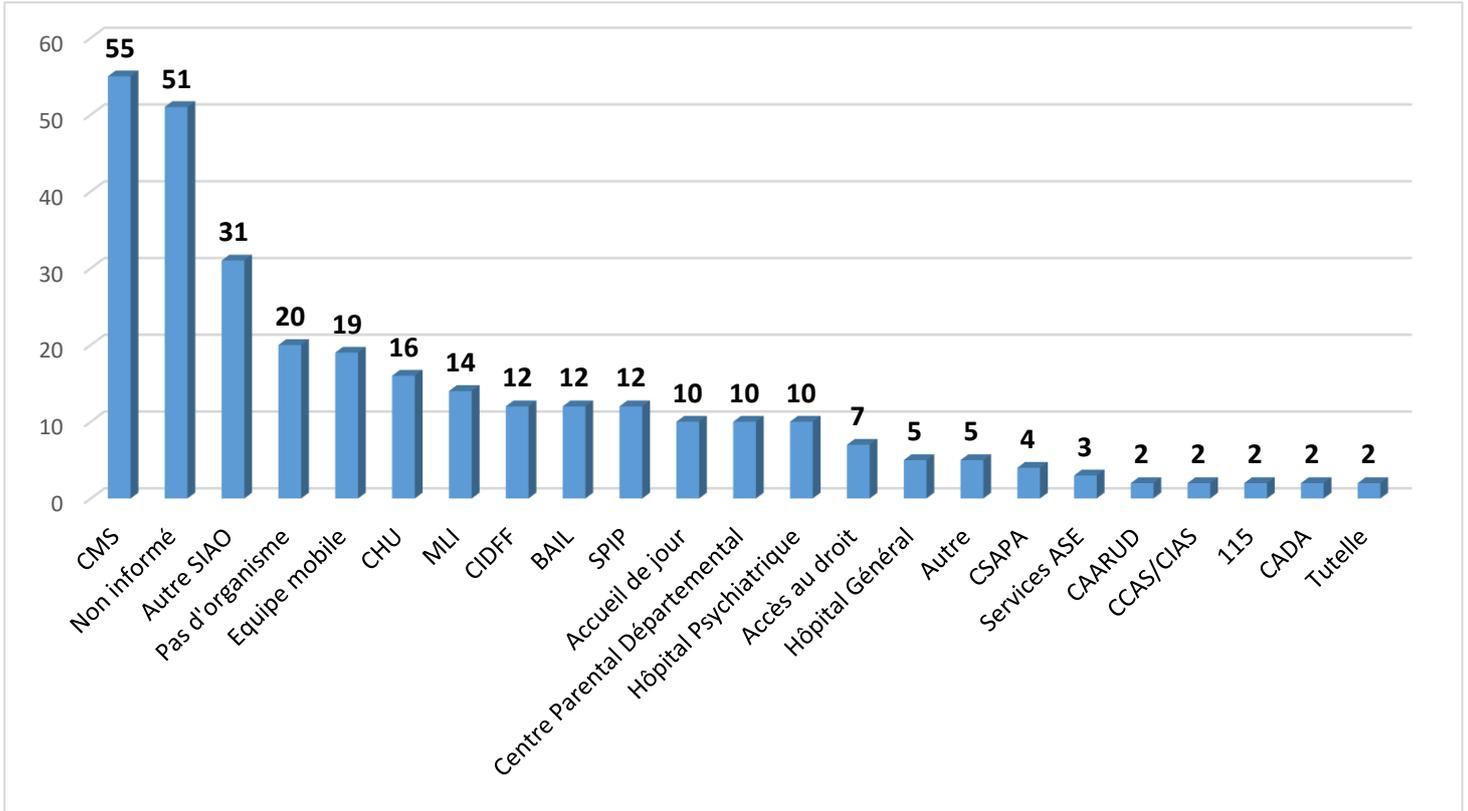


NOMBRE DE DOSSIERS SUR LISTE D'ATTENTE EN COMMISSION CHAQUE SEMAINE

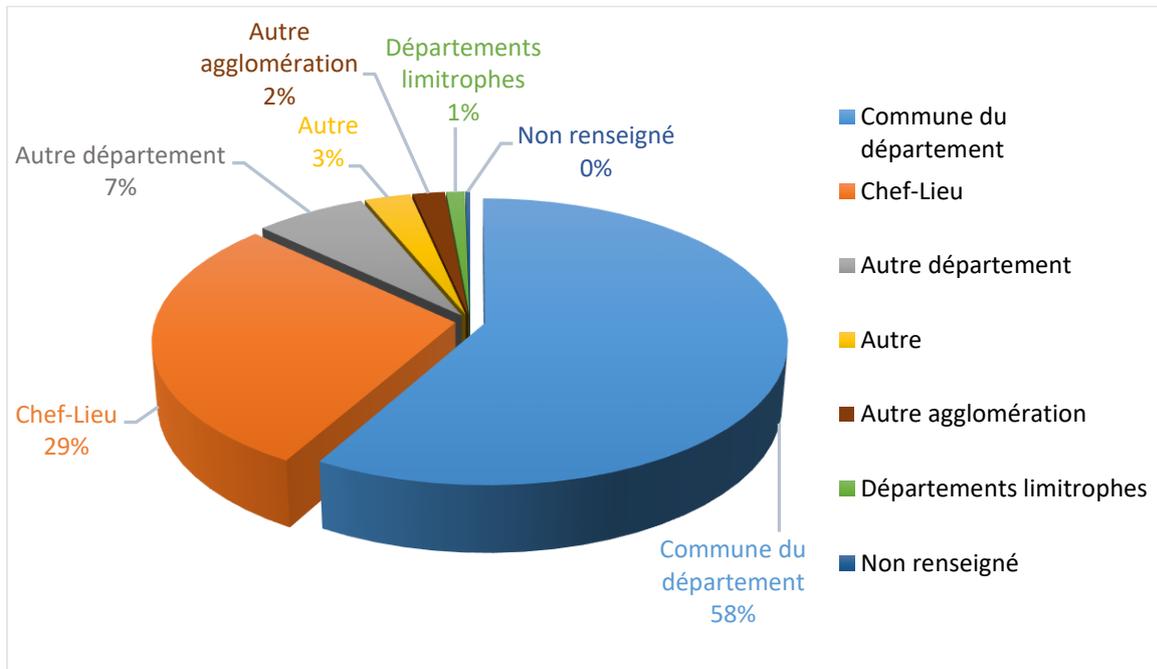
En moyenne, il y a **13** dossiers par commission SIAO hébergement sur liste d'attente.



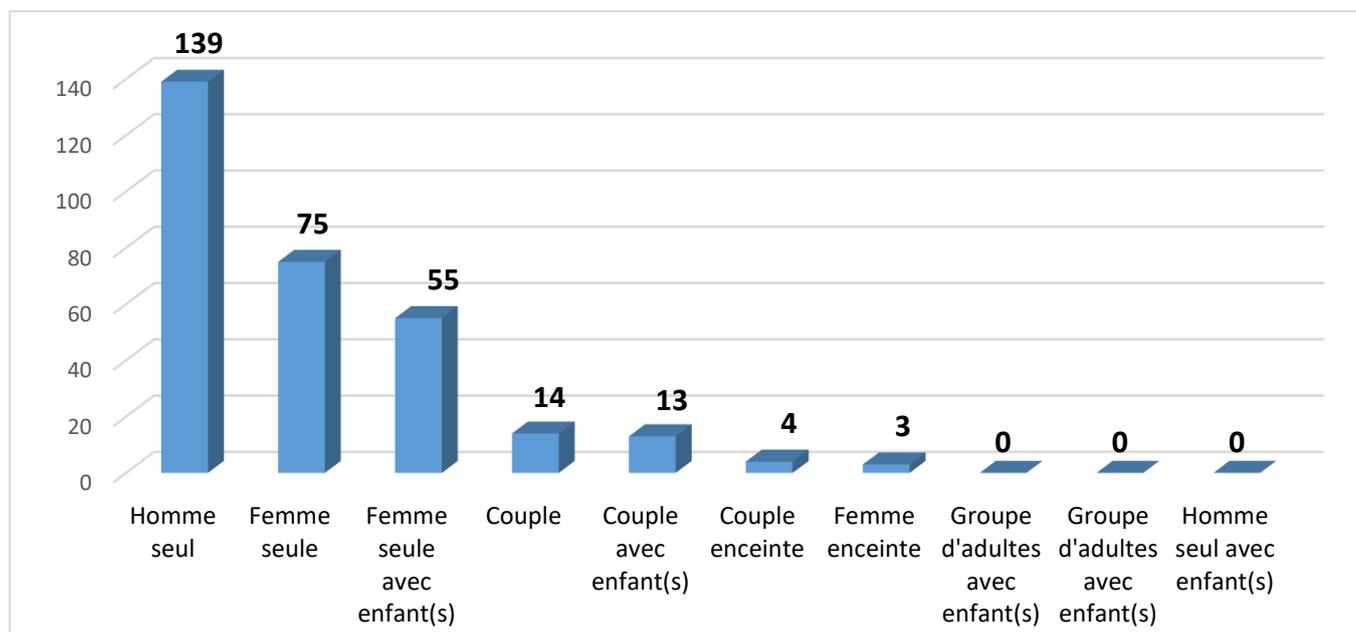
SERVICES ORIENTEUR DE LA DEMANDE AU SIAO



ORIGINE GEOGRAPHIQUE DE LA DEMANDE (en %)

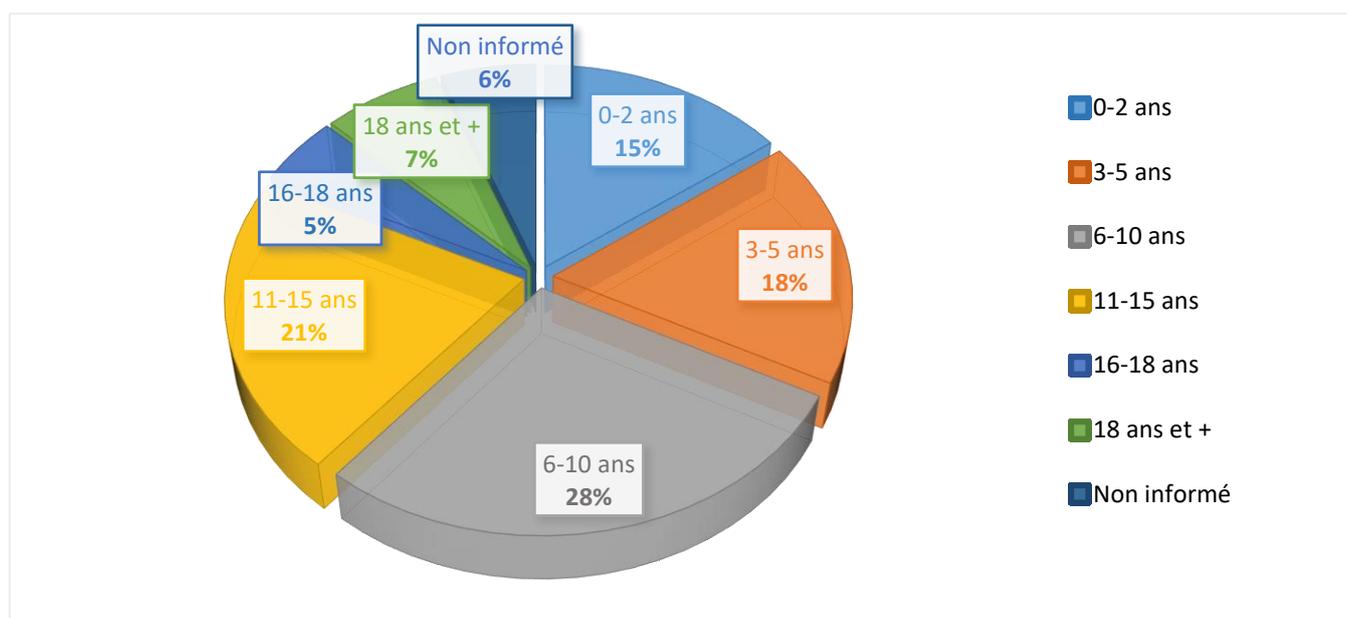


TYPOLOGIE DES MENAGES



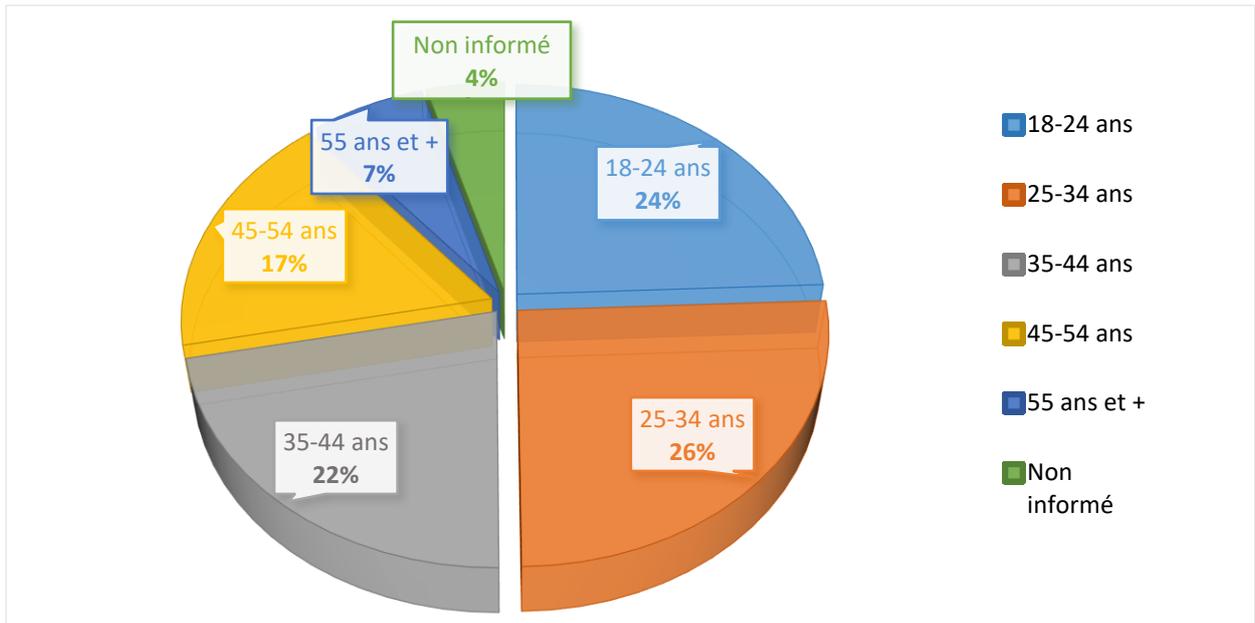
ÂGE DES ENFANTS (en %)

Total des enfants : 140

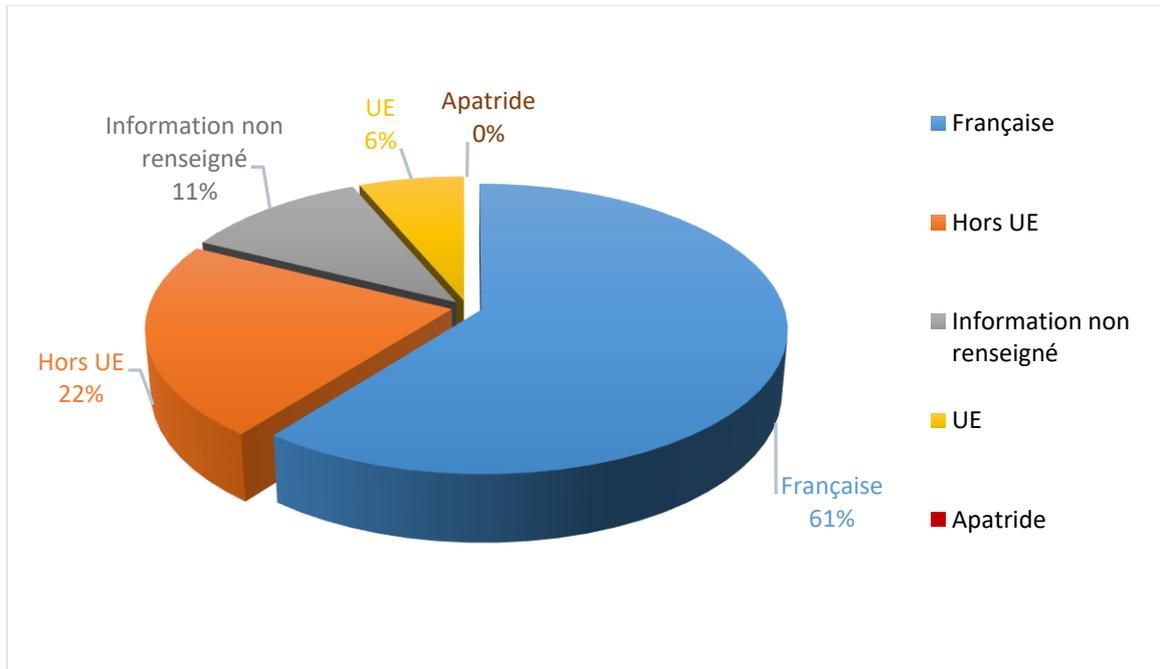


ÂGE DES ADULTES (en %)

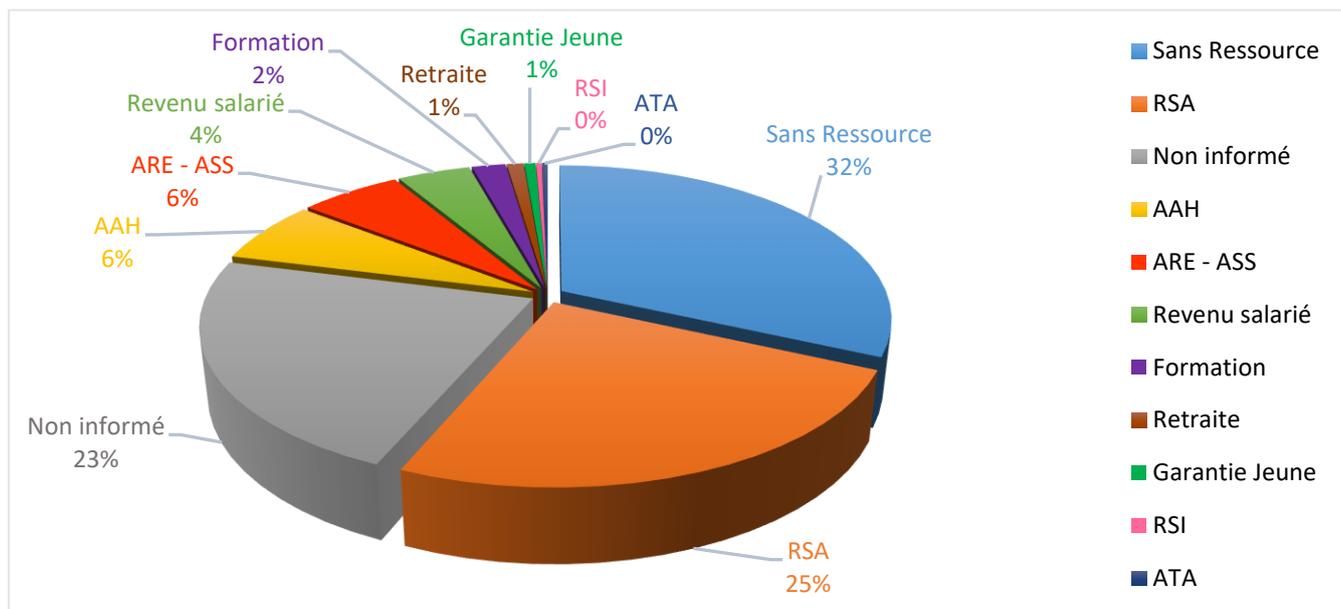
Total des adultes : 337



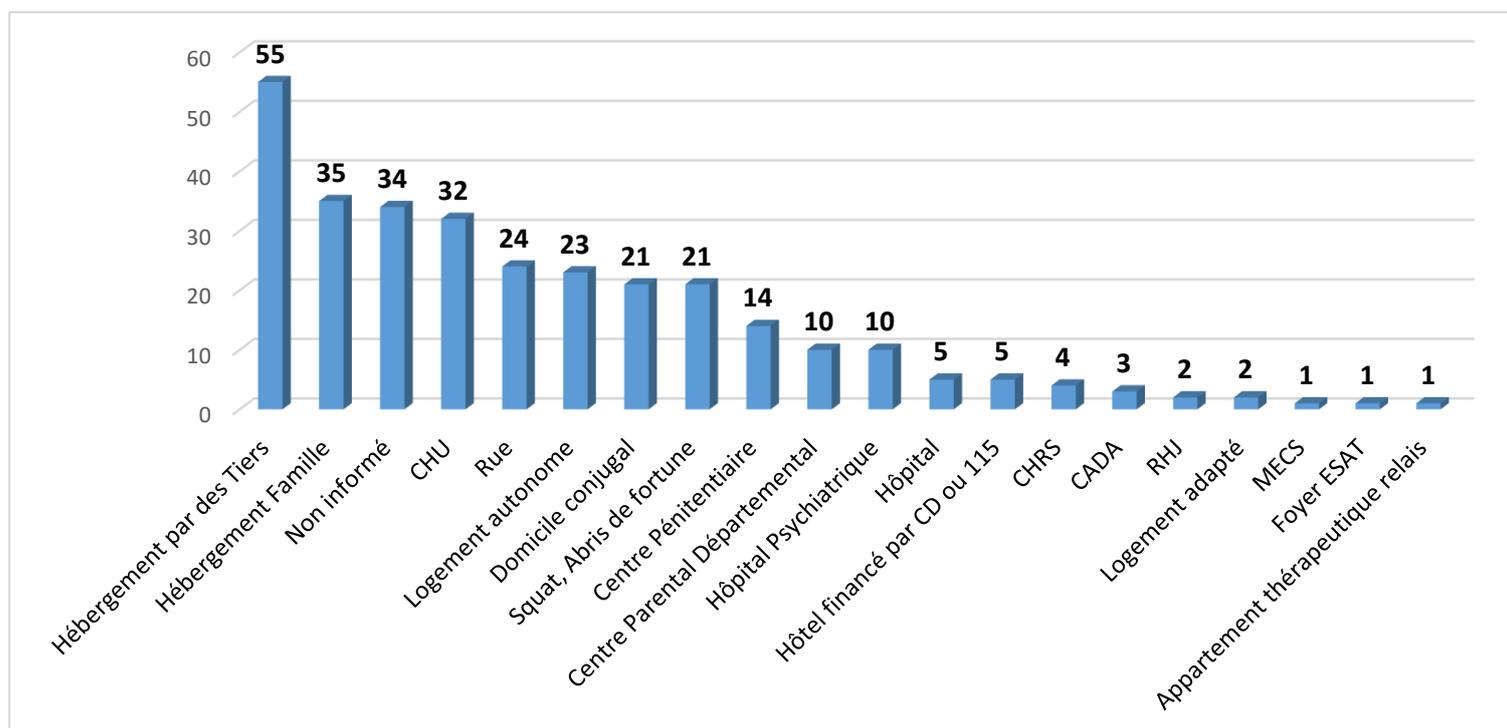
NATIONALITE (en %)



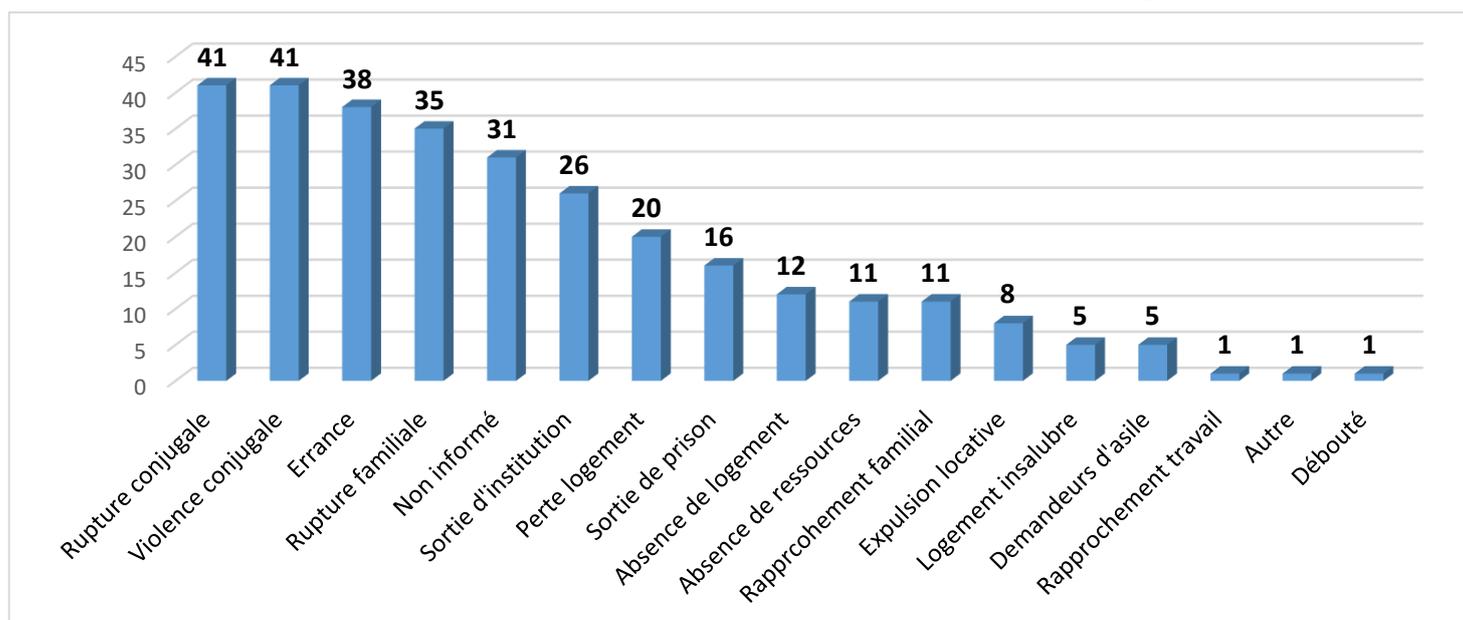
RESSOURCES (au moment de la demande, en %)



SITUATION RESIDENTIELLE DES MENAGES (au moment de la demande)



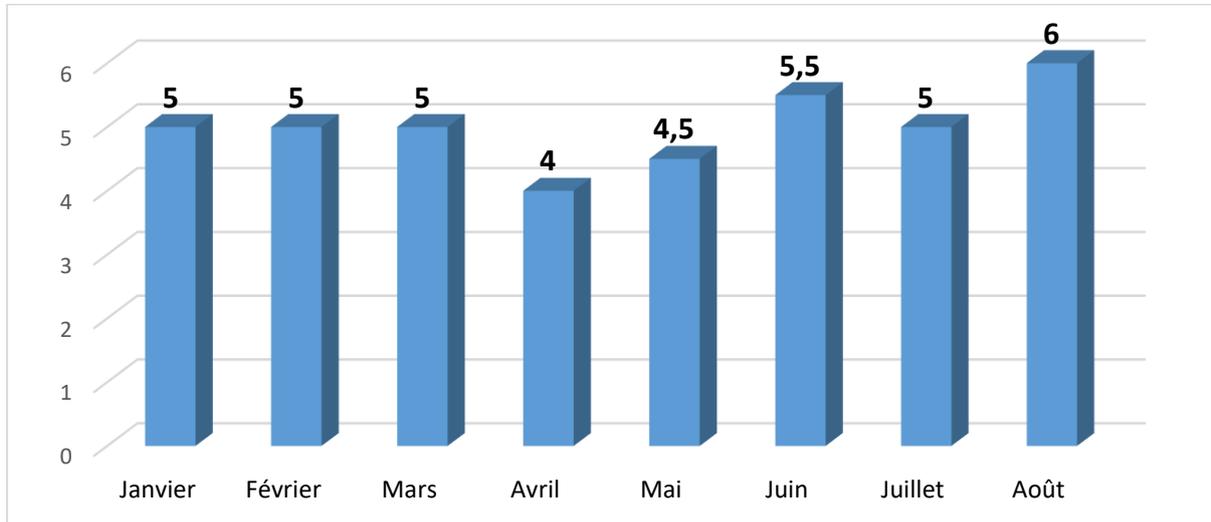
RAISON PRINCIPALE DE LA DEMANDE AU SIAO (en nombre de ménage)



Etat de la demande

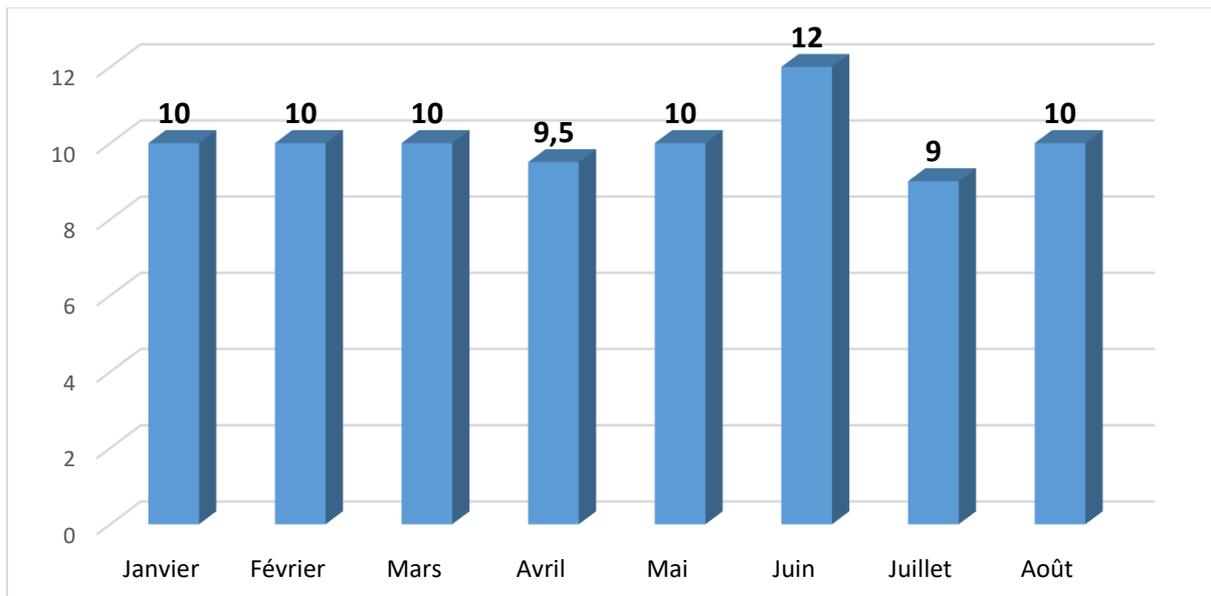
DUREE MOYENNE ENTRE L'APPEL ET L'ENTRETIEN D'EVALUATION SIAO
(en jour)

Durée moyenne d'attente entre l'appel et l'entretien SIAO : **5 jours**

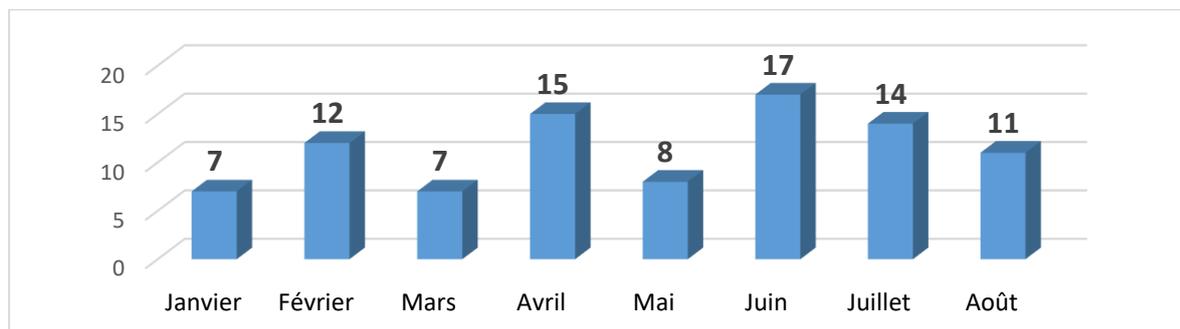


DUREE MOYENNE ENTRE L'APPEL ET LE 1^{er} PASSAGE EN COMMISSION
(en jour)

Durée moyenne entre appel et 1^{er} passage en commission : **10 jours**



REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR MOIS



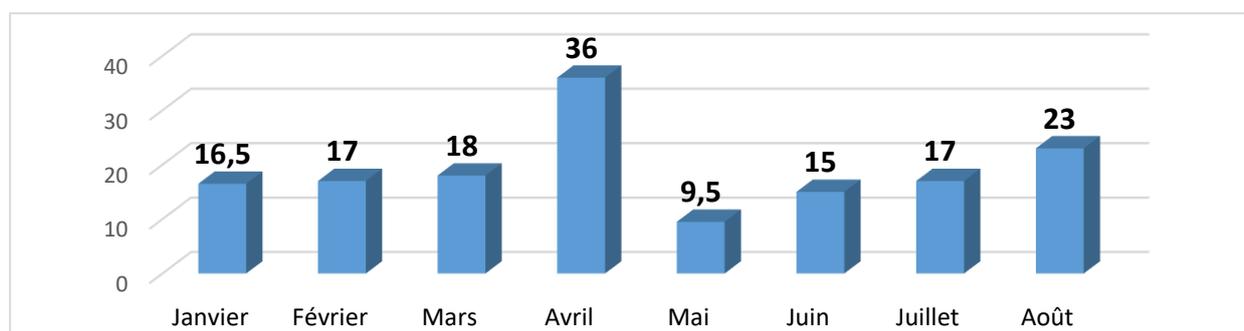
Nombre d'attributions ayant occasionné une entrée effective en hébergement d'insertion : **64**

Environ 70% des attributions ont donné lieu à un entrée en hébergement d'insertion. Les 30% restant correspondent essentiellement à des refus de la proposition par la personne du fait que la ville proposée ne soit pas le vœu premier de la personne.

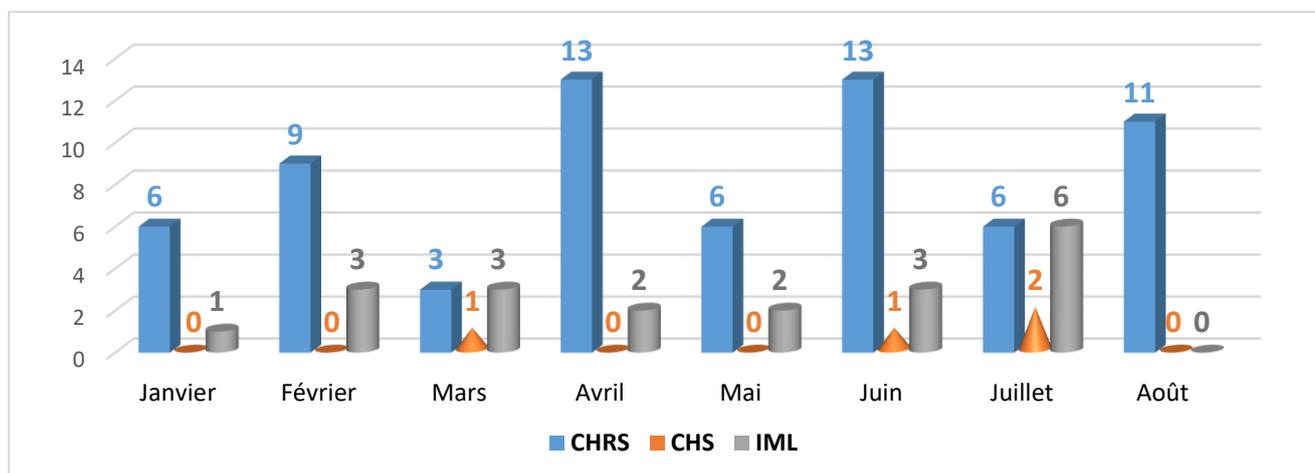
DUREE MOYENNE D'UNE DEMANDE ENTRE L'APPEL ET LA DECISION D'ATTRIBUTION

(en jour)

Durée moyenne d'attente entre l'appel et la décision d'attribution: **19 jours**



REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR TYPE D'HEBERGEMENT

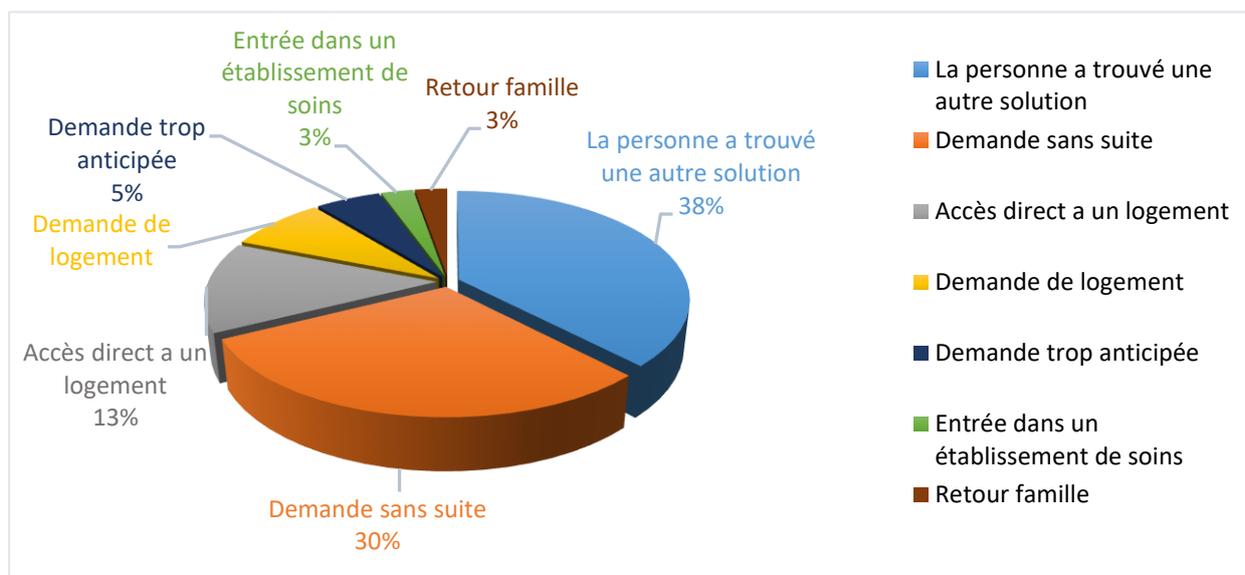


Demande annulée ; total : 39

REPARTITION DES DEMANDES ANNULEES PAR MOIS

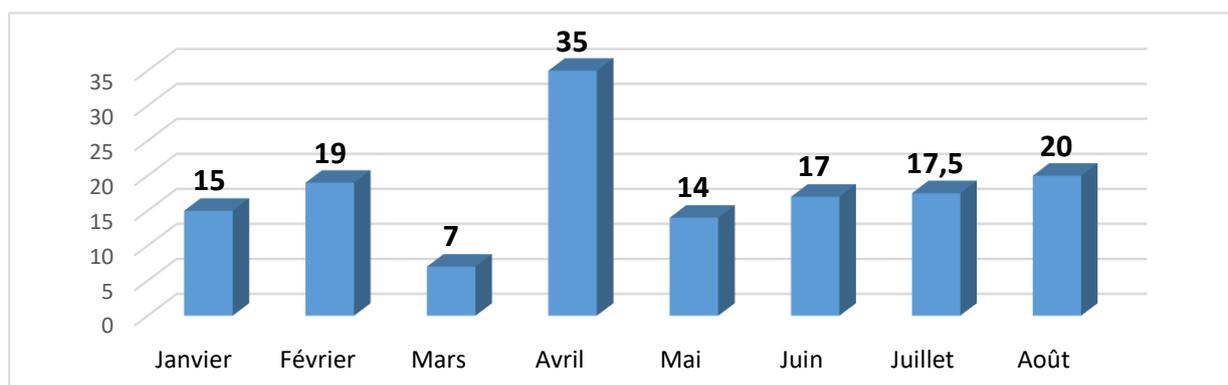


MOTIF DE L'ANNULATION DE LA DEMANDE(en %)



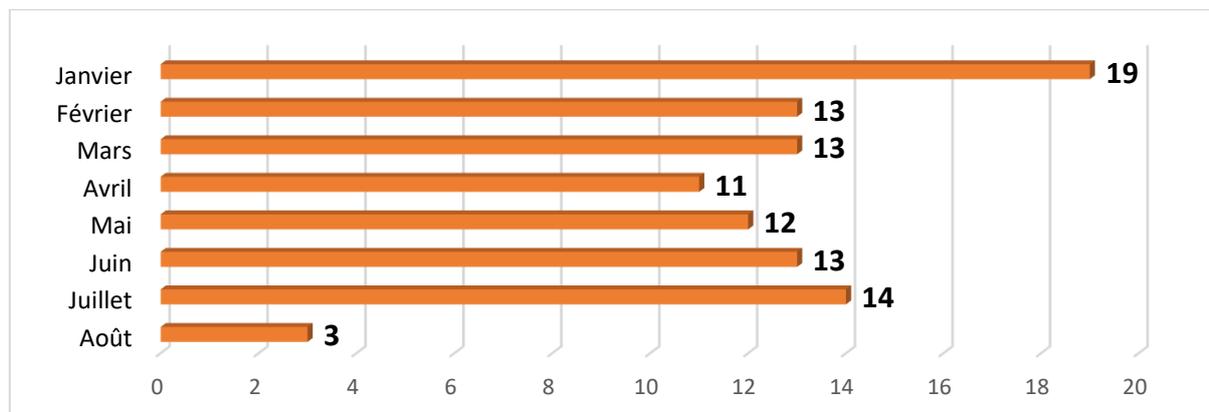
TEMPS D'ATTENTE MOYEN ENTRE L'APPEL ET L'ANNULATION DE LA DEMANDE (en jour)

Temps d'attente moyen entre l'appel et l'annulation de la demande: **17,78 jours**



Demande refusée ; total : 108

REPARTITION DES DEMANDES REFUSEES PAR MOIS

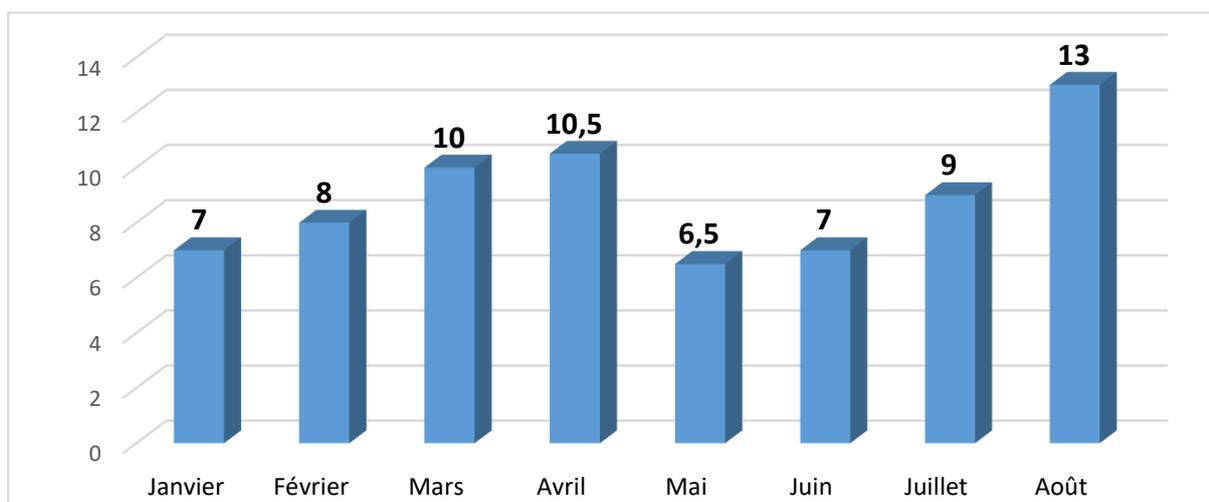


MOTIFS DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Orientation vers un autre dispositif (RHJ, centre parental, ...)	37 %
Absence de place disponible dans le département	17 %
Pas de demande d'accompagnement	17 %
Personne relevant du logement autonome	14 %
Personne relevant du soin	4 %
Demande d'éloignement non justifiée	4 %
Personne ayant déjà un logement autonome	3 %
Demande trop anticipée dans le temps	2 %
Problème administratif	1 %
Ressortissant UE	1 %

TEMPS D'ATTENTE MOYEN ENTRE L'APPEL ET LA NOTIFICATION DE REFUS

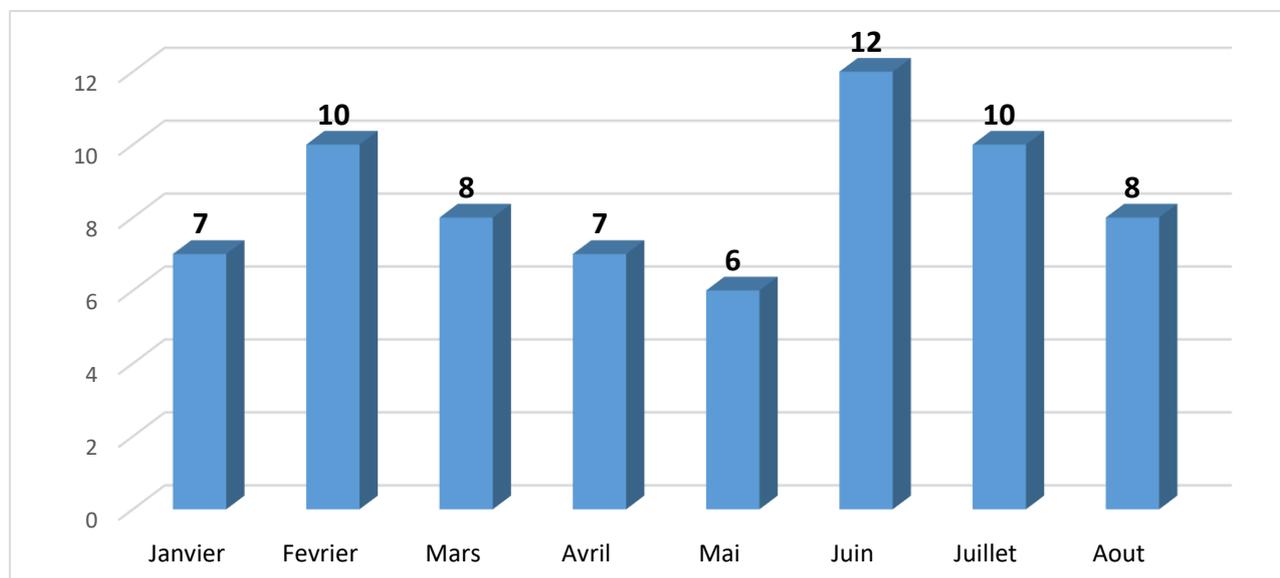
Temps d'attente moyen entre l'appel et la notification de refus : **8.28 jours**



Demande téléphonique, non instruite car la personne n'est pas venue à l'entretien SIAO :

Total : 68

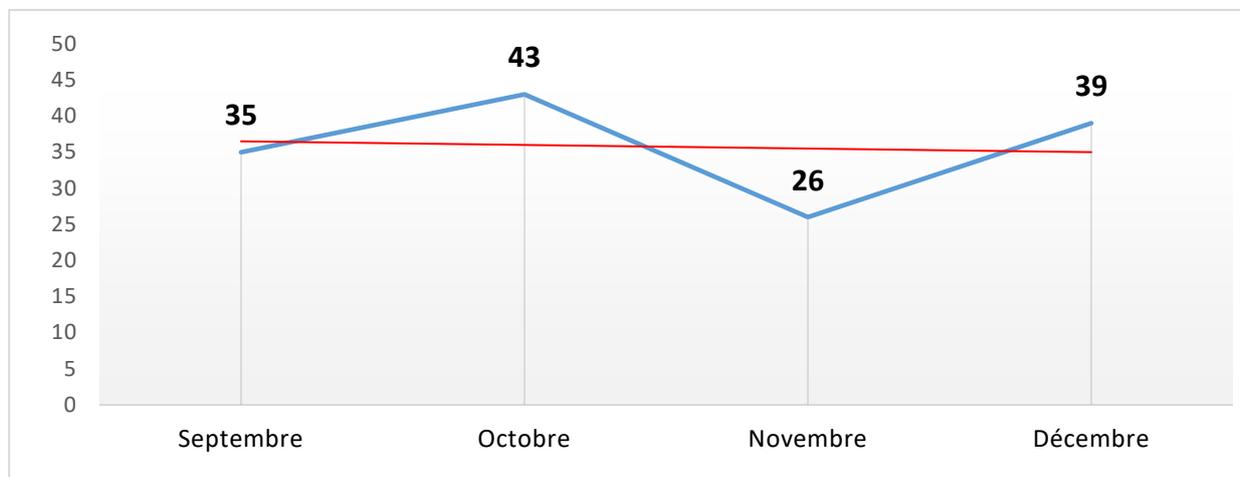
REPARTITION DES DEMANDES NON INSTRUITES PAR MOIS



5.3.2 Données du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015

Le SIAO a reçu 143 demandes, représentant 139 ménages différents, soit 233 personnes.

REPARTITION DES DEMANDES D'HEBERGEMENT PAR MOIS



REPARTITION DES DISPONIBILITES EN COMMISSION (CHRS/CHS)

Période du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2015

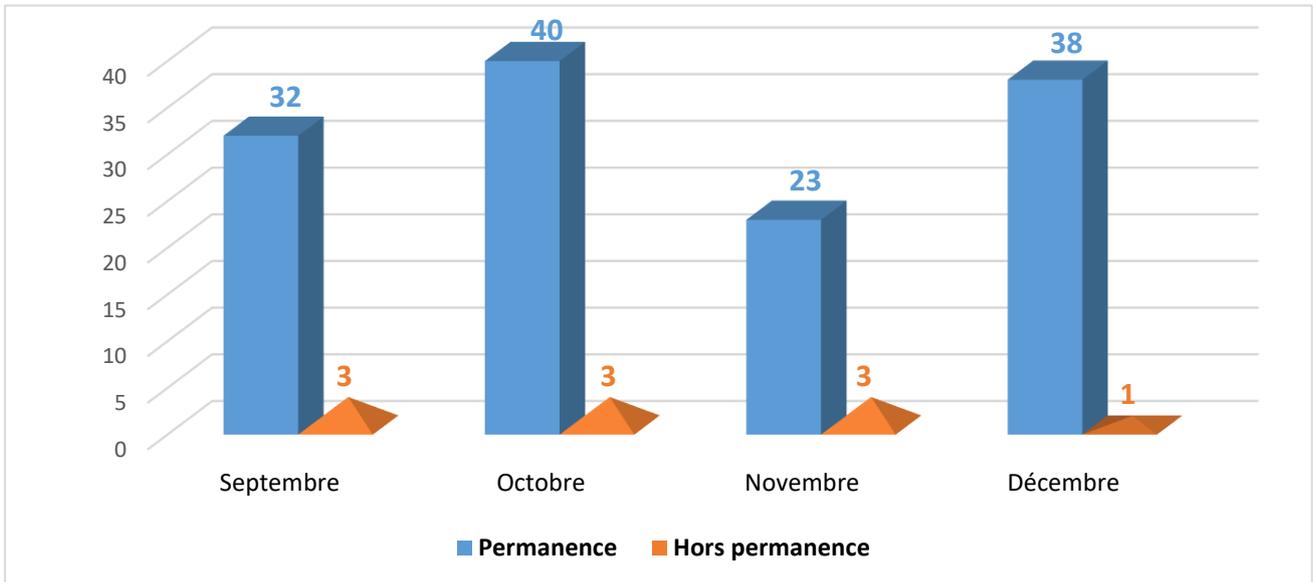
		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Carcassonne	Collectif	3	1	1	5	10
	Studio					0
	T1					0
	T2				3	3
	T3	1	3	7	3	14
	T4				3	3
	CHS				3	3
Narbonne	Studio	2		1		3
	Cohabitation					0
	T1					0
	T2	1	2		1	4
	T3	3				3
	T4					0
Limoux	Studio					0
	T1					0
	T2					0
Castelnaudary	Studio					0
	T1					0
	T2	2		2	4	8
	T3					0
	T4					0
TOTAL		12	6	11	22	51

PROVENANCE DE LA DEMANDE

Permanence/ hors permanence

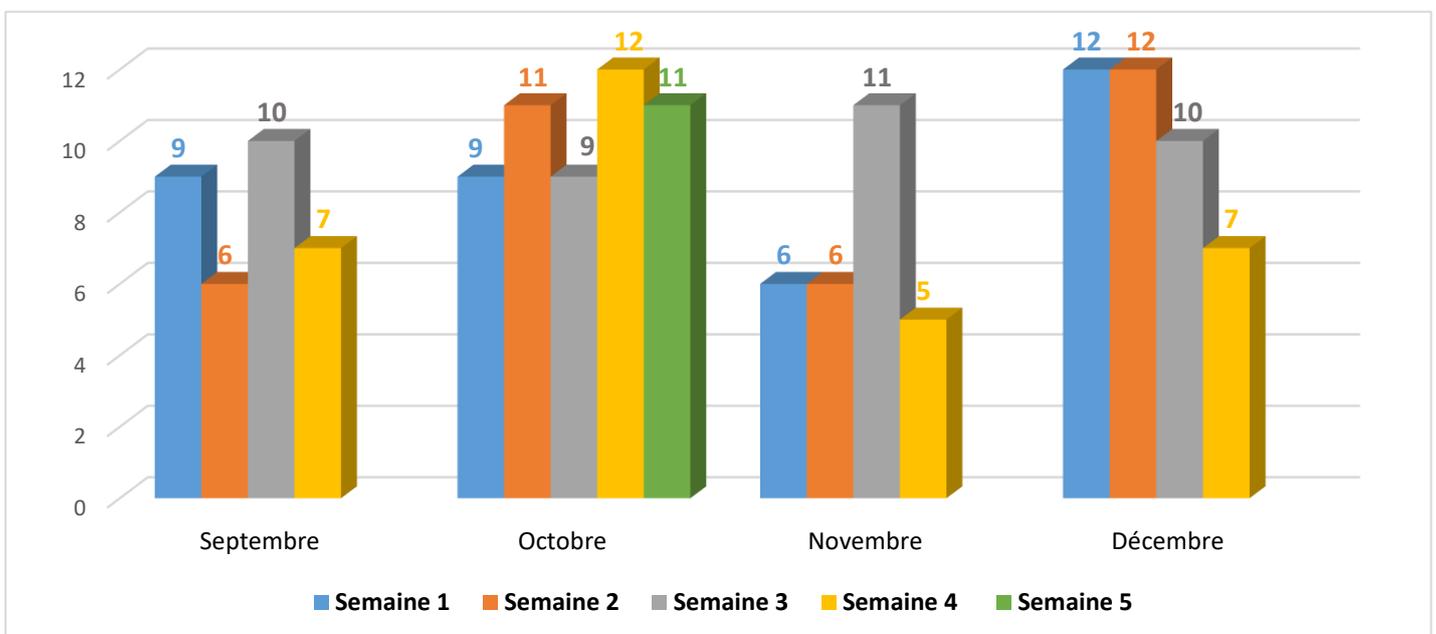
Total des demandes enregistrées via les permanences SIAO : **133**

Total des demandes enregistrées hors permanences : **10**



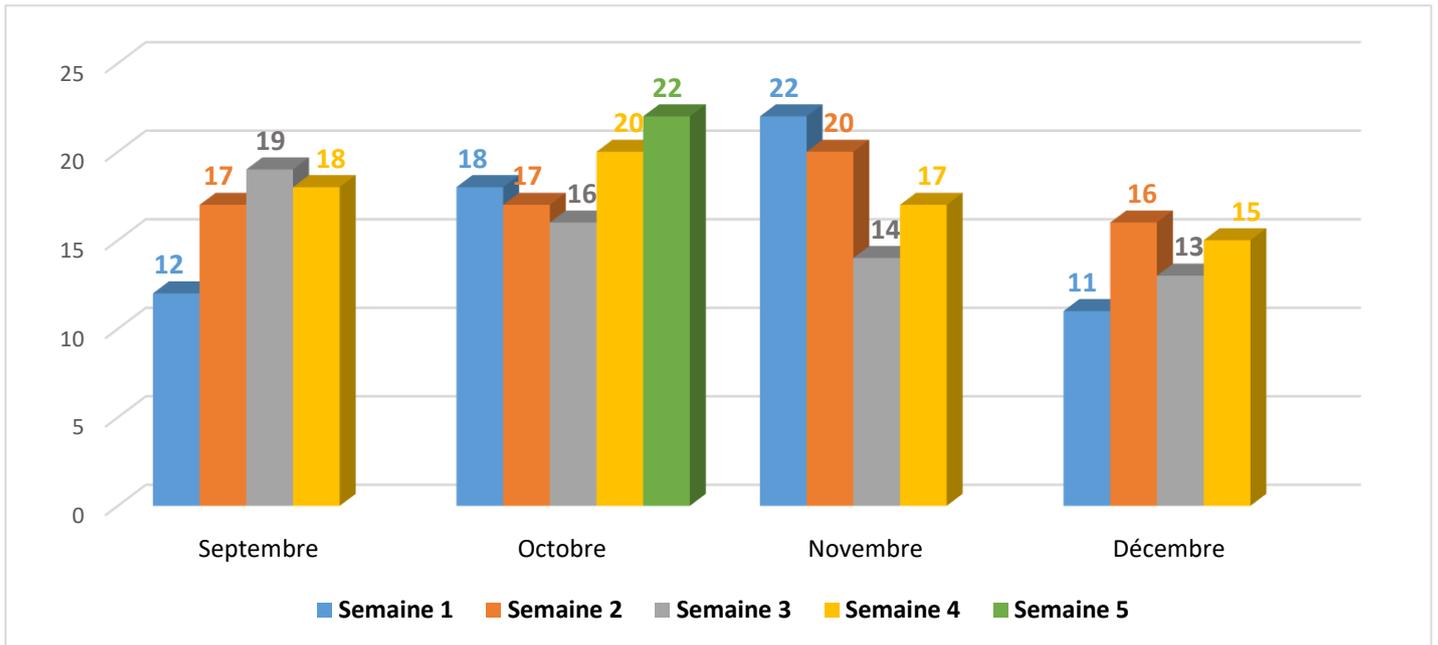
NOMBRE DE NOUVEAUX DOSSIERS ETUDIES EN COMMISSION CHAQUE SEMAINE

En moyenne, il est étudié en commission SIAO hébergement **9** nouveaux dossiers par semaine ;
soit **38** nouveaux dossiers par mois.



NOMBRE DE DOSSIERS SUR LISTE D'ATTENTE EN COMMISSION CHAQUE SEMAINE

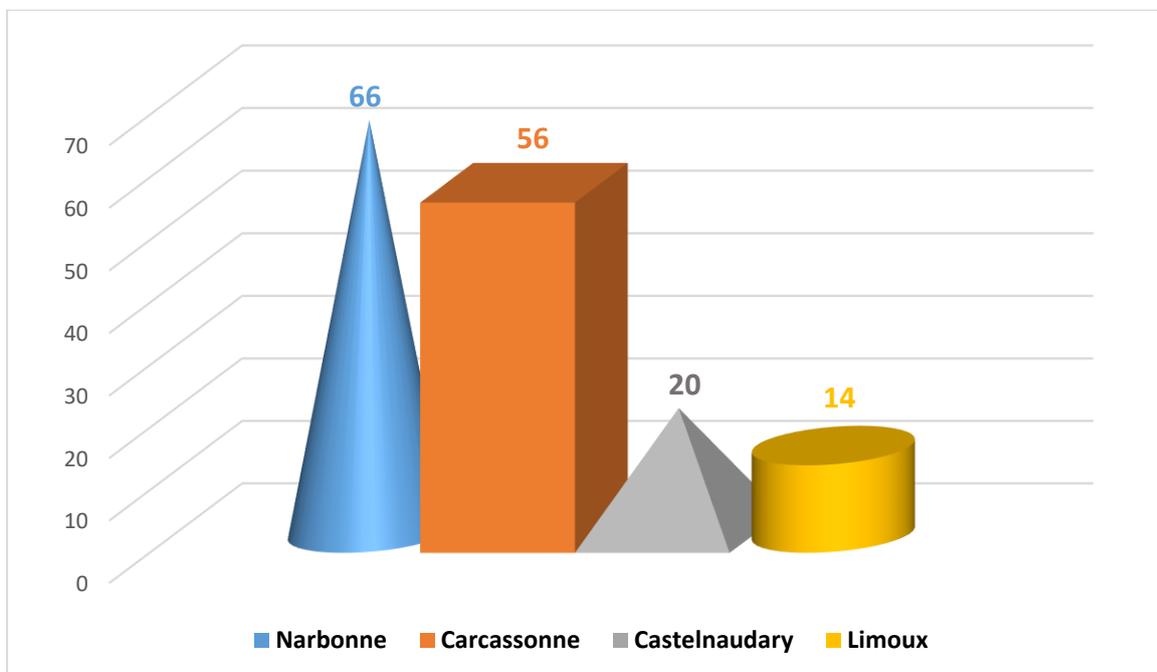
En moyenne, il y a **17** dossiers par commission SIAO hébergement sur liste d'attente.



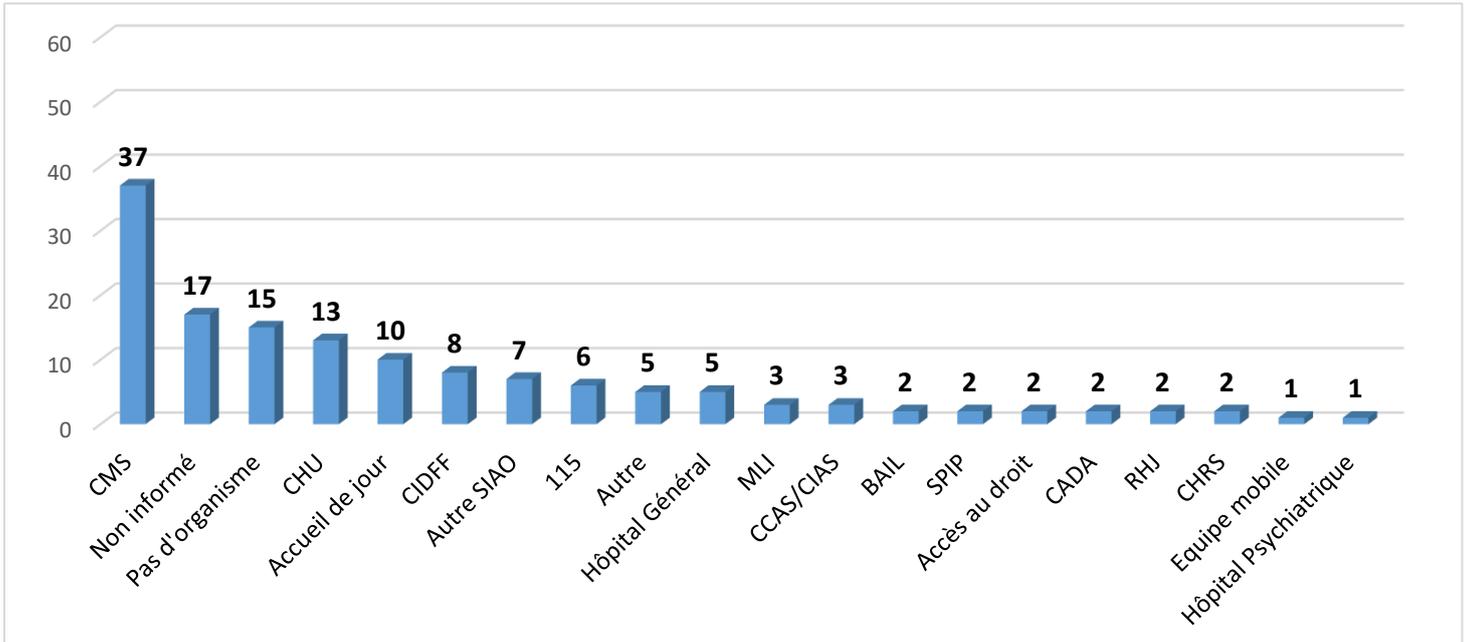
REPARTITION DES PERMANENCES SIAO PAR VILLE

Total de permanences programmées : **156**

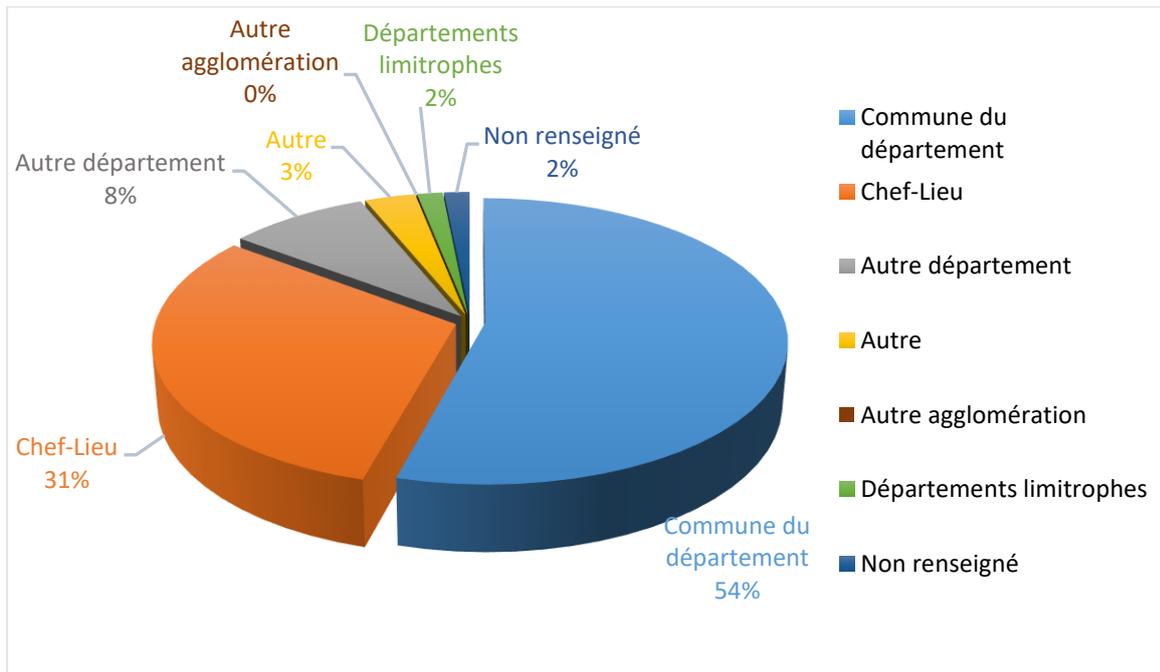
Une demande peut être inscrite sur plusieurs permanences SIAO (report d'entretien, nécessité de plus d'informations donc nouvel entretien, ...).



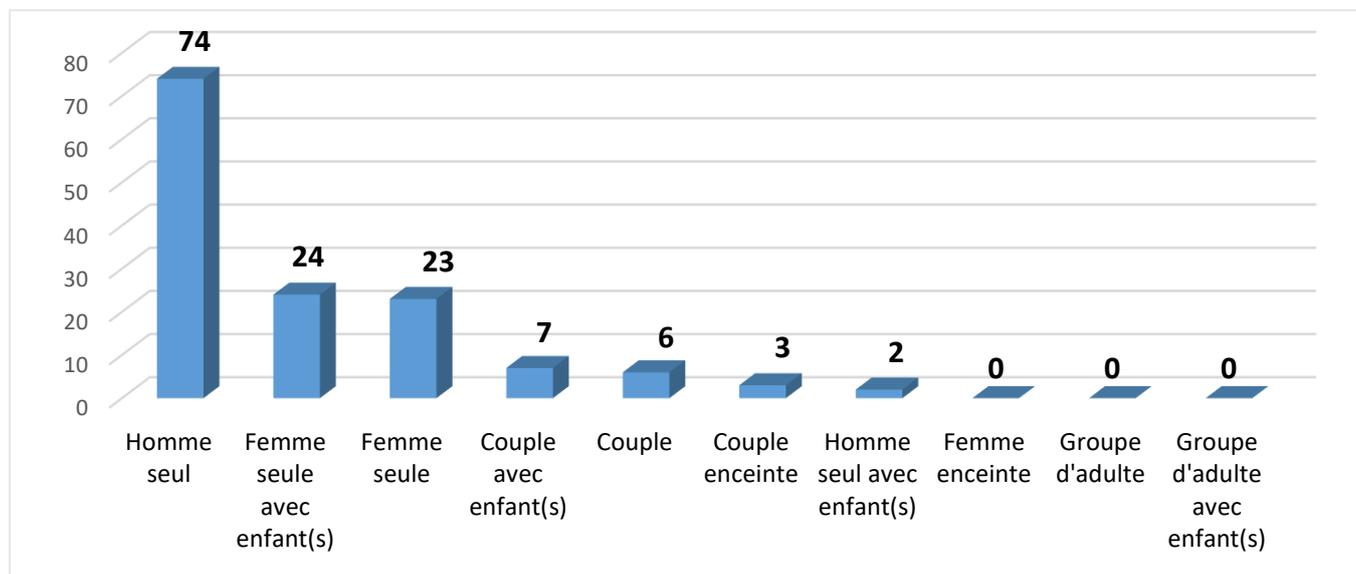
SERVICES ORIENTEUR DE LA DEMANDE AU SIAO



ORIGINE GEOGRAPHIQUE DE LA DEMANDE (en %)

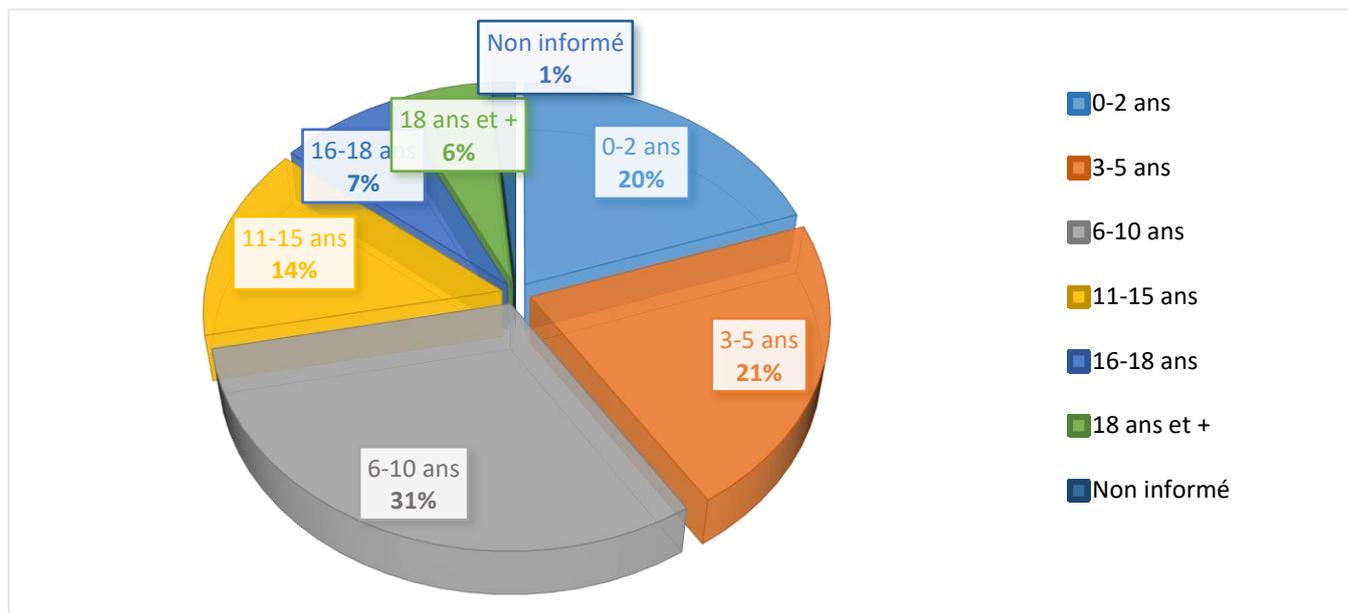


TYPOLOGIE DES MENAGES



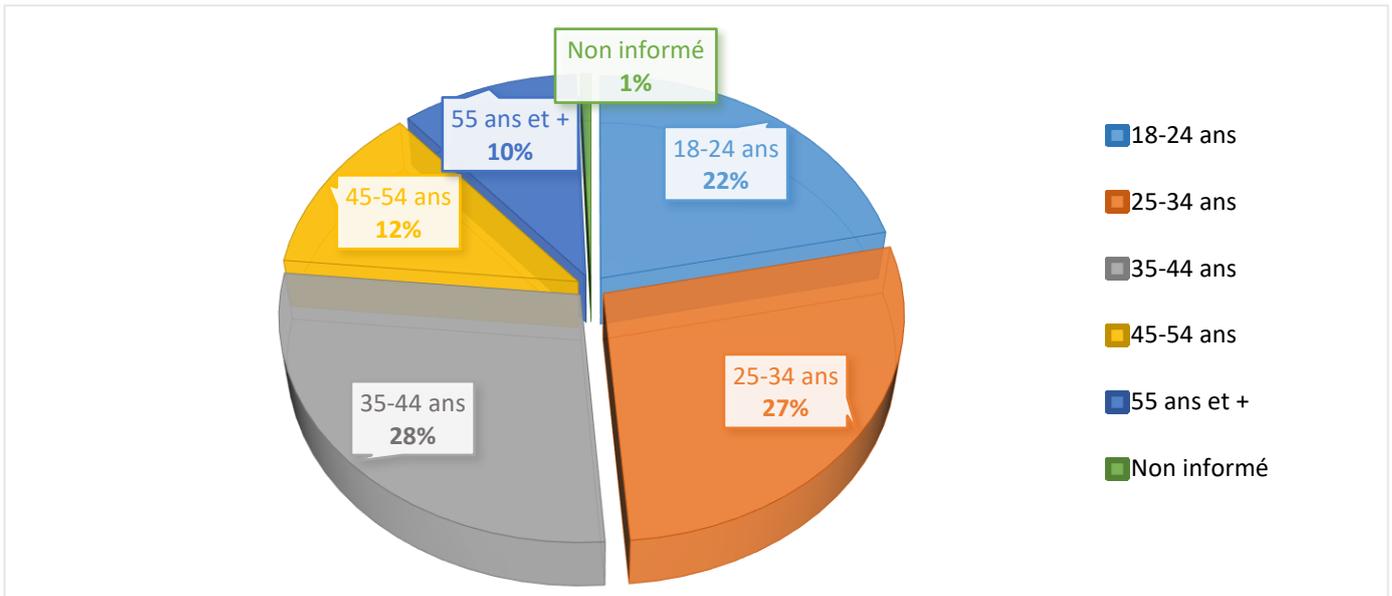
ÂGE DES ENFANTS (en %)

Total des enfants : 71

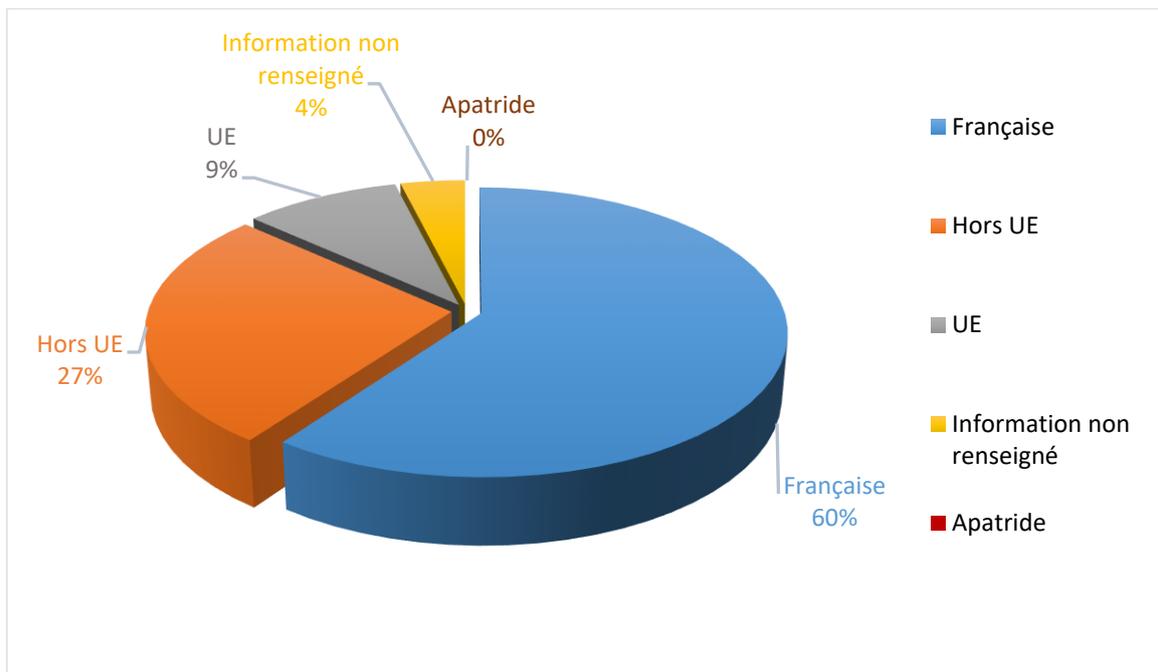


ÂGE DES ADULTES (en %)

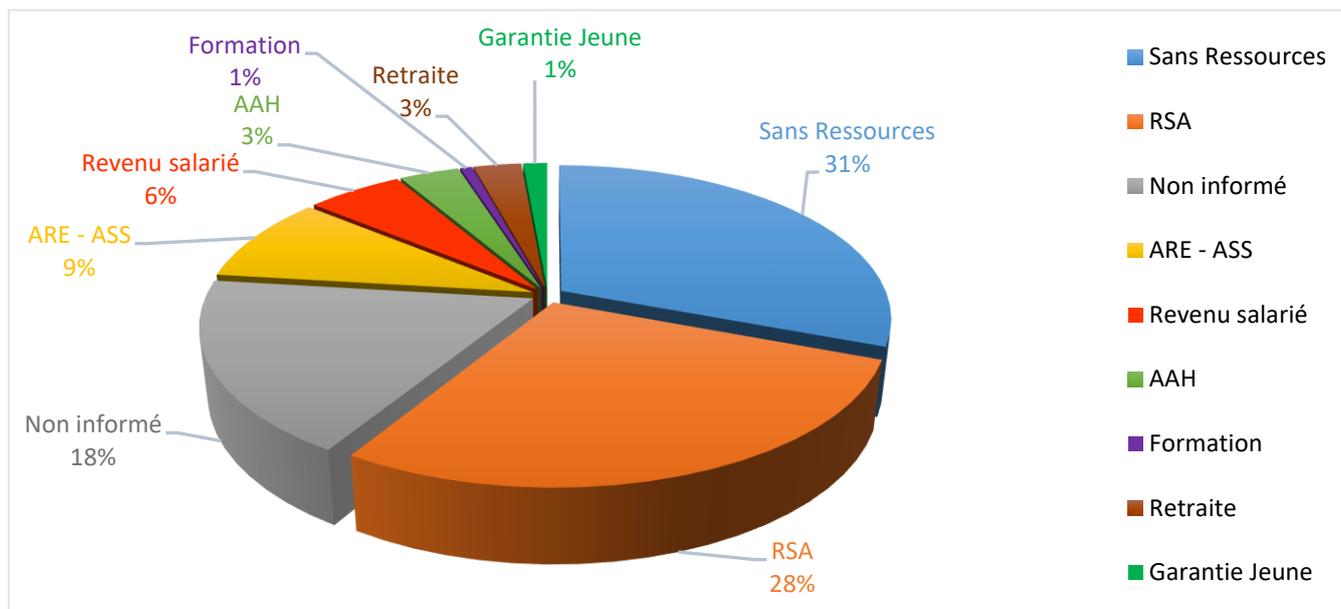
Total des adultes : 162



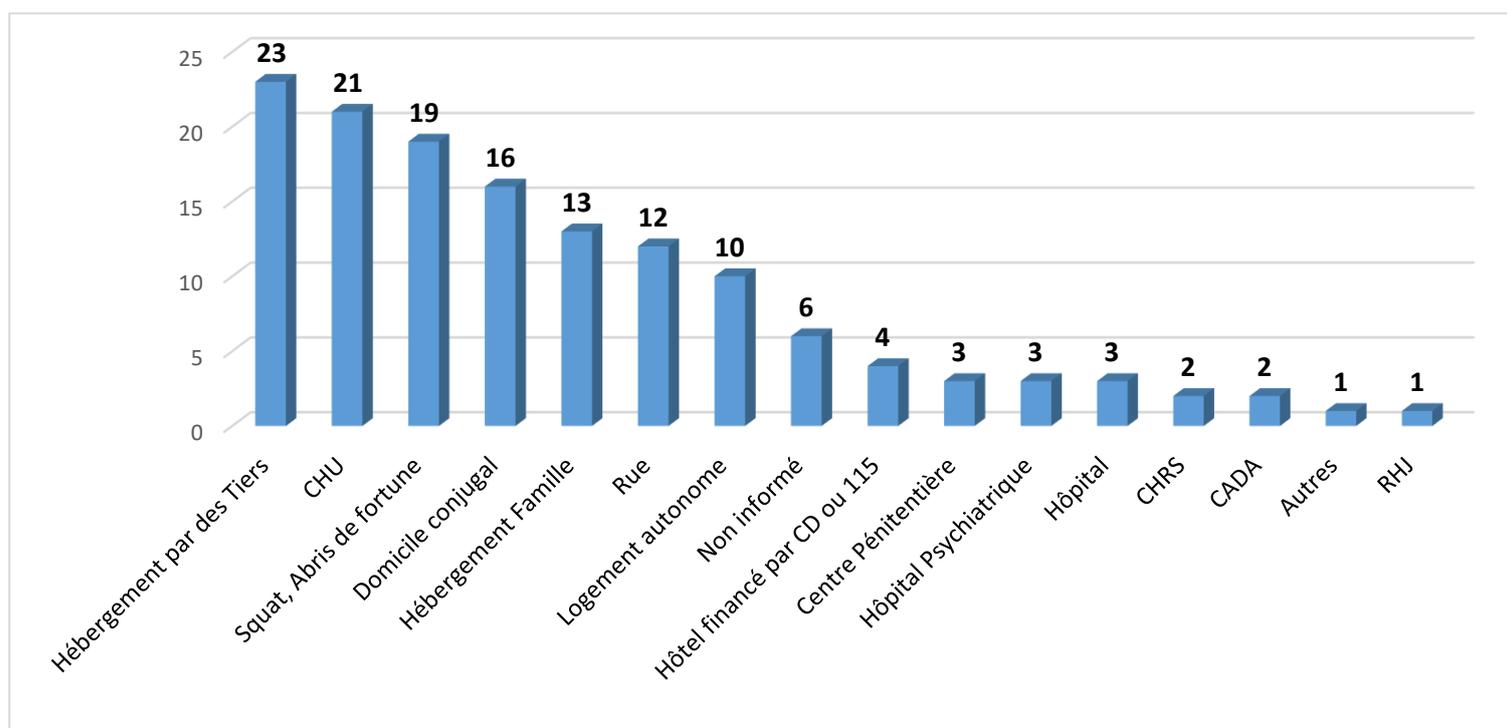
NATIONALITE (en %)



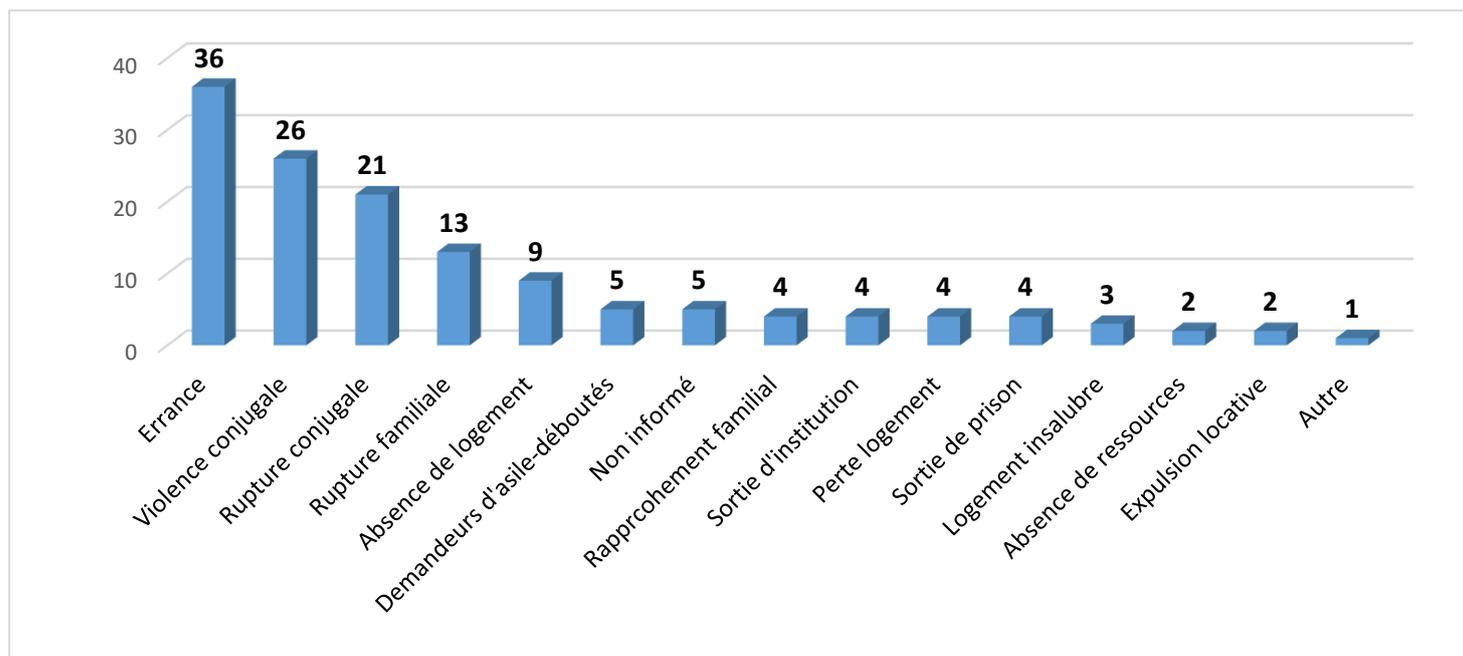
RESSOURCES (au moment de la demande, en %)



SITUATION RESIDENTIELLE DES MENAGES (au moment de la demande)



RAISON PRINCIPALE DE LA DEMANDE AU SIAO (en nombre de ménage)



Etat de la demande

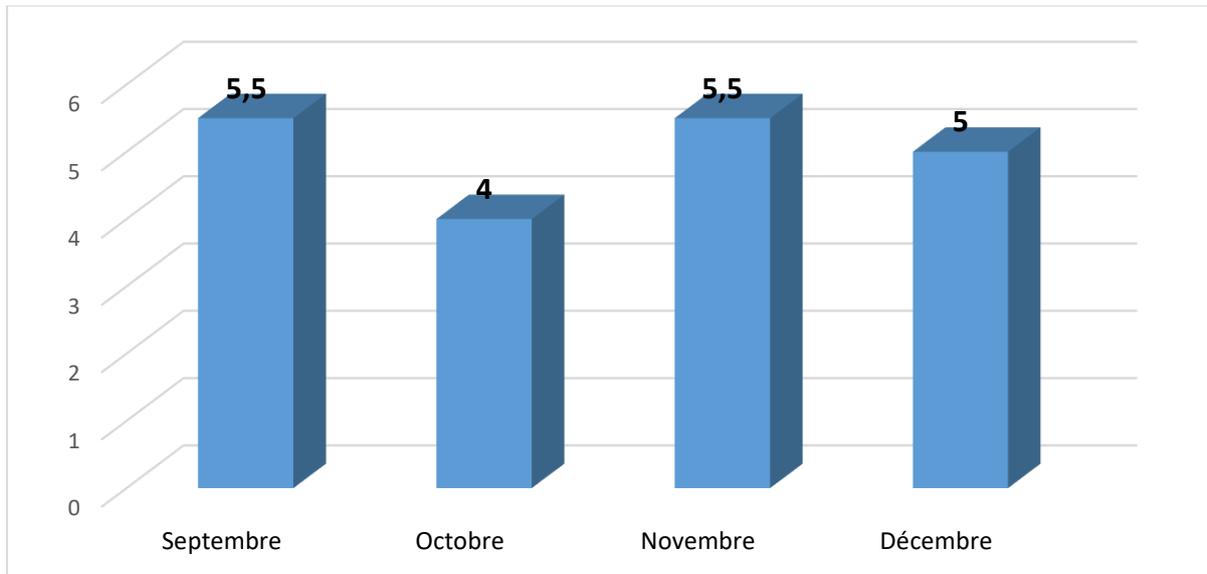
Nombre de demandes non présentées en commission SIAO hébergement avant le 31 décembre 2015 : **9**

Nombre de demandes toujours en cours au 31 décembre 2015 : **11**

DUREE MOYENNE ENTRE L'APPEL ET L'ENTRETIEN D'EVALUATION SIAO

(en jour)

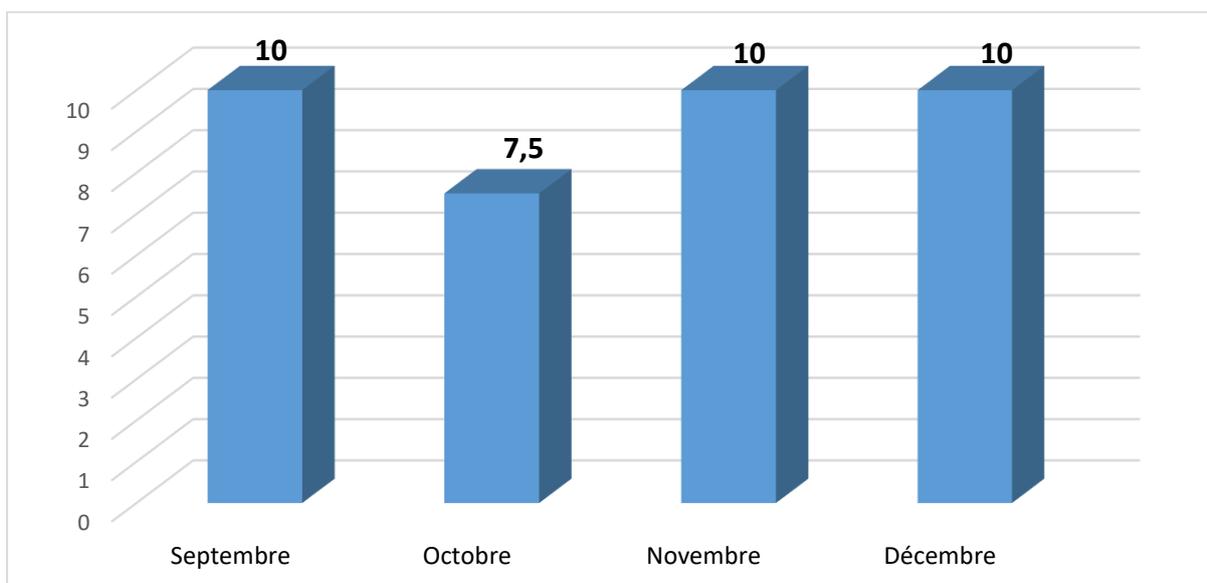
Durée moyenne d'attente entre l'appel et l'entretien SIAO : **5 jours**



DUREE MOYENNE ENTRE L'APPEL ET LE 1^{er} PASSAGE EN COMMISSION

(en jour)

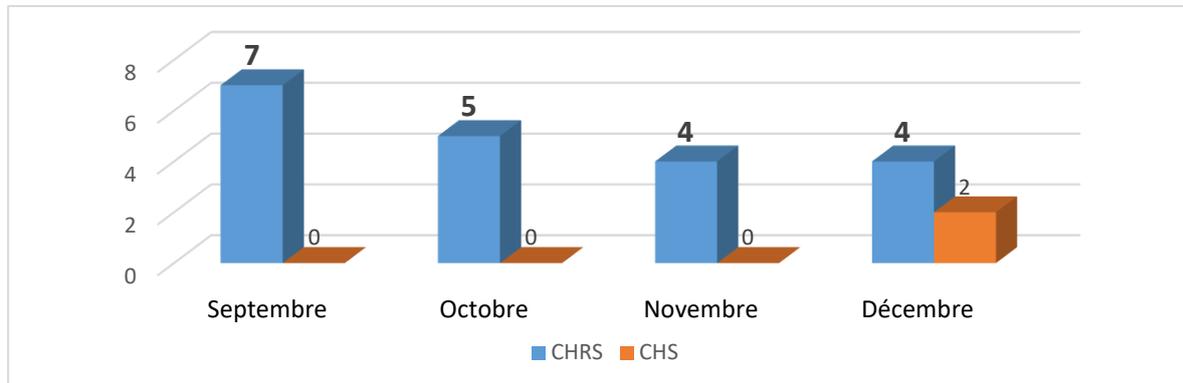
Durée moyenne entre l'appel et 1^{er} passage en commission : **9 jours ½**



Attribution; total : 22

REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR MOIS

Nombre d'attribution ayant occasionné une entrée effective en hébergement d'insertion : 18

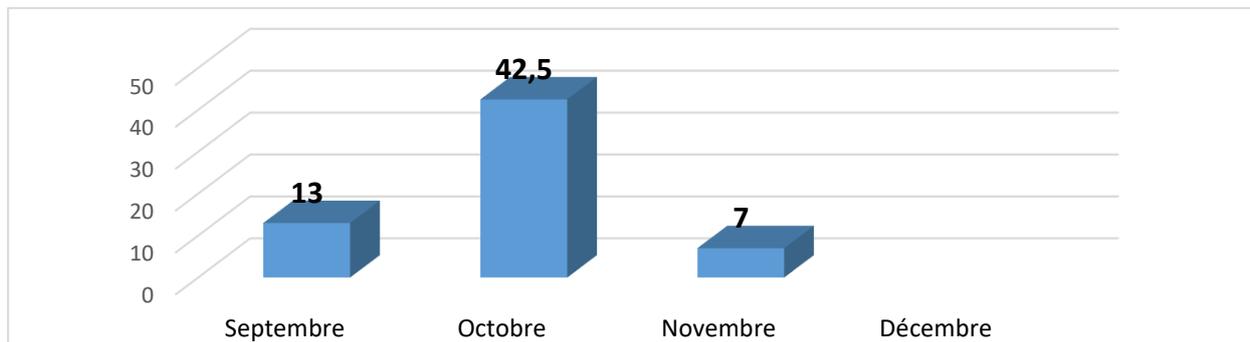


Environ 80% des attributions ont donné lieu à une entrée en hébergement d'insertion. Les 20% restant correspondent essentiellement à des refus de la proposition par la personne du fait que la ville proposée ne soit pas le vœu premier de la personne.

DUREE MOYENNE D'UNE DEMANDE ENTRE L'APPEL ET LA DECISION D'ATTRIBUTION

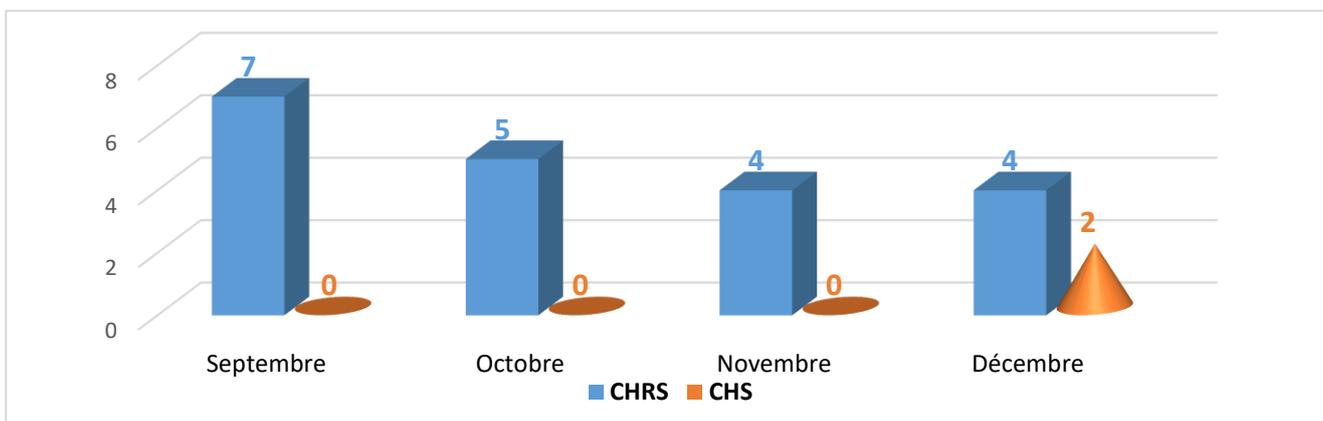
(en jour)

Durée moyenne d'attente entre l'appel et la décision d'attribution: 21 jours



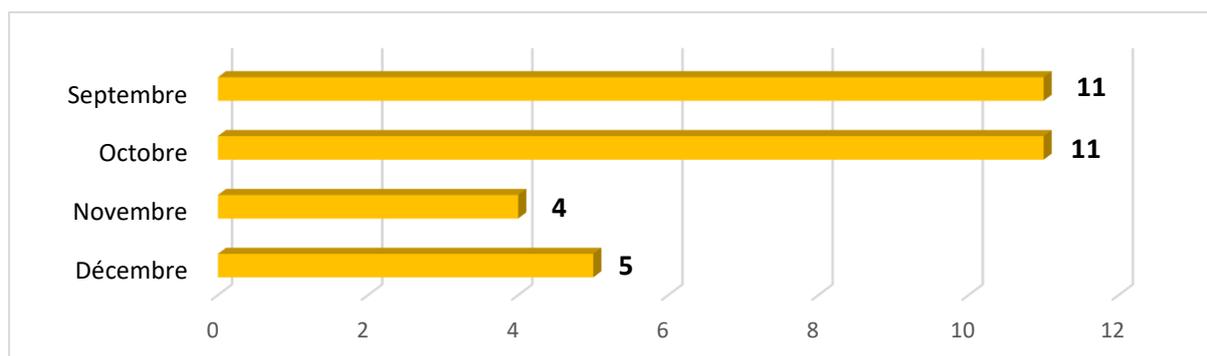
Le mois de décembre n'est pas complété par manque d'information (il manque 75% des données concernant la date de l'appel des demandes), une moyenne ne reflèterait donc pas la réalité.

REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR STRUCTURE

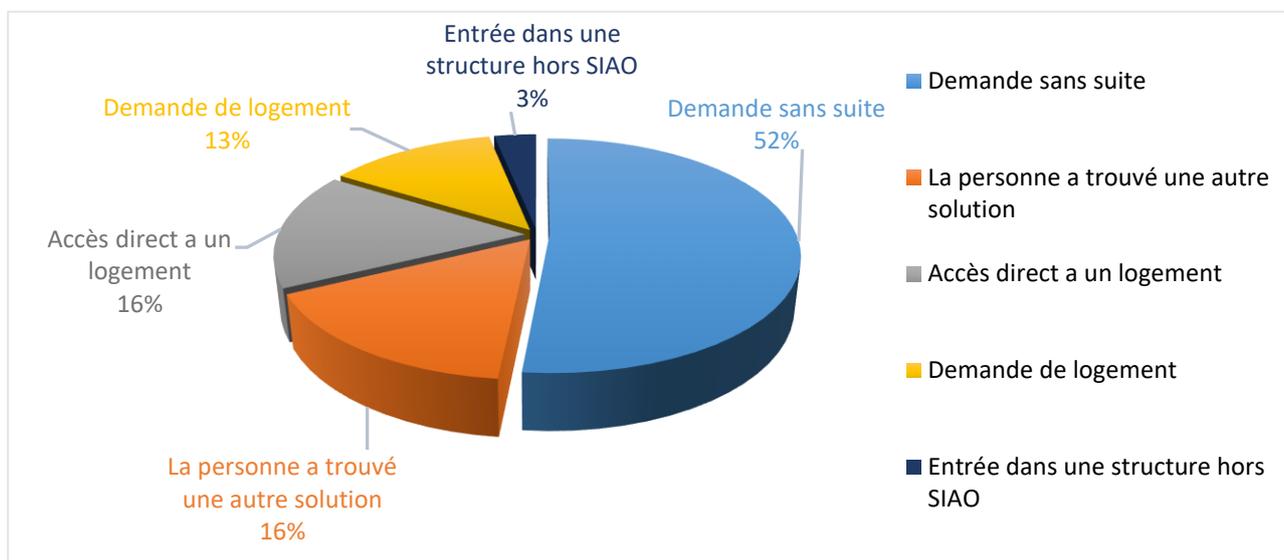


Demande annulée ; total : 31

REPARTITION DES DEMANDES ANNULEES PAR MOIS

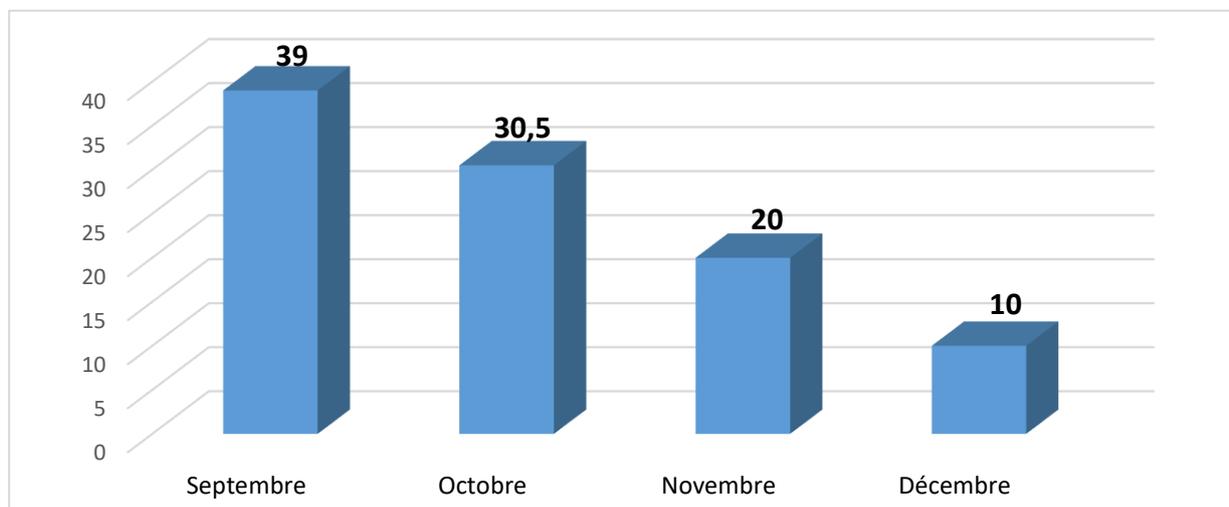


MOTIF DE L'ANNULATION DE LA DEMANDE PAR LE SIAO (en %)



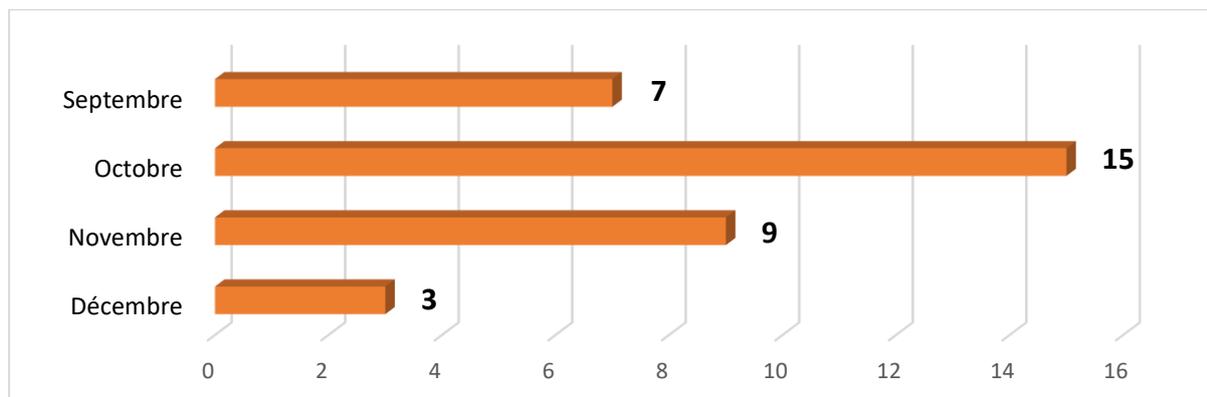
TEMPS D'ATTENTE MOYEN ENTRE L'APPEL ET L'ANNULATION DE LA DEMANDE (en jour)

Temps d'attente moyen entre l'appel et l'annulation de la demande : **27 jours**



Demande refusée ; total : 34

REPARTITION DES DEMANDES REFUSEES PAR MOIS

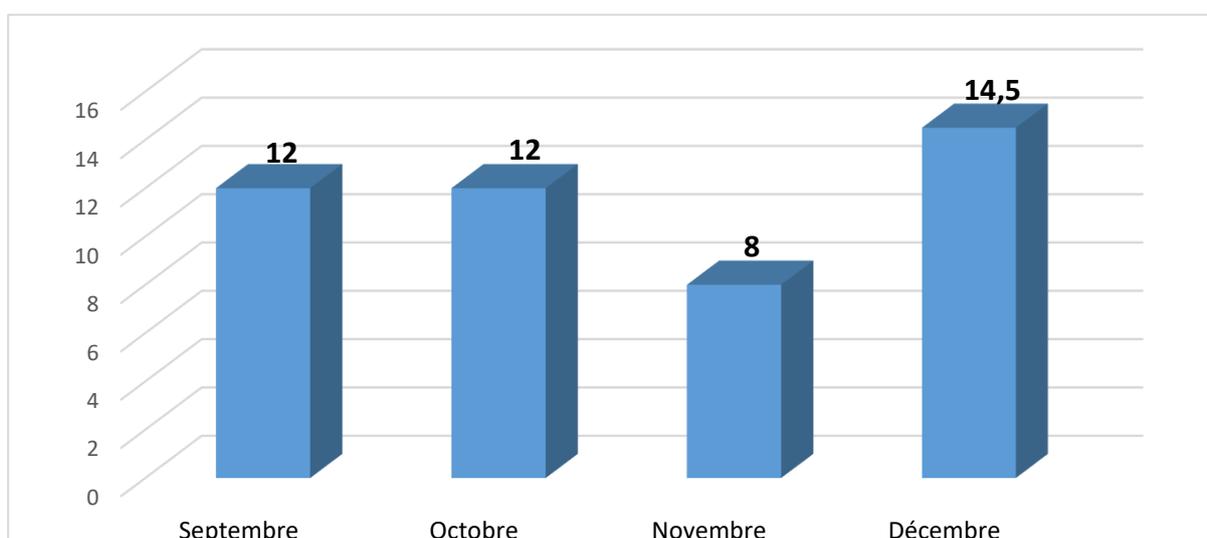


MOTIF DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Pas de demande d'accompagnement	24 %
Orientation vers un autre dispositif (RHJ, centre parental, ...)	21 %
Problème administratif	12 %
Personne relevant du logement autonome	12 %
Absence de place disponible dans le département	8 %
Personne relevant du soin	8 %
Comportement de la personne non adapté	6 %
Demande d'éloignement non justifiée	3 %
Demande trop anticipée dans le temps	3 %
Ressortissant UE	3 %

TEMPS D'ATTENTE MOYEN ENTRE L'APPEL ET LA NOTIFICATION DE REFUS

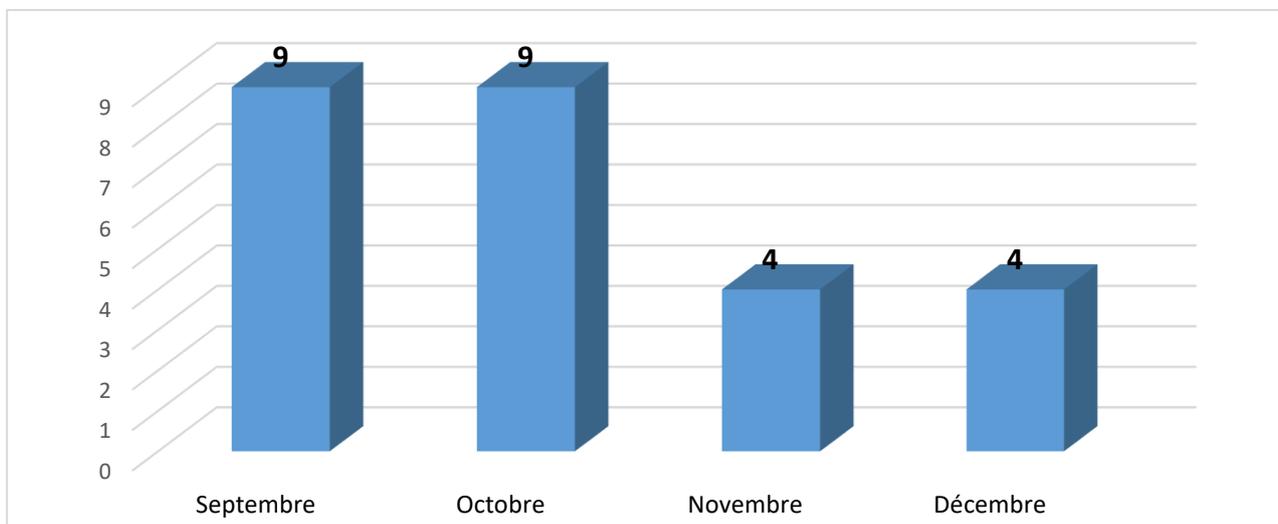
Temps d'attente moyen entre appel et notification de refus : **12 jours**



Demande téléphonique non instruite, car la personne n'est pas venue à l'entretien SIAO :

Total : 26

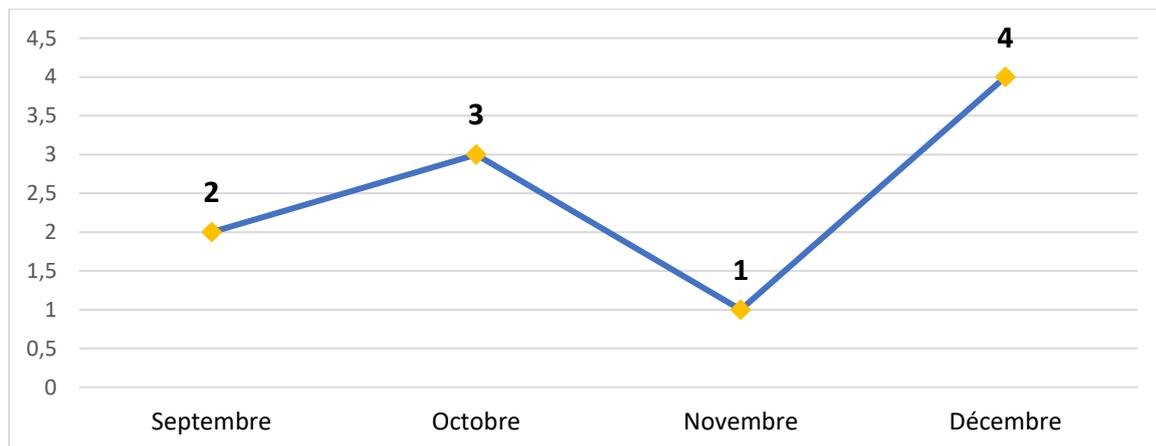
REPARTITION DES DEMANDES NON INSTRUITES PAR MOIS



Demande réorientée vers la commission logement adapté

Total : 10

REPARTITION DES DEMANDES REORIENTEES PAR MOIS



5.4 Bilan de l'activité SIAO hébergement d'insertion en 2015

Le SIAO a enregistré **449** demandes en 2015, représentant **442** ménages distincts, soit **710** personnes distinctes.

- Répartition des demandes : En moyenne le SIAO recense 37 demandes par mois avec une fourchette comprise entre 28 et 45 demandes.
- Répartition des disponibilités : 64% des places disponibles se situent à Carcassonne (rappelons que 56% des places pérennes sur le département, se trouvent dans cette ville). Pour les autres villes il y a des différences : 1ere période : 2% des places disponibles se trouvaient sur Narbonne, 11% sur Limoux et 23% sur Castelnaudary ; 2eme période : 20% sur Narbonne, aucune place disponible sur Limoux, et 16% à Castelnaudary.
- Permanences SIAO : Le SIAO a programmé 442 entretiens au cours de l'année, 47% se trouvaient sur la ville de Narbonne, 33% à Carcassonne, 13% à Castelnaudary, et 7% à Limoux.

Nous pouvons noter que sur 442 entretiens programmés, 94 personnes ne sont pas venues soit 21% des situations.

Sur l'ensemble des demandes 87% sont enregistrées grâce aux permanences SIAO, contre 13% qui proviennent d'autres départements ou de prescripteurs locaux.

- Répartition des nouveaux dossiers étudiés en commission : La répartition par mois mais également par semaine, n'est pas équilibrée, mais cette variation ne semble pas relever d'élément particulier. Le nombre de demandes va de 2 étudiées par semaine à 14.

Inversement la liste d'attente souligne une phase marquée pendant la période estivale (juin, juillet, août) avec en moyenne 38 dossiers sur liste d'attente par mois, contre 67 sur les autres mois de l'année. Ce constat vient en contradiction avec les données du SIAO urgence-115, qui révèlent une hausse des demandes en hébergement d'urgence.

- Service orienteur : Les services des CMS représentent 20% des partenaires orienteur sur le SIAO. La donnée « non informé » est importante (15%), du fait toujours, d'un certain nombre de personnes qui ne se présentent pas aux entretiens et qui ne donnent donc pas cette information.
- Origine géographique de la demande : 87% des demandes proviennent du département de l'Aude.
- Typologie des ménages en demande : la majorité des ménages qui formulent une demande auprès du SIAO hébergement, sont des hommes seuls (47%). Les femmes seules (22%) et les femmes avec enfant(s) (18%) sont ensuite les deux catégories les plus représentées. On note une évolution concernant la typologie des ménages faisant appel au SIAO : en 2014, sur 334 ménages, 67 % représentaient des familles.
- Age : Les enfants se trouvent majoritairement dans la tranche d'âge entre 6 et 10 ans.

Concernant les adultes, trois tranches d'âge se distinguent d'une manière assez homogène représentant environ 75% des personnes en demande : les 18-24 ans, 25-34 ans, et les 35-44 ans.

- Nationalité : Environ 60% des demandeurs sont de nationalité française, 24% hors UE, 6% de l'UE.
- Ressources : Les demandeurs sont pour une part importante sans ressources au moment de l'enregistrement de la demande au SIAO (31%), la deuxième situation la plus représentée est les bénéficiaires du RSA.
- Situation résidentielle : L'hébergement par des tiers est la principale situation résidentielle au moment de la demande. L'hébergement dans la famille et en CHU sont ensuite les deux catégories les plus concernées.
- Raison de la demande : Quatre motifs se distinguent et représentent environ 60% de situations : l'errance, la rupture conjugale, la violence conjugale, ainsi que la rupture familiale.
- Etat de la demande : La durée en moyenne entre l'appel et l'entretien d'évaluation est d'environ 5 jours, et 10 jours entre l'appel et le premier passage en commission.
 - **Attribution** : Au total en 2015, il y aura eu **113** attributions

Nous pouvons constater que dans la première partie (de janvier à août) étudiée, le nombre d'attribution est plus important que dans la deuxième partie (de septembre à décembre). Cela s'explique en partie par la sortie du dispositif IML en septembre de la commission hébergement d'insertion, qui, sur la première période représentait 21% des attributions.

En moyenne chaque mois, dans la première période, était proposé 9 attributions vers un centre d'hébergement pour une place en CHS ou CHRS. Pour la deuxième période la moyenne n'était que de 5.5 attributions par mois, malgré le fait que des places soient disponibles. Le constat de la fin d'année est particulièrement marqué par l'inadéquation entre l'offre d'hébergement et la demande en termes de typologie de places, de villes souhaitées, et de dispositifs (collectif/regroupé/diffus).

La durée moyenne d'attente entre l'appel et la décision d'attribution est d'environ 3 semaines.

- **Demande annulée** : Au total en 2015, il y aura eu **70** demandes annulées.

Nous pouvons constater une différence dans le nombre de demande annulée entre la première et la deuxième période étudiée puisque, en moyenne entre janvier et août il y a 5 demandes annulées par mois, contre 8 entre septembre et décembre. Cela peut s'expliquer par la « non adéquation » des places vacantes par rapport aux demandes qui ont entraîné une attente plus longue avant une attribution provoquant des « demandes sans suite ».

C'est ce que nous pouvons voir dans le motif de l'annulation d'une demande : 52% de demandes classées sans suite dans la deuxième période contre 30% dans la première.

Entre janvier et août le principal motif concernant l'annulation était que la personne avait trouvé une solution : 4 demandes sur 10, contre moins de 2 demandes sur 10 entre septembre et décembre.

L'attente moyenne entre l'appel et la décision d'annulation, elle aussi est différente du fait de la hausse des demandes « sans suite » dans la deuxième période.

Une demande est classée sans suite lors de la commission, quand une personne ne s'est pas manifestée auprès du SIAO pour maintenir sa demande au bout de 15 jours.

- **Demande refusée** : Au total en 2015, il y aura eu **142** demandes refusées.

En moyenne, le SIAO statue sur 10 refus par mois, principalement motivés par un manque de dispositif adapté au sein du SIAO qui occasionne une réorientation vers une autre structure (RHJ, centre parental, ...), mais également quand le demandeur ne souhaite pas d'accompagnement éducatif (condition sine qua non à une prise en charge en hébergement d'insertion).

Le temps d'attente moyen entre l'appel et la notification du refus est de moins de 10 jours en moyenne.

- ***Demande non instruite car la personne ne s'est pas présentée à l'entretien:*** Au total en 2015, il y aura eu **94** demandes concernées.

Il y a environ 8 demandes par mois formulées via la plateforme téléphonique SIAO qui ne se présentent pas à la suite à l'entretien d'évaluation.

Répartition des décisions de la commission SIAO hébergement : 25% d'attributions, 16% d'annulations, 32% de refus, 21% de personnes non venues à l'entretien SIAO, 2% de réorientations vers la commission logement adapté, et 4% de demandes en cours ou non traitées au 31 décembre 2015.

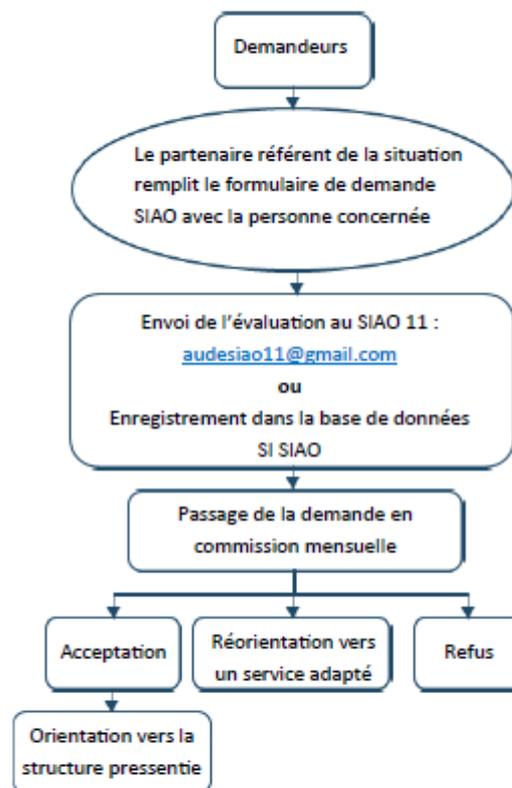
SIAO LOGEMENT ADAPTE

6. SIAO logement adapté

Mis en place depuis le 1^{er} septembre 2015, le SIAO logement adapté centralise les demandes de logement adapté du département de personnes sans-abri ou mal logées, et met en corrélation les demandes et les places disponibles. Le SIAO peut également prescrire lorsque nécessaire une mesure d'accompagnement au logement type AVDL, ou réorienter sur un autre dispositif SIAO ou un autre dispositif.

6.1 Traitement d'une demande SIAO logement adapté

Traitement d'une demande en logement adapté :
Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places Insertion CHR/S/CHS.

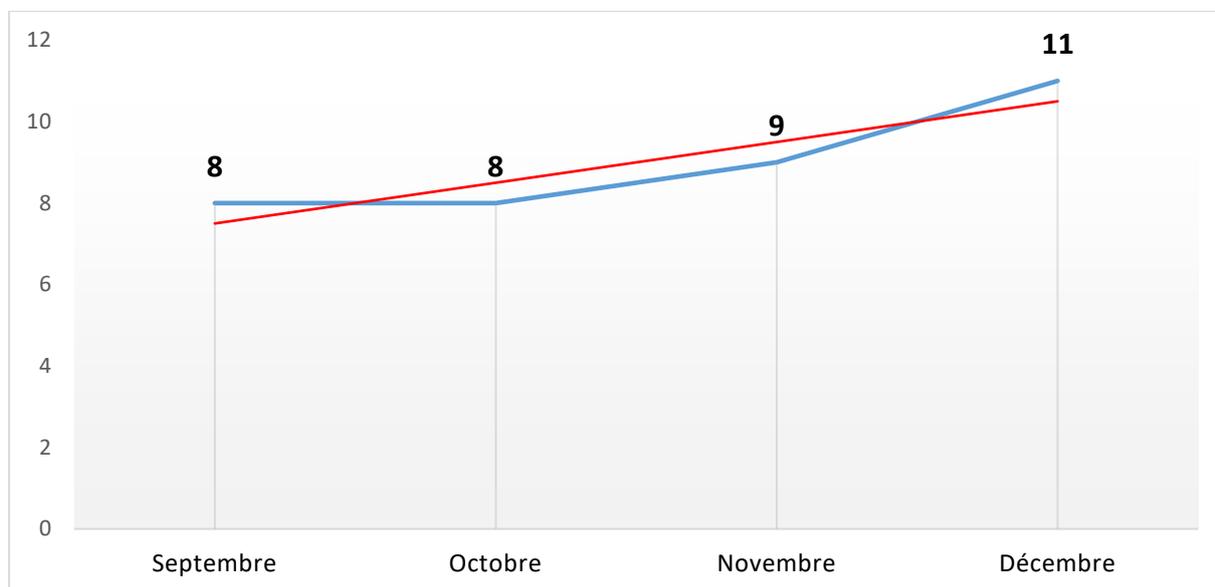
6.2 Commission SIAO logement adapté

- **Membres** : Sont présents lors de la commission la DDCSPP, le SIAO et l'ensemble des représentants des dispositifs du logement adapté entrés dans le SIAO : pension de famille ADAFF et ADOMA ; Inter Médiation Locative SOLIHA et ADAFF ; résidence sociale ADOMA ; appartements thérapeutiques relais AIDeA11 et Intermède.
- **Nombre** : 4 commissions en 2015.
- **Missions** : Une commission est organisée depuis le mois de septembre tous les 1^{ers} lundis après-midi du mois. Elle permet l'étude de l'ensemble des demandes réceptionnées par le SIAO correspondant aux structures du logement adapté. La décision est basée sur le rapport social et la préconisation d'orientation envoyés par le travailleur social référent de la situation grâce au formulaire de demande unique, en corrélation avec les dispositifs existants au sein du SIAO. Si nécessaire la commission peut réorienter la demande sur des dispositifs qui lui semblent plus adaptées à la situation (autre volet du SIAO, autres structures...).
- **Décision** : La décision de la commission SIAO a vocation d'orientation et non d'attribution sur une place précise. Une préconisation au vu de la situation du ménage est posée, orientant vers une structure pressentie, qui, lorsqu'elle bénéficiera d'une place disponible correspondant à la demande, fera entrer la demande dans la procédure d'admission propre à son établissement. En cas de refus de l'établissement à la suite de sa procédure interne, alors le dossier sera réétudié en commission SIAO afin de déterminer si une autre orientation peut être envisagée, et si ce n'est pas le cas, la demande sera alors refusée faute de dispositif adapté à la demande.

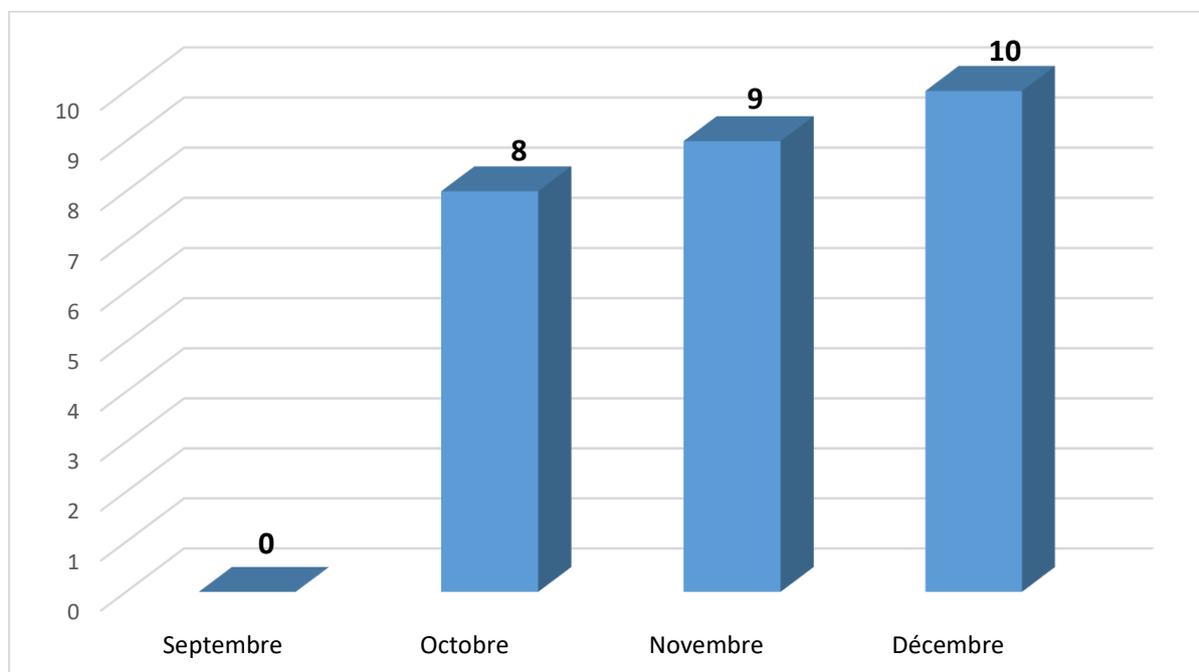
6.3 Données de l'observatoire SIAO logement adapté

Le SIAO a reçu 36 demandes, représentant 36 ménages différents, soit 42 personnes.

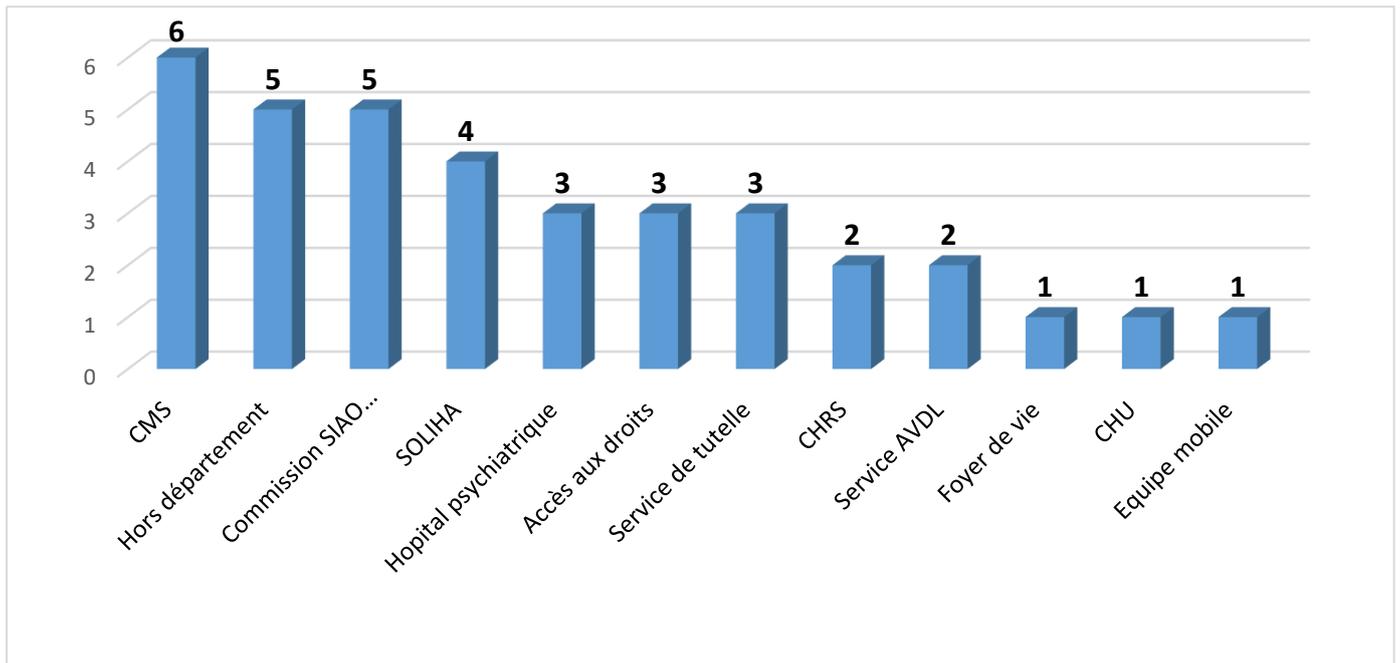
REPARTITION DES NOUVELLES DEMANDES PAR COMMISSION



NOMBRE DE DOSSIERS SUR LISTE D'ATTENTE PAR COMMISSION

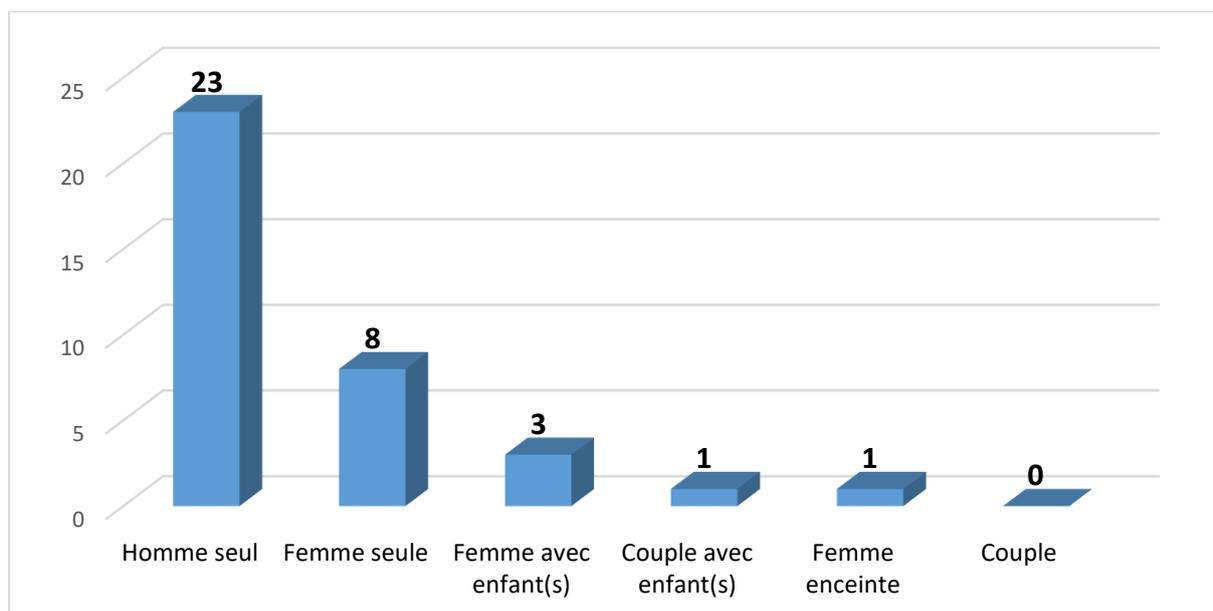


SERVICES ORIENTEUR DE LA DEMANDE



Tout comme le SIAO hébergement d'insertion, nous pouvons voir que les principaux prescripteurs sont les assistants sociaux de secteur des CMS. La commission hébergement représente 14% des prescripteurs, ce « pont » entre ces différents dispositifs évite les ruptures de parcours et surtout permet des orientations plus adaptées aux besoins des usagers.

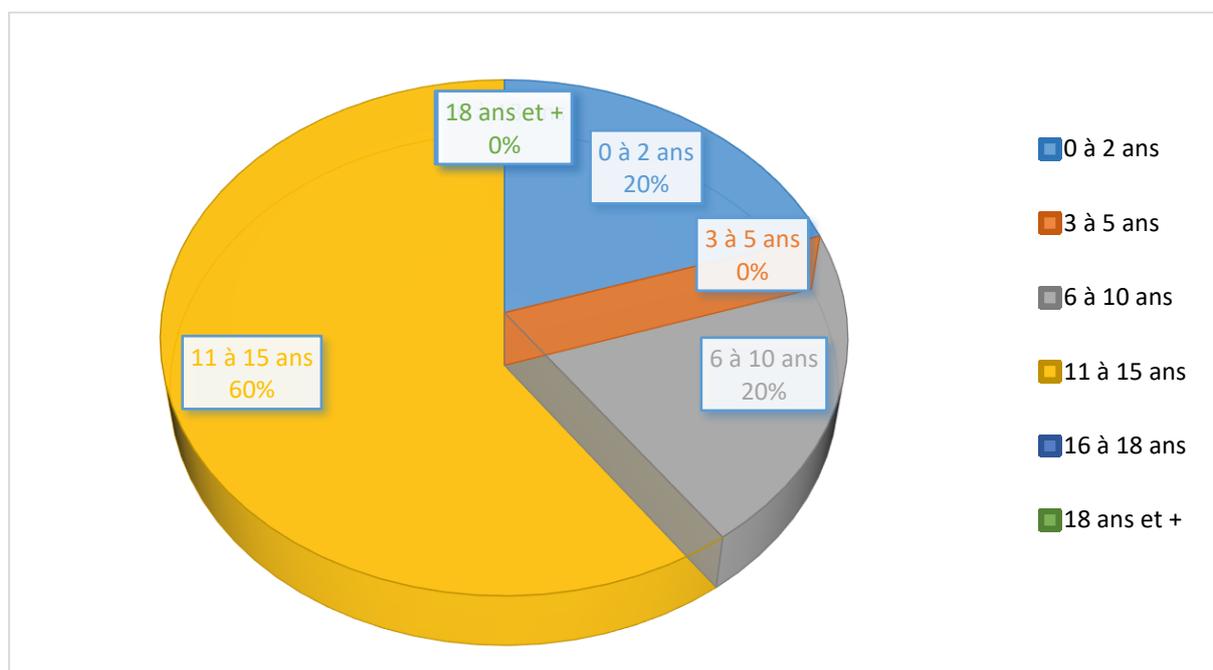
TYPOLOGIE DES MENAGES



Les demandes de logement adapté sont faites essentiellement par des personnes seules, environ 86%. Durant ces 4 mois, peu de familles et de couples ont fait appel à ce service.

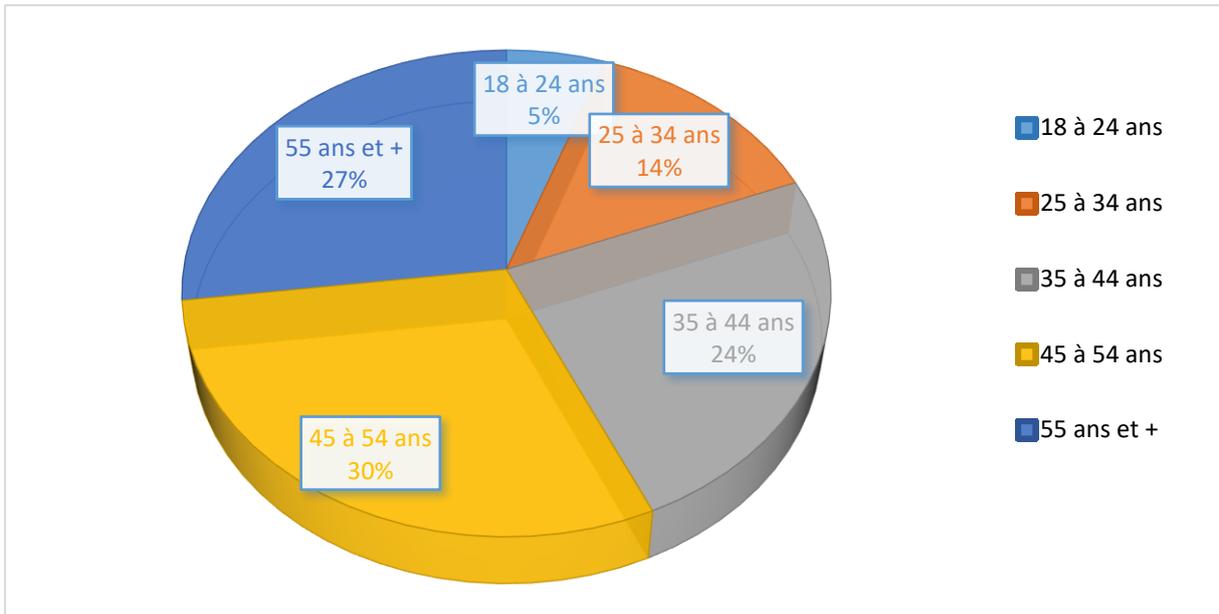
ÂGES DES ENFANTS (en %)

Nombre total d'enfants : 5



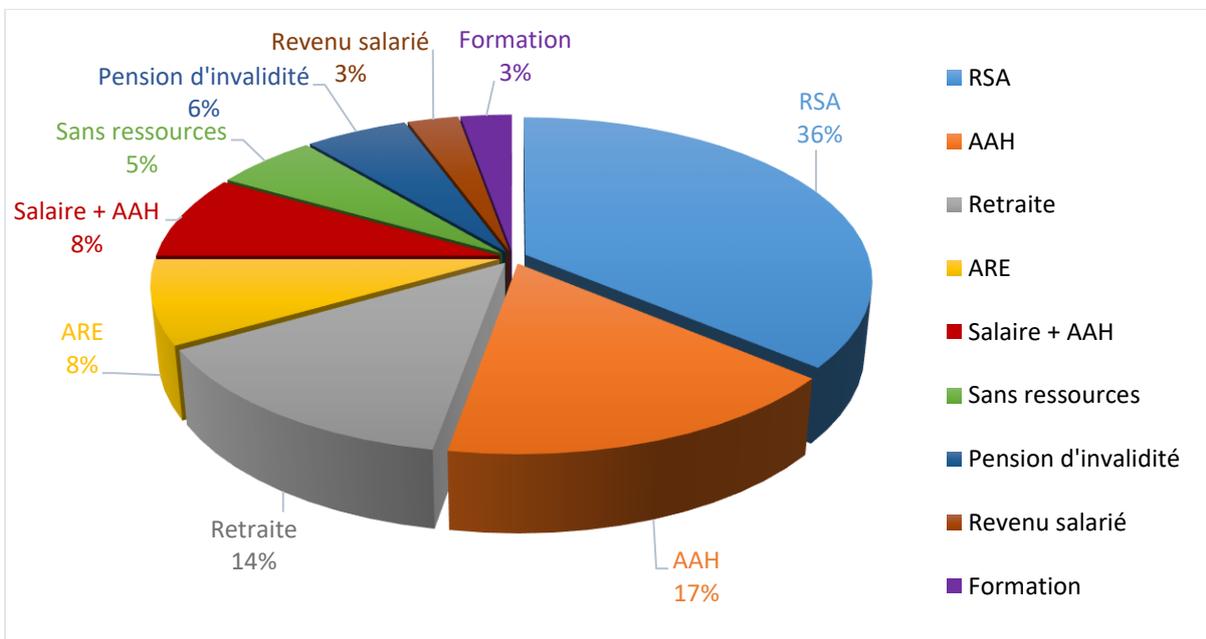
ÂGE DES ADULTES (en %)

Nombre total d'adultes : 37



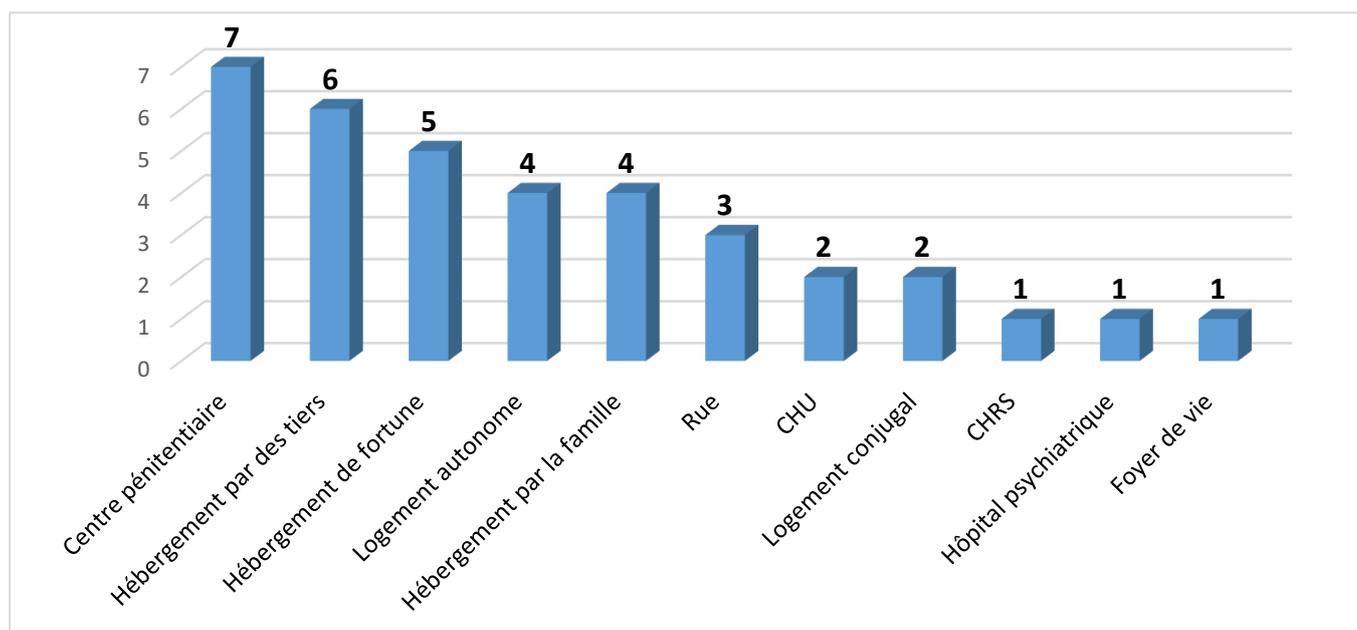
Concernant le logement adapté, les personnes les plus représentées ont majoritairement plus de 45 ans (60%). A contrario des demandes auprès du SIAO urgence-115 et hébergement d'insertion, où les personnes ont majoritairement moins de 45 ans.

RESSOURCES (en %)

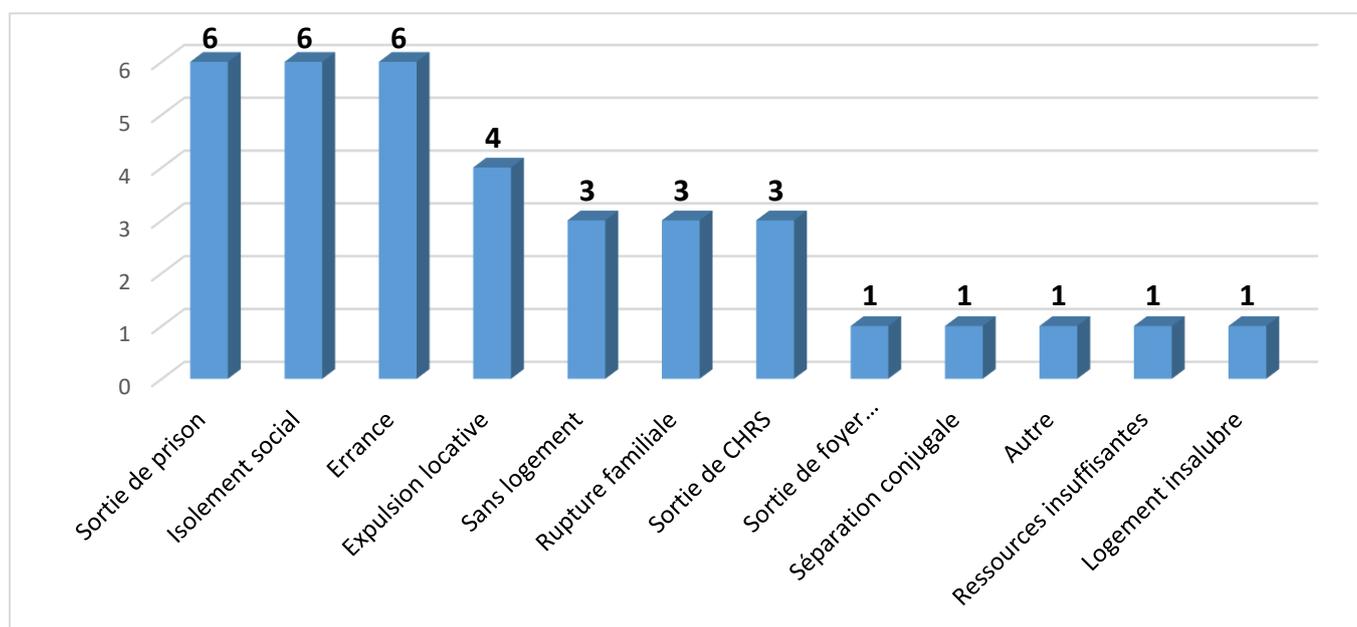


Plus de 50% des demandeurs sont bénéficiaires des minima sociaux. Le logement adapté demandant impérativement une participation financière, les personnes sans ressource sont très peu représentées.

SITUATION RESIDENTIELLE DU MENAGE (au moment de la demande)

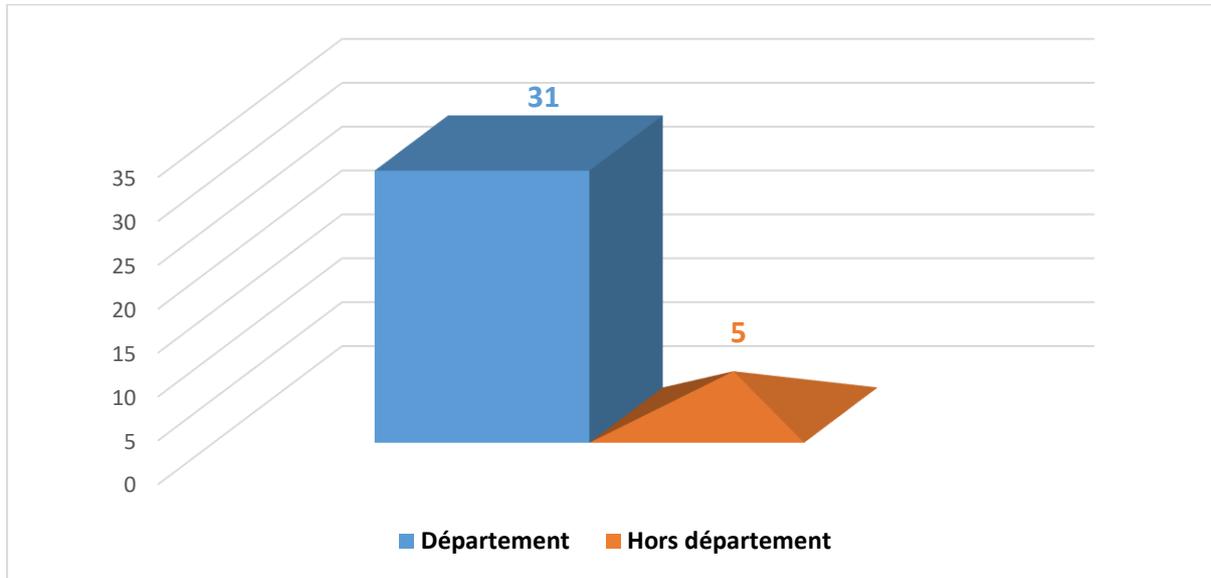


RAISON PRINCIPALE DE LA DEMANDE AU SIAO



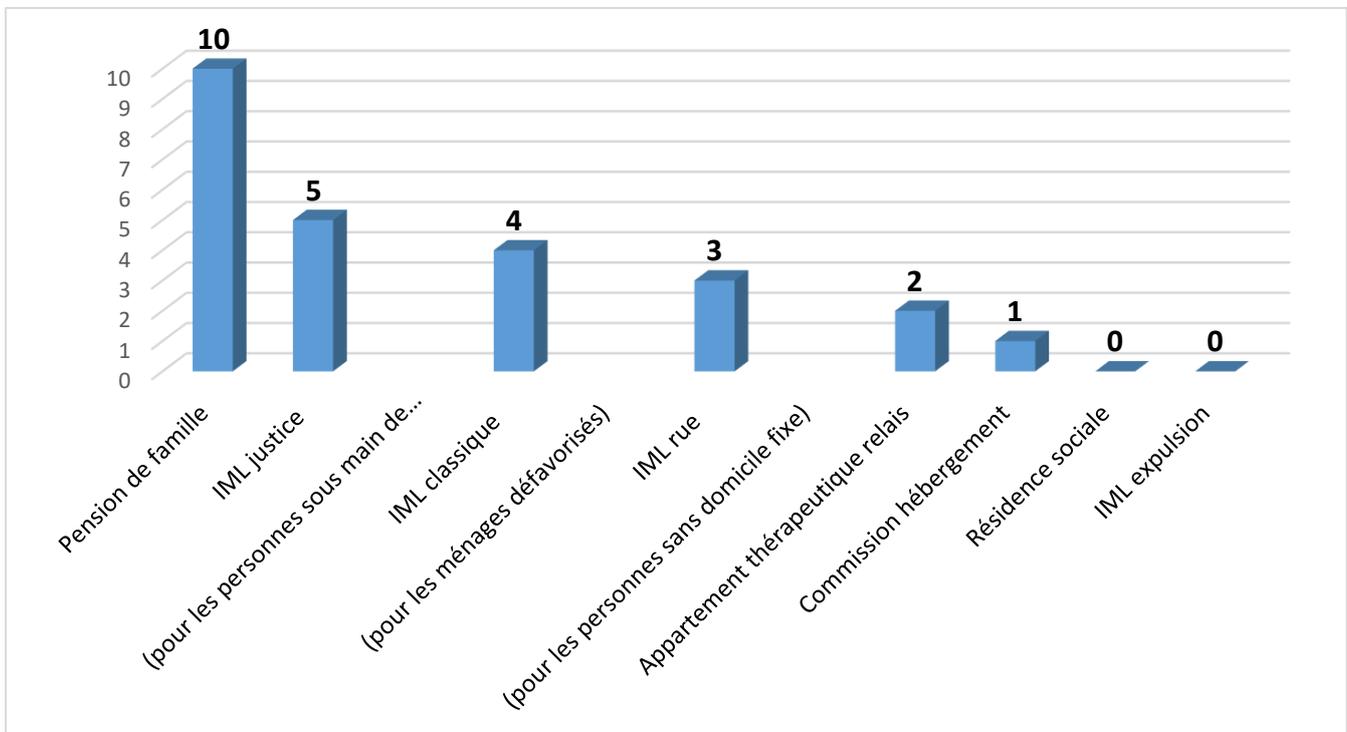
La raison principale de la demande au SIAO, reprend la situation résidentielle, c'est-à-dire le manque de logement personnel provoqué par différentes problématiques (errance, rupture des liens sociaux...).

ORIGINE DE LA DEMANDE



PRECONISATION DE LA COMMISSION SIAO LOGEMENT ADAPTE PAR DISPOSITIF

Total des préconisations effectuées par le SIAO : 25

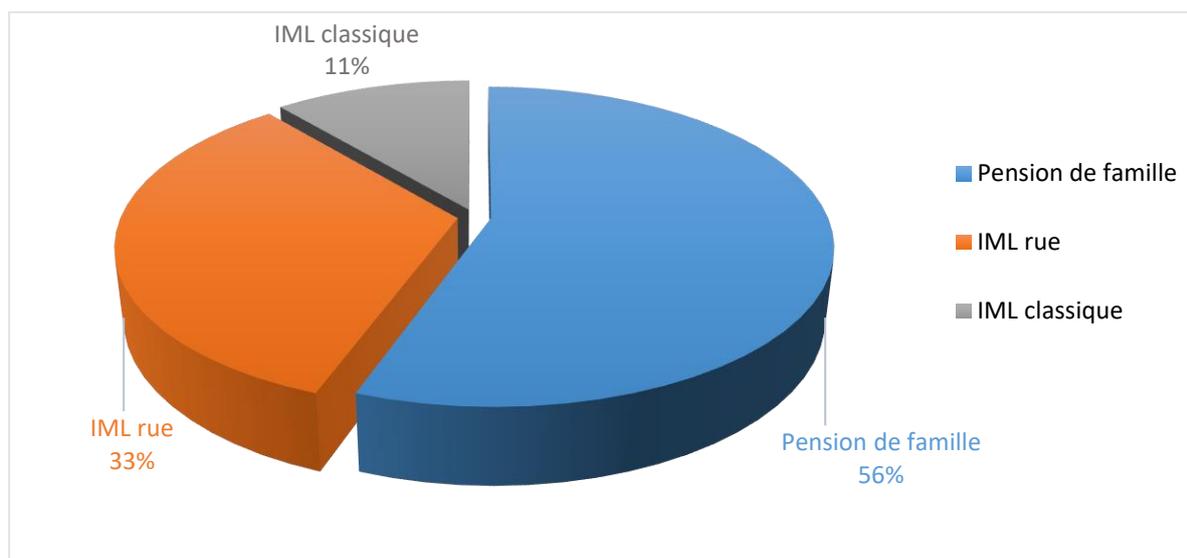


Prescription mesure d'accompagnement type AVDL : 1

A ce jour, les principales orientations se font vers les services de l'IML et des pensions de famille, les deux parcs les plus importants du logement adapté au sein du SIAO.

PRECONISATION AYANT ENTRAINE UNE ATTRIBUTION DE PLACE (en %)

Nombre total des attributions : 9

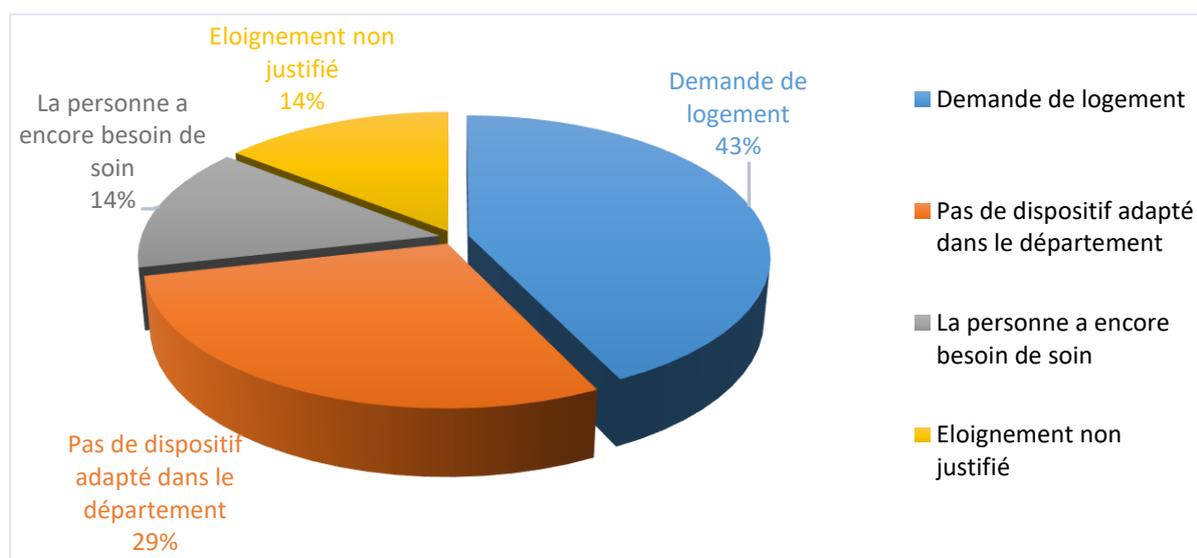


Sur les 25 préconisations, 9 seulement ont débouché sur des attributions pour deux raisons principales : l'attente qu'entraîne la procédure d'admission dans les établissements pressentis, mais aussi et surtout le manque de places disponibles, et donc le placement des demandes sur liste d'attente.

Nombre de demandes toujours en cours au 31 décembre pour lesquelles aucune place n'a été attribuée en 2015 : 17

MOTIF DU REFUS DU SIAO (en %)

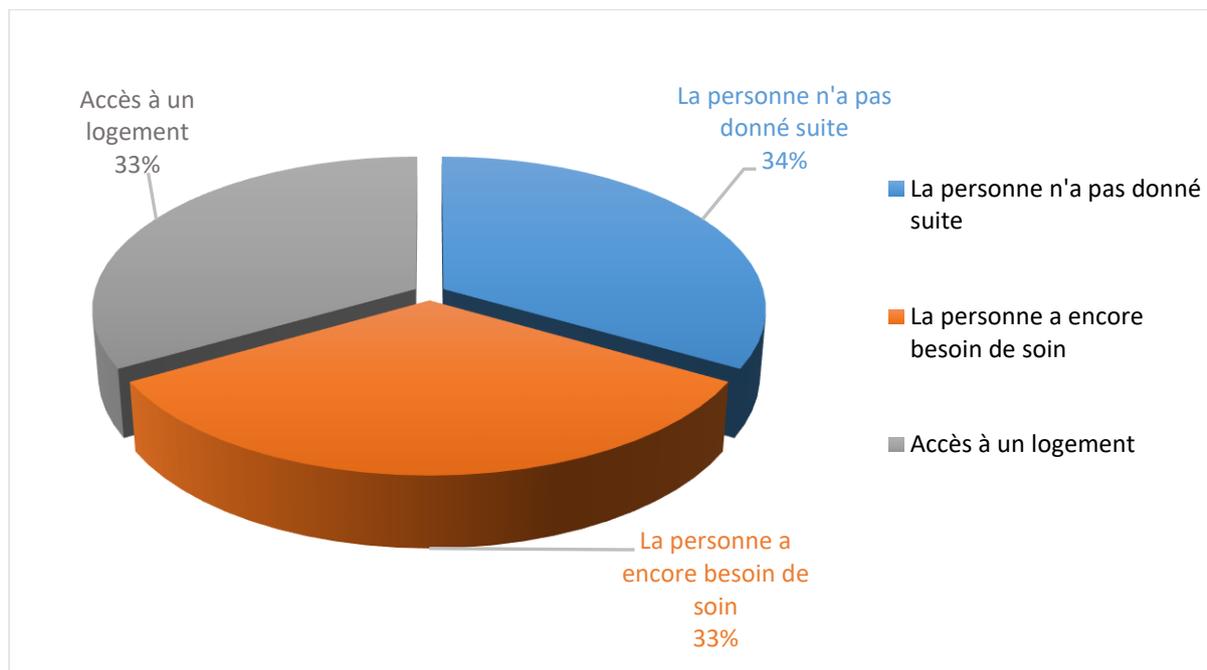
Nombre total de refus du SIAO : 8



Le motif principal des refus porte sur le fait que la personne n'est pas en attente et n'a pas besoin d'un logement adapté, mais d'un logement autonome. Chaque dispositif du logement adapté répond à des obligations qui lui sont propres et ne sont pas toujours compatibles avec les demandes.

MOTIF DE L'ANNULATION DE LA DEMANDE (en %)

Nombre total d'annulation: 3



Les annulations ont été peu nombreuses sur la période de septembre à décembre 2015.

Répartition des décisions de la commission SIAO logement adapté : 70% de préconisations, **22%** de demandes refusées, et **8%** de demandes annulées.

SIAO LOGEMENT

7. SIAO logement

L'objet de la mise en place du volet SIAO logement est d'améliorer la fluidité des parcours des personnes et de viser l'objectif du « logement d'abord ». Le SIAO logement social intervient pour faciliter l'accès au logement pérenne des ménages accueillis dans les structures d'hébergement financés par l'État ou résidant en logement adapté. Le SIAO logement a vocation de permettre :

- Le recensement de la demande de logement social émanant de publics hébergés dans des dispositifs financés par l'État
- La vérification que les personnes concernées disposent d'un numéro d'enregistrement unique
- L'enregistrement de ces informations pour mettre en évidence le parcours des personnes vers le logement

7.1 Commission SIAO logement

Membres : Sont présents la DDCSPP et le SIAO en tant que membres permanents. Lors de situations particulières peuvent être invités les bailleurs sociaux ainsi que le référent social de la personne en attente, afin d'échanger plus en détails sur la demande.

Nombres : 4 commissions en 2015.

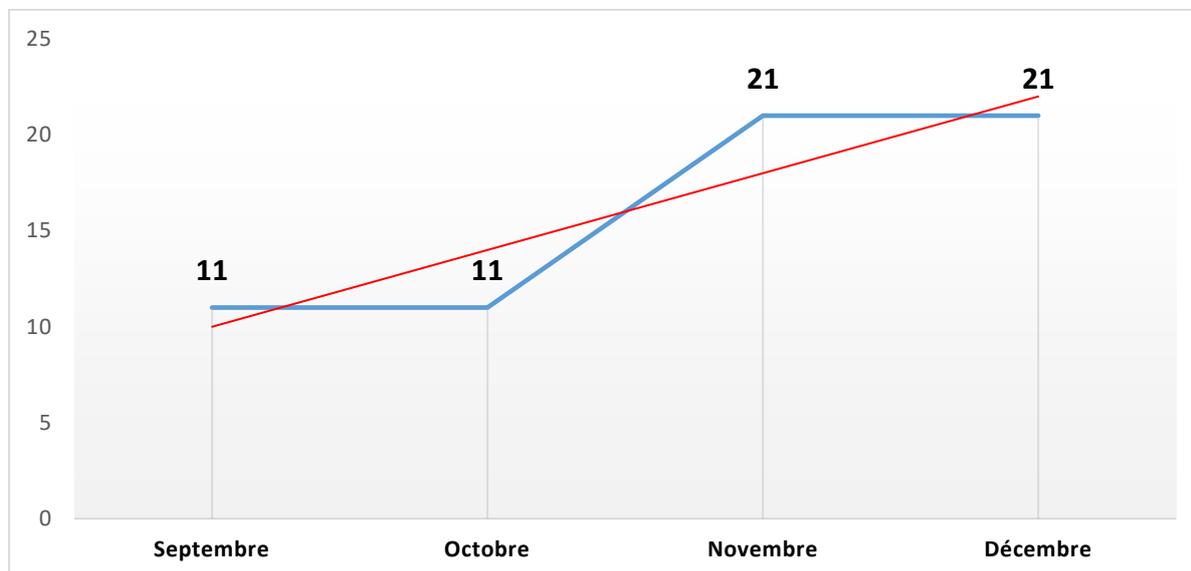
Fonctionnement : Le SIAO centralise le recensement des personnes prêtes à partir en logement autonome (effectué par les équipes de chaque établissement), avec un enregistrement et un numéro unique HLM.

Missions : Les missions sont de centraliser l'ensemble des personnes hébergées ou en logement adapté en attente d'une proposition de logement social dans l'Aude. Le SIAO expose les situations de chaque personne à la DDCSPP afin d'apporter un soutien plus particulier à ces dossiers lors des CAL (Commissions d'Attribution des Logements).

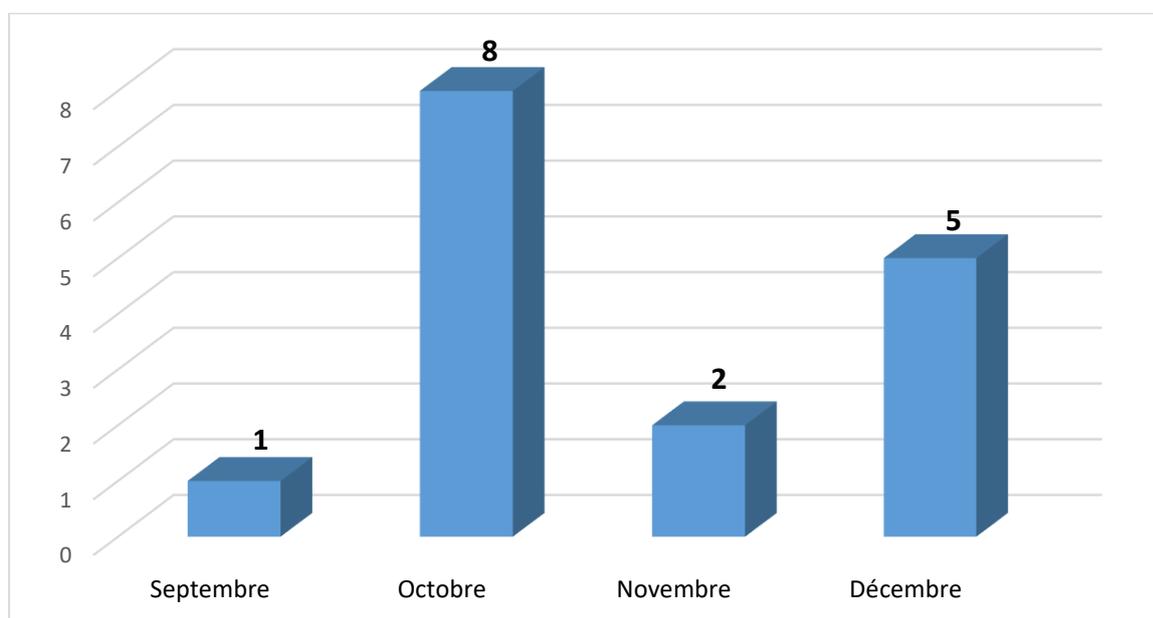
7.2 Données de l'observatoire SIAO logement

64 dossiers ont été étudiés lors des commissions depuis le mois de septembre, représentant 26 ménages différents, soit 57 personnes.

REPARTITION DES DOSSIERS ETUDIES EN COMMISSION PAR MOIS



REPARTITION DES MENAGES AYANT OBTENU UNE ATTRIBUTION HLM RECENSES PAR LE SIAO PAR MOIS



Temps d'attente moyen entre l'inscription sur la liste des organismes HLM et l'attribution d'un logement concernant les dossiers recensés par le SIAO : **environ 6 mois**.

La durée moyenne de séjour en hébergement/logement adapté avant l'entrée dans un logement autonome est de **332 jours** pour les personnes recensées en commission SIAO logement.

Résumé : Sur 26 ménages en attente de logement social, 16 ont bénéficié d'une attribution par un organisme HLM du département, 1 a accédé à un logement du parc privé, 1 souhaite être relogé hors département et 1 n'est pas encore prêt à sortir du dispositif IML. Les ménages qui sont au 31 décembre encore en attente d'une attribution, soit 7, le sont depuis en moyenne 6 mois.

BILAN ET PROJECTIONS SUR 2016

Le SIAO depuis sa restructuration a connu de nombreuses modifications, passant de la gestion de 600 demandes en 2014, à 3218 en 2015, et mutualisant les moyens d'hébergement avec 406 places à ce jour contre 158 en 2014.

Ceci permet pleinement au SIAO de jouer son rôle d'observatoire local, grâce à une meilleure visibilité sur le parcours des personnes, et les possibilités en termes d'accueil sur le territoire.

Cet élargissement des compétences du SIAO permet d'améliorer la fluidité des parcours en assurant des réponses adaptées aux demandes formulées, mais aussi d'avoir un regard sur certains publics pour lesquels il est difficile de trouver des solutions appropriées. Des études quantitatives et qualitatives et des échanges dans ce sens devront se développer dans l'année à venir, afin d'étudier les limites des structures existantes face à des demandes particulières (personnes atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques ; jeunes de moins de 21 ans en rupture avec les services du Conseil départemental, Sortants de prison...). Grâce à ces réflexions partagées entre acteurs sociaux locaux et DDCSPP, il sera intéressant de rechercher des solutions afin de combler parfois ce manque d'adaptation du parc existant.

Depuis l'intégration de nouveaux personnels au sein du SIAO, tout un travail de lien avec les partenaires a été mis en place, particulièrement avec les différents services sociaux, afin de permettre une meilleure connaissance du fonctionnement de chacun et également une meilleure coordination autour de situations partagées. De nombreuses réunions d'information autour du SIAO et ses évolutions ont été programmées depuis la présentation officielle à la préfecture le 8 septembre, afin d'expliquer ce nouveau dispositif aux prescripteurs du département (CMS, CMP, SPIP, services tutélaires, ...). Ces rencontres étaient illustrées de documents tels que la plaquette SIAO11, le référentiel ou encore le formulaire unique de demande, permettant une meilleure visibilité de nos actions.

Le travail de partenariat ne s'est pas limité aux prescripteurs mais aussi avec les intervenants des différents dispositifs ayant intégré le SIAO en tant que structure d'accueil (ADOMA, SOLIHA, ...). De nombreux échanges, toujours accés sur une meilleure prise en charge des publics concernés, sur l'organisation de chacun autour du SIAO, ont été nécessaires afin que tout le monde trouve sa place dans ce nouveau dispositif. Des protocoles de fonctionnement ont été rédigés afin de formaliser les attentes et besoins de tous, et permettre un fonctionnement des plus adapté aux exigences de chacun.

En termes de projection, un changement important pour le SIAO hébergement et logement adapté sera le passage à l'utilisation du logiciel d'Etat SI SIAO. Ceci est programmé courant 2016, avec la nécessité de former les travailleurs sociaux qui interviendront dans ce cadre. Concernant le SIAO urgence-115, cette transition ne sera possible que lorsque SI SIAO permettra l'enregistrement de ses données.

Pour terminer, le SIAO de l'Aude permet une meilleure visibilité dans la prise en charge des personnes sans logement ou risquant de l'être, malgré le fait que les informations collectées dans ce rapport d'activité ont été limitées par une évolution du SIAO en septembre 2015. Les données en termes de logement adapté et de logement seront bien plus précises et reflèteront mieux une réalité de terrain lorsqu'une année entière sera étudiée soit en 2016.

8. Annexes

8.1 Plaquette SIAO

Dispositifs en place :

URGENCE

CHU : Aude Urgence Accueil _ Carcassonne, Limoux, Narbonne

RHJ : FAOL_ Carcassonne, Limoux, Castelnaudary

HUUC : FAOL_ Carcassonne

INSERTION HEBERGEMENT

CHRS :

- Aude Urgence Accueil _ Carcassonne, Limoux, Narbonne

- ADAFF _ Carcassonne, Castelnaudary, Narbonne

CHS : Aude Urgence Accueil _ Carcassonne

INSERTION LOGEMENT ADAPTE

Pension de famille :

- ADAFF _ Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Narbonne

- ADOMA _ Narbonne

Résidence sociale : ADOMA _ Narbonne

InterMédiation Locative (IML):

- SOLIHA _ Carcassonne, Narbonne, Limoux

- ADAFF _ Narbonne

Appartements thérapeutiques relais _ ALT1 :

- AlDea11 _ Carcassonne

- Intermède _ Limoux

SIAO URGENCE :
115 (7j/7) - 24h/24h

SIAO INSERTION :
04.68.10.05.98



Le SIAO dans l'Aude :

PILOTAGE :



La Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), sous l'autorité du Préfet.

GESTIONNAIRES :

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS)



Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles (ADAFF)



Aude Urgence Accueil (AUA)



Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL)
Ligue de l'Enseignement



Le SIAO doit permettre de :

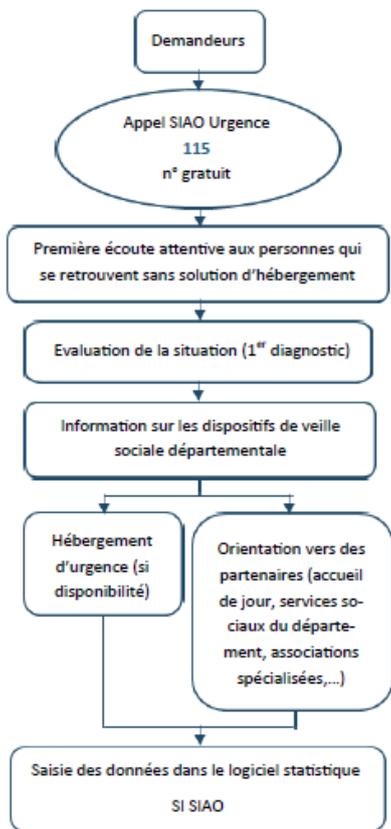
. Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans-abri ou risquant de l'être.

. Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante.

. Coordonner les différents acteurs de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement.

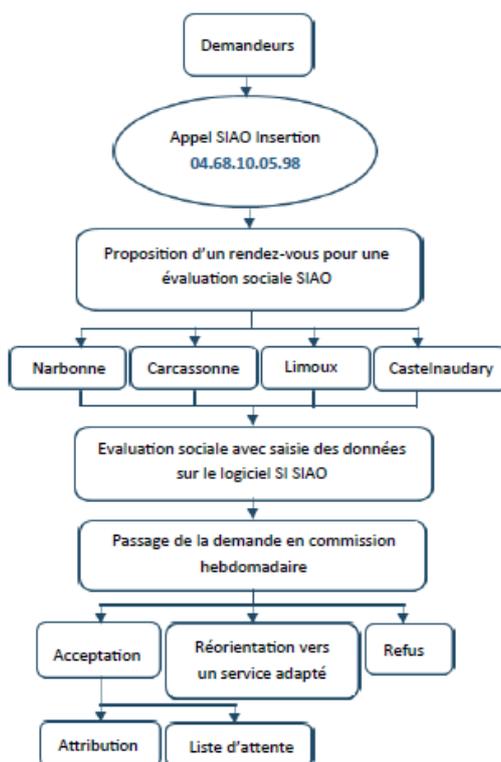
. Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Traitement d'une demande d'hébergement d'urgence : demande de mise à l'abri



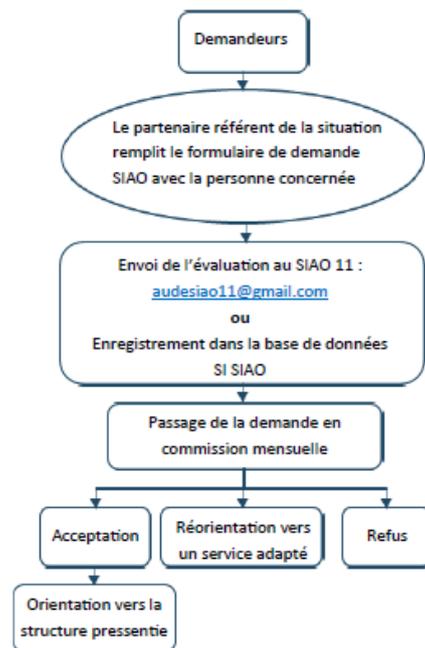
SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Traitement d'une demande d'hébergement d'insertion : CHRS, CHS



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Traitement d'une demande en logement adapté : Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places Insertion CHRS/CHS.

8.2 Formulaire de demande unique

Formulaire de demande unique SIAO 11

Contact du SIAO 11 : 04.68.10.05.98/audesiao11@gmail.com

Date de la demande : Cliquez ici pour entrer une date.

Transmise par : Mail SI SIAO Courrier

Nom(s) du (des) demandeurs :

Contingents :

La candidature est-elle orientée par un réservataire :

Collecteur 1%, Action logement (à préciser) :

Préfecture :

Précisez si le public est reconnu prioritaire au titre du DALO : Oui Non

Précisez si le public est reconnu prioritaire au titre du DAHO : Oui Non

Inscription au contingent préfectoral : Oui Non

PRESCRIPTEUR

Nom du travailleur social :

En qualité de :

Nom de l'organisme de rattachement :

Coordonnées téléphonique :

Adresse rue:

CP :

Commune :

IDENTITE

LE DEMANDEUR

M. Mme

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : Cliquez ici pour entrer une date.

Lieu de naissance :

Nationalité : Choisissez un élément.

Si nationalité hors UE:

Type de titre de séjour : Choisissez un élément.

Autorisation de travail : Choisissez un élément.

Date de fin de validité du titre de séjour : Cliquez ici pour entrer une date.

Préfecture de rattachement :

Situation de famille : Choisissez un élément.

Date de l'évènement : Cliquez ici pour entrer une date.

Si votre situation est en cours de changement, merci de bien vouloir l'indiquer :

LE CONJOINT / CO-DEMANDEUR

M. Mme

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : Cliquez ici pour entrer une date.

Lieu de naissance :

Nationalité : Choisissez un élément.

Si nationalité hors UE :

Type de titre de séjour : Choisissez un élément.

Autorisation de travail : Choisissez un élément.

Date de fin de validité du titre de séjour : Cliquez ici pour entrer une date.

Préfecture de rattachement :

ENFANTS

	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Situation (à charge, droit de visite ou d'hébergement, garde alternée)
1			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.
2			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.
3			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.
4			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.

Enfant à naître (date prévue) : Cliquez ici pour entrer une date.

Présence d'animaux : Oui Non **Si oui, précisez :**

COORDONNEES

Adresse actuelle du demandeur :

N° :

Rue :

Code postal :

Commune :

Compléments d'adresse :

Téléphone domicile ::

Téléphone portable :

E-mail :

Téléphone du conjoint/co-demandeur :

RESSOURCES

Ressources nettes mensuelles de toutes les personnes devant habiter dans le logement

	Le Demandeur (en €/mois)	Le Conjoint (en €/mois)	Autres (en €/mois)
Revenus fiscaux			
Salaires nets mensuels			
Retraite nette mensuelle			
Indemnités Pôle Emploi			
Pension alimentaire reçue			
Allocation Adulte Handicapé (AAH)			
Revenu de solidarité Active (RSA)			
Allocation d'Etudes supérieures			
Allocation de soutien familial			
Autres ressources hors aide au logement (<i>précisez</i>)			
Allocations familiale (<i>hors aide au logement</i>)			
Allocation pour jeune enfant (PAJE)			
Complément familial			
Allocation Retour Emploi (ARE)			
Garantie Jeune			
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)			
Pension d'invalidité			
Montant mensuel des indemnités journalières			
Total mensuel (€)			

SITUATION FINANCIERE		
	Le Demandeur (en €/mois)	Le Conjoint (en €/mois)
Charges fixes mensuelles (précisez)		
Crédits	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez nature et montant:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez nature et montant :
Dettes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez nature et montant:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez nature et montant:
Gestion de la dette (plan d'épurement, surendettement, accompagnement budgétaire,...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez :
Si Banque de France, date du dépôt du dossier	Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer une date.
Mesure d'accompagnement (MASP, MAJ,....)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez :
Autres (précisez)		

SITUATION PROFESSIONNELLE	
Le Demandeur	Le Conjoint
Emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui lequel : Nom et adresse du lieu de travail : Type de contrat : Choisissez un élément. Date de début : Cliquez ici pour entrer une date. Date de fin : Cliquez ici pour entrer une date.	Emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui lequel : Nom et adresse du lieu de travail : Type de contrat : Choisissez un élément. Date de début : Cliquez ici pour entrer une date. Date de fin : Cliquez ici pour entrer une date.
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'inscription : Cliquez ici pour entrer une date.	Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'inscription : Cliquez ici pour entrer une date.
Retraite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Retraite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sans activité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date dernier emploi occupé : Cliquez ici pour entrer une date.	Sans activité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date dernier emploi occupé : Cliquez ici pour entrer une date.
Votre employeur cotise-t-il au 1% logement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre employeur cotise-t-il au 1% logement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

SITUATION PERSONNELLE: Famille/Réseau

Avez-vous de la famille : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas						
Si oui :						
Lien existant						
	Oui	Non	Observations	Téléphone	Visite	Autre
Père	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Sœur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Frère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	

Avez-vous des connaissances proches (amis/voisins...) pouvez-vous préciser :

SITUATION ACTUELLE AU REGARD DU LOGEMENT/ HEBERGEMENT	
Sans logement <input type="checkbox"/> Si oui, <input type="checkbox"/> Occupant de squat <input type="checkbox"/> Abri de fortune <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Hébergement d'urgence <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :
Hébergement chez un tiers <input type="checkbox"/>	Hébergement dans une structure sociale <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :
Hébergement chez de la famille <input type="checkbox"/>	Structure judiciaire <input type="checkbox"/>
Logement autonome <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	Autre <input type="checkbox"/> Précisez :
Précisions éventuelles :	
PARCOURS LOCATIF ANTERIEUR	

<i>(nombre d'années, paiement des loyers,...)</i>		
Période	Type et lieu du logement	Motif du départ
PARCOURS HEBERGEMENT ANTERIEUR		
Période	Type et lieu de l'hébergement	Motif du départ

SUIVIS SOCIAUX		
Suivis sociaux en cours	Choisissez un élément.	<i>Si oui, précisez</i> la structure et le nom du référent:
Suivis sociaux antérieurs	Choisissez un élément.	<i>Si oui, précisez</i> la structure et le nom du référent:

SANTE

	Le Demandeur	Le Conjoint
. Couverture médicale Si oui, laquelle : Régime (CPAM, MSA...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
. Complémentaire santé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Suivi médical en cours Si oui, précisez : <input type="checkbox"/> Médecin généraliste <input type="checkbox"/> Médecin psychiatre <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom du médecin :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom du médecin :
Etat de santé nécessitant un logement adapté	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.

DEMANDE		
<input type="checkbox"/> CHRS	<input type="checkbox"/> CHS	<input type="checkbox"/> IML
<input type="checkbox"/> Pension de famille	<input type="checkbox"/> Appartement thérapeutique	<input type="checkbox"/> Résidence sociale
Zone géographique souhaitait (plusieurs choix sont possibles):		
<input type="checkbox"/> Carcassonne	<input type="checkbox"/> Narbonne	<input type="checkbox"/> Limoux
<input type="checkbox"/> Collectif	<input type="checkbox"/> Regroupé	<input type="checkbox"/> Diffus
<input type="checkbox"/> Castelnaudary		

SITUATION ADMINISTRATIVE	
N° CAF :	
N° de sécurité sociale :	<input type="checkbox"/> CMU <input type="checkbox"/> CMUC <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Démarches administratives en cours :	

COMPETENCES ET DIFFICULTES MOTIVANT LA DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Besoin de lieu et de temps collectifs	Précisez :
<input type="checkbox"/> Besoin d'accompagnement : vie quotidienne/ accompagnement social	Précisez :
<input type="checkbox"/> Besoin de consolidation de la situation financière et administrative	Précisez :
<input type="checkbox"/> Besoin d'une transition avant l'accès au logement	Précisez :
<input type="checkbox"/> Degré d'autonomie dans le quotidien	Précisez :
<input type="checkbox"/> Prise en compte des règles sociales	Précisez :

SYNTHESE DE LA PRECONISATION

EXPRESSION DE LA PERSONNE EN DEMANDE *(facultatif)*

MOTIVATION DE LA DEMANDE

(à remplir par le travailleur social référent)

FICHE MEDICALE

(à remplir uniquement pour une demande d'appartement thérapeutique relais)

8.2 Référentiel SIAO

PRESENTATION DU DISPOSITIF SIAO

En novembre 2009 fut initiée une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La finalité de cette politique publique était de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages. Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes cardinaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'égalité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes

Outil clé de la Refondation, ce nouveau service a pour objet, sous l'autorité du Préfet, de devenir une plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il doit permettre d'éviter les ruptures de prise en charge des usagers et apporter une réponse adaptée et continue en fonction des besoins des demandeurs.

A. LES MISSION DU SIAO

Les missions assignées aux SIAO sont les suivantes :

9. Organiser et centraliser sur le territoire départemental, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être
10. **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comprenant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que cela est possible un accès direct au logement
11. Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel
12. Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs, **pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration**
13. **Participer à la constitution d'observatoires locaux**, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

La loi ALUR de Mars 2014, consacre l'existence des SIAO au plan législatif (ils n'avaient jusqu'alors qu'une existence par circulaire) et leur donne un cadre visant une unité sur les territoires. Cette reconnaissance législative lui donne toute sa légitimité, renforce son effectivité pour qu'il devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. Les missions et le cadre d'intervention du SIAO sont dorénavant inscrits dans le code d'action sociale et des familles. (Art. L345-2 du CASF). La loi ALUR réaffirme le principe d'un SIAO unique par département compétent pour toutes les demandes d'hébergement et pose l'intégration du 115 dans le service.

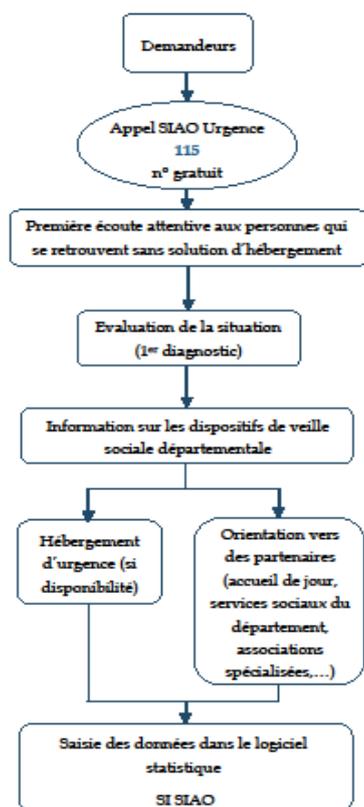
B. FONCTIONNEMENT DU SIAO DANS L'AUDE

Coordonnées : SIAO Urgence 115 (ouvert 24h/24h, 7j/7j)

SIAO Insertion 04.68.10.05.98/ audesiaio11@gmail.com

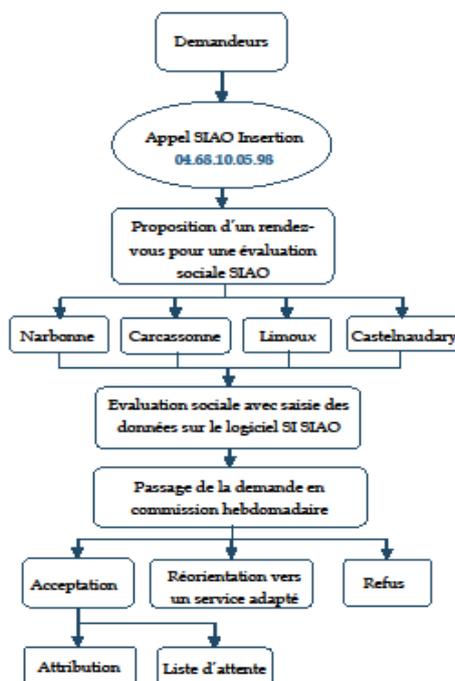
La plateforme d'accueil téléphonique du SIAO Insertion est ouverte du lundi au vendredi 9h00/12h00 – 14h00/17h00, assurée par les membres des équipes éducatives d'Aude Urgence Accueil et de l'ADAFF.

Traitement d'une demande d'hébergement d'urgence : demande de mise à l'abri



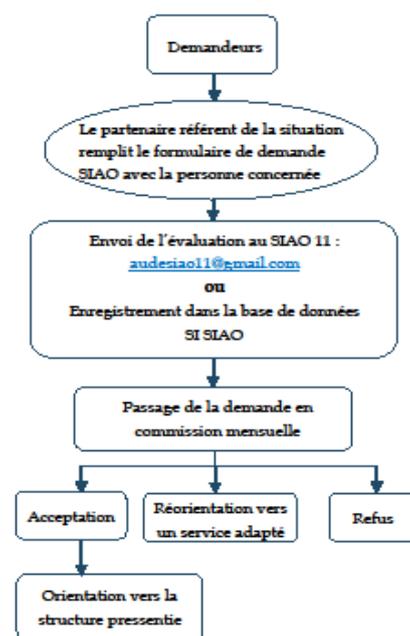
SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Traitement d'une demande d'hébergement d'insertion : CHRS, CHS



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Traitement d'une demande en logement adapté : Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle précisée pour les places Insertion CHRS/CHS.

Permanence des évaluations SIAO :

Carcassonne : Entretien le vendredi de 9h00 à 12h00 à Aude Urgence Accueil

Entretien le vendredi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Narbonne : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil

Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Castelnaudary : Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Limoux : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil

L'évaluation SIAO dure en moyenne une heure (en fonction de la situation).

Cartographie des établissements proposant de l'hébergement/logement adapté dans l'Aude

(Financement Etat)

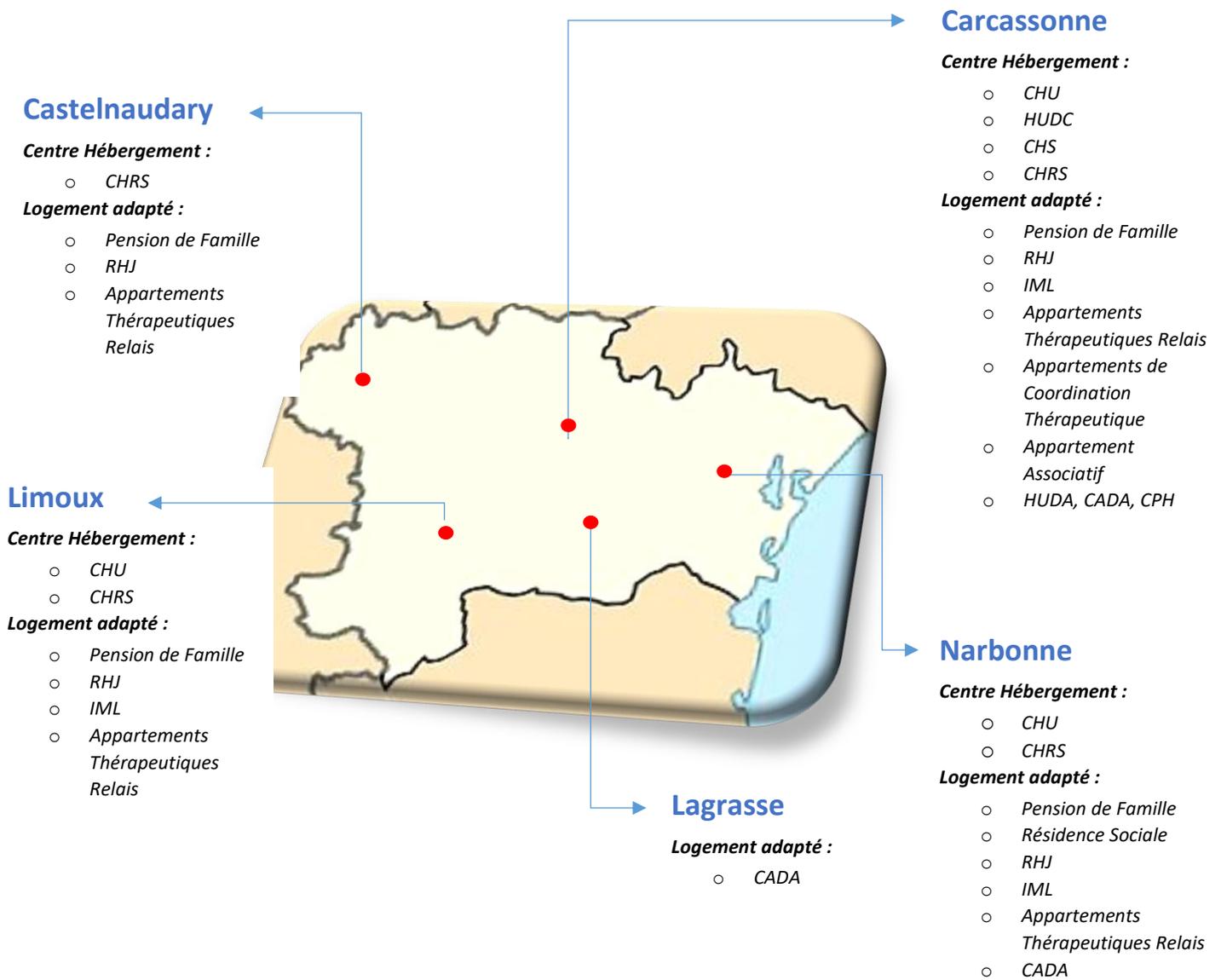


Tableau de recensement des dispositifs dans l'Aude

Dispositifs/ Villes	CARCASSONNE	NARBONNE	LIMOUX	CASTELNAUDARY	LAGRASSE
---------------------	-------------	----------	--------	---------------	----------

Urgences	CHU	AUA	AUA	AUA		
	HUDC	FAOL				
	RHJ	FAOL		FAOL	FAOL	
	Nuitées hôtels	AUA	AUA	AUA	AUA	
CHRS	Collectif	AUA				
	Regroupé	ADAFF	ADAFF		ADAFF	
	Appartement	AUA	AUA	AUA	ADAFF	
ADAFF		ADAFF				
CHS		AUA				
Pension de Famille		ADAFF	ADAFF	ADAFF	ADAFF	
			ADOMA			
Résidence Sociale			ADOMA			
RHJ		FAOL	PEP	FAOL	FAOL	
IML		SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA		
			ADAFF			
CADA		FAOL	FAOL			FAOL
HUDA		FAOL				
CPH		FAOL				
Appartement associatif		USSAP				
Appartements thérapeutiques relais		AIDeA11	AIDeA11	Intermède	Intermède	
Appartements de coordination thérapeutique		Habitat et Soins				

INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE (CHU) ET LES ACCUEILS DE JOUR

Missions CHU : Ces centres sont destinés à apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement. L'hébergement en CHU se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Public : Hommes en situation d'errance, femmes victimes de violences, familles, sortant de prison, d'institution, d'hôpital psychiatrique, jeunes sortant d'institution, sans domicile fixe qui souhaite se mettre à l'abri durant les périodes froides ou en cas de problèmes de santé, demandeurs d'asile déboutés...

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation **en fonction des places disponibles**, sans réservation possible. Le 115 a à sa disposition la possibilité de déclencher des nuitées d'hôtel en cas de situation d'urgence.

Missions de l'accueil de jour : Premier maillon du réseau de resocialisation, son but est d'accueillir, écouter, reconforter, orienter, proposer des services pratiques (collation, douche, machines à laver,...), permettre d'identifier des espaces, de se réappropriier le « sens » de la citoyenneté. L'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, visant à répondre aux besoins élémentaires de la vie et à permettre l'accès aux droits fondamentaux.

AUDE URGENCE ACCUEIL

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

CARCASSONNE

19 place Joseph Poux 11000 CARCASSONNE/ 04.68.47.14.20

Places : Collectif mixte : 4 places (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Appartements CHU demandeurs d'asile : 6 places financées, 1 T3/ 1 T4

Accès aux personnes à mobilité réduite : 2 places (avec aide au franchissement du seuil d'entrée)

Chiens : 2 niches sont mises à disposition

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse André Chénier 11300 LIMOUX/ 04.68.20.41.13

Places : Collectif mixte : 16 places d'urgence (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : toutes les chambres sont adaptées

Chiens : 4 des chambres donnent accès à une niche

Accueil de jour : Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (fermeture les jours fériés sauf en période hivernale). L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, salle télévision, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation...

NARBONNE

Maison de l'Amitié avenue de Gruissan 11100 NARBONNE/ 04.68.90.70.04

Places : Collectif mixte : 20 places CHU (dans des situations exceptionnelles, l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : pas de chambre au rez-de-chaussée

Chiens : chenil de 6 places

Accueil de jour : Les heures d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. L'accueil de jour est composé d'une salle avec des tables et des chaises. Les personnes accueillies ont accès à une bibliothèque, à une laverie et des douches.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation...

HUDC : Hébergement d'Urgence de Droit Commun FAOL – Ligue de l'Enseignement

Localisation : 51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04 68 71 96 00

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 66 places. Appartements en diffus à Trèbes, Carcassonne et Espéraza.
11 logements du studio au T5 en diffus et cohabitation.

Public : Couple et famille sans logement en situation de grande précarité.

Missions de l'HUDC : Ce dispositif est destiné à apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des ménages sans-abri ou brutalement confrontés à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles, sans réservation possible.

PLACES URGENCE RHJ
FAOL – **Ligue de l'Enseignement**

Localisation : RHJ « Jules Verne » 51 avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.25.13.93

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Places : 2 places à Carcassonne

1 place à Castelnaudary

1 place à Limoux

Missions : Ces places d'urgence permettent une mise à l'abri de jeunes sans solution d'hébergement et avec un projet d'insertion professionnel. Le contrat est signé pour une durée d'un mois (renouvelable si la personne est en attente d'attribution d'une place en RHJ). Les personnes accueillies n'ont pas de participation financière à payer durant cette période.

Public : Accueil mixte d'utilisateurs âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d'étudiants). Il est nécessaire que ces jeunes soient dans une dynamique d'insertion professionnelle ou de formation. Ils sont le plus souvent apprentis ou en cours de scolarité, en formation en alternance, demandeur d'emploi, stagiaire, ou en contrat de travail.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence: appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles.

Les orientations sont faites par le 115, et soumises au sein de la RHJ à une évaluation de préadmission. Les accueils sont possibles du lundi au vendredi.

CHRS/CHS

**INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT ET
DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) ET CENTRES
D'HEBERGEMENT ET DE STABILISATION (CHS)**

Missions des CHRS : Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement transitoire ainsi qu'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (hébergement, accès aux droits : citoyenneté, insertion professionnelle, logement, culture...). L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Missions des CHS : Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, parfois à la rue depuis plusieurs années et souvent en rupture avec les structures classiques. Il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se soigner, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Public accueilli : Ce sont des personnes sans hébergement ou mal logées, sans ressources pour la plupart avec des problématiques sociales (demandeur d'emploi, santé, justice, endettement, ...) en rupture ou sans véritable lien social ou familial pour soutien. Le public est mixte, majoritairement isolé, en couple avec ou sans enfant(s), et les demandeurs doivent obligatoirement être majeurs. Ces publics peuvent avoir fait l'objet de maltraitances, présenter des carences (affectives, éducatives,...), des problématiques récurrentes d'alcoolisme et de toxicomanie, de souffrances psychiques, ou plus généralement des difficultés à s'insérer dans la société.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Insertion

Dispositifs des CHRS : Il existe dans l'Aude au moins 3 moyens permettant d'héberger les personnes admises en CHRS selon leur profil (typologie du ménage, autonomie...)

- Le CHRS en collectif : personnes isolées, en couple, sans enfant. Hébergement dans des chambres doubles avec sanitaire, salle d'eau et placards individuels (pour le CHRS de Carcassonne). Les pièces de vie (salon, cuisine) sont en commun, et la prise des repas également. Présence de professionnels 24h/24, 7j/7.
- Le CHRS en regroupé : personnes isolées, en couple avec ou sans enfant. Hébergement en logement équipé, dans un bâtiment dédié aux logements CHRS. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).
- Le CHRS en diffus : personnes isolées, en couple, avec ou sans enfant. Hébergement dans des appartements équipés en ville. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).

AUDE URGENCE ACCUEIL

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Financement : DDCSPP

CARCASSONNE

19 place Joseph Poux 11000 CARCASSONNE/ 04.68.47.14.20

Composition de l'équipe : DEES, DEME, (2 éducateurs référent SIAO), maîtresse de maison, animateurs, surveillants de nuit

Deux places sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec la possibilité d'accueillir 2 chiens.

Places : Collectif : 3 places CHS/ 11 places CHRS

Diffus : 26 places, du studio au T4

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse André Chénier 11300 LIMOUX/ 04.68.20.41.13

Composition de l'équipe : DEES, DEME, maîtresse de maison, agents d'accueil, surveillants de nuit

Places : Diffus : 12 places, du studio au T2

NARBONNE

Maison de l'Amitié avenue de Gruissan 11100 NARBONNE/ 04.68.90.70.04

Composition de l'équipe : DEES, éducateur technique, maîtresse de maison, surveillants de jour et de nuit

Places : Diffus : 7 places, du T2 au T3

ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Présidente : Mme Marie-Christine MUNOZ

CARCASSONNE

272 avenue du Général Leclerc 11000 CARCASSONNE/ 04.68.72.33.88

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Places : Regroupé : 12 places, du studio au T3

Diffus : 18 places, du studio au T4

CASTELNAUDARY

62 Avenue Monseigneur de Langle/ 04.68.23.25.16

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Places : Regroupé : 7 places, du studio au T3

Diffus : 6 places, du studio au T3

NARBONNE

9 Bd Maréchal Joffre/ 04.68.42.14.99

Chef de service : Mme Valérie FONQUERNE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Places : Regroupé : 13 places, du studio au T3

Diffus : 11 places, du studio au T3

LOGEMENT ADAPTE

PENSION DE FAMILLE _ ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Présidente : Mme Marie-Christine MUNOZ

Chef de service : Mme Michèle LAZZARIN

Financements : Convention avec la DDCSPP, convention APL, financement des locataires eux-mêmes avec les loyers

Composition de l'équipe sur chaque site : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Missions des pensions de famille : La pension de famille est un lieu de vie favorisant l'échange et le lien entre les usagers par le biais d'un habitat semi-collectif, permettant de développer l'autonomie de chacun. Les pensions sont constituées de studios et de pièces communes. Des activités de groupe visent à restaurer les liens sociaux entre pairs et vers l'extérieur, 3 sont d'ailleurs obligatoires : la réunion hebdomadaire des résidents, l'atelier cuisine (course, préparation et prise du repas en commun, nettoyage), et l'entretien des parties communes (effectué selon un roulement entre résident).

Le logement est transitoire ou définitif, selon le projet de la personne.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

Public accueilli : Le public est mixte et se compose de personnes majeures isolées au niveau familial/social/affectif, pour certaines atteintes de problèmes pathologiques et/ou d'addiction, bénéficiaires de petits revenus (RSA, AAH, retraite modeste...). Ce sont des personnes stabilisées sur le plan de la santé et au niveau administratif, qui nécessitent peu d'accompagnement éducatif individuel, ou avec un dispositif d'accompagnement social extérieur étayé avant l'entrée (mesure de protection, suivi médical...).

Description : Ce sont des logements ouvrant le droit aux APL « foyer », avec des redevances adaptées à des personnes à faibles revenus. Les personnes locataires peuvent se retrouver dans une pièce commune de détente, avec télévision et une cuisine pour une animation repas une fois par semaine. Les personnes sont accueillies dans des logements équipés d'une kitchenette, salle de bain et placard.

L'établissement se compose également du bureau des travailleurs sociaux, et de la responsable.

CARCASSONNE

Pension de famille 17 quai Riquet 11000 CARCASSONNE/ 04.68.47.83.04

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Diffus : 1 studio/ 1 T3

Total : 20 places

Avec accès pour les personnes à mobilité réduite

CASTELNAUDARY

10 Impasse des Lilas, maison « bel ostal » 11400 Castelnaudary/ 04.68.23.91.29 ou 07.86.09.39.89

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : des T2

Total : 20 places

12 logements avec accès pour les personnes à mobilité réduite

LIMOUX

Pension de famille rue Casimir Lacroux 11300 LIMOUX/ 06.03.05.13.21

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : 1 studio

Total : 20 places

3 logements avec accès pour les personnes à mobilité réduite

NARBONNE

20/22 enclos St Vincent 11100 NARBONNE/ 04.68.42.03.33

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Total : 20 places

PENSION DE FAMILLE _ ADOMA

Pour les deux dispositifs ADOMA, il est indispensable d'être majeur et solvable

La Pension de Famille

32 Rue Francis Marcéro 11100 Narbonne/ 04 68 46 17 03

Responsable : Mme Nadia SAHLAOUI

Composition de l'équipe : 1 agent d'accueil et de service et 1 technicien d'entretien et de maintenance

Financement : Convention avec la DDCSPP, convention APL, financement des locataires eux-mêmes avec les loyers

Nombre de places et description de la pension : 18 logements de 21 à 30 m², en semi-collectif (15 logements pour personnes seules et 3 avec accès pour les personnes à mobilité réduite), soit 21 places au total. Les logements se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC. Les studios sont entièrement meublés. Un service blanchisserie est mise à disposition des locataires deux fois /mois. Les locaux comportent également des espaces collectifs, avec une présence de l'équipe du lundi au vendredi.

La redevance varie entre 407.22 euros et 478.93 euros/mensuelle et comprend : le logement adapté avec loyer et charges comprises et l'accompagnement social. Le logement est transitoire ou définitif, selon le projet de la personne.

Public : Ce sont des personnes en situation d'isolement et de grande exclusion, éprouvant des difficultés à vivre totalement seules mais néanmoins « stabilisées » en capacité à vivre en logement autonome sans grande difficulté : hommes, femmes, couples (sans enfants) :

- public plus ou moins autonome dans la gestion quotidienne avec un soutien ponctuel
- personnes nécessitant un lien régulier avec un référent
- personnes dont le parcours et la situation rendent indispensable un suivi spécifique
- personnes solvables, avec des ressources mensuelles (minima sociaux, AAH, petit salaire...), ne dépassant pas les plafonds P.L.A.I.

Les animaux ne sont pas acceptés au sein de la pension de famille.

Missions : Logement adapté avec un projet éducatif : Accompagnement à l'autonomie, développement de projets, insertion sociale, création de liens, temps d'animation sur la pension et à l'extérieur. Il y a une veille technique le week-end sous forme d'astreintes téléphoniques. La résidence est sécurisée. La pension de famille permet de travailler autour de la stabilisation de la personne, en respectant son projet de vie.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

RESIDENCE SOCIALE _ ADOMA

Résidence sociale Pierre Sépard

39 Av. Pierre Sépard 11100 Narbonne/ 04.68.32.97.18

Responsables : Mme Sandrine DESPOUYS, Mme Raphaële KOWALSKI

Nombre de places et description des locaux : Ancien hôtel réhabilité : 22 logements dont 4 studios de 16m² et 9 de 20m², 7 T1 de 25m² et 2 T1 Bis de 32m². Les logements sont meublés. Ils se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC.

Le résident paie une redevance mensuelle (incluant la totalité des charges : EDF, eau, chauffage, ... et services : blanchisserie et maintenance). Un dépôt de garantie correspondant à un mois de redevance hors charges est exigé à l'entrée. La personne signe un contrat d'un mois à son entrée renouvelable tacitement jusqu'à 24 mois.

Son rôle : Elle constitue un élément complémentaire du parc de logements et d'hébergements, susceptible d'apporter une solution temporaire dans le parcours des personnes en attente d'un logement définitif. Logement tremplin à l'insertion, elle permet aux résidents de démarrer dans la vie active ou se stabiliser après une rupture du lien social.

Public : Les personnes demandeuses doivent obligatoirement être solvables, avoir des ressources mensuelles et être autonomes.

Ce sont essentiellement des salariés précaires, personnes en formation, en contrat jeune, au RSA, avec le projet d'intégrer un logement temporaire dans le but de se stabiliser pour ensuite pouvoir accéder à un logement autonome :

- Jeunes ou adultes isolés avec un projet d'insertion par le travail ou par le biais de l'accès aux soins.
- Couples ou familles monoparentales avec 1 enfant.

Missions : Les résidences sociales se distinguent des logements ordinaires par le fait qu'un gestionnaire, responsable de résidence, assure une gestion locative et une gestion locative sociale telle que définie par la circulaire du 30 mai 2013.

1. La régulation de la vie collective au sein de la résidence : *accueil et intégration des nouveaux résidents, présentation et explicitation du règlement intérieur et du contrat d'occupation, veille et suivi au quotidien, prévention et gestion des incidents. L'intégration d'un nouveau résident implique également de prendre connaissance de la situation de la personne et de dresser un diagnostic de ses besoins et des problématiques rencontrées. Ces actions peuvent être individuelles ou collectives ;*

2. La prévention et la gestion des impayés : *suivi des dossiers d'aide au logement, suivi rapproché des dettes et plan d'apurement, orientation vers les services sociaux ;*

3. La lutte contre l'isolement : *écoute individuelle, actions favorisant le lien social à l'intérieur de la résidence, inscription de la structure dans la vie sociale locale;*

4. La médiation vers les services extérieurs mobilisables pour résoudre les difficultés des résidents : *aide aux démarches administratives et aux procédures d'accès au logement, mise en contact des résidents avec les services extérieurs (éducatifs, sanitaires, sociaux, culturels), et médiation renforcée (aide directe et suivi de situations).*

L'aide à la gestion locative sociale (AGLS), calculée en fonction du nombre de logement, permet à la résidence sociale d'assurer son rôle d'insertion par le logement. **Elle s'articule avec l'accompagnement social mais ne s'y substitue pas**

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté (pour 7 places de la résidence).

Lorsqu'une demande a été reconnue admissible en résidence sociale, la personne (ou son travailleur social) doit enregistrer sa demande sur www.adoma.fr, et communiquer au SIAO son numéro d'inscription (la demande a une durée de validité de 6 mois). Si la demande est retenue par la commission ADOMA, un SMS et/ou un mail sera envoyé automatiquement vers le candidat. Il aura 48H pour se

manifester sinon il sera informé que sa demande ne peut recevoir une suite favorable car son délai de réponse est arrivé à expiration. Pour que son admission soit validée, il devra fournir, lors du rendez-vous, tous les documents attestant de sa situation conformément à la déclaration faite lors de sa demande.

INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

IML _ SOLIHA

Directeur : M. Pierre CASTERAS

Responsable du pôle social : Mme Anissa ESCUR

Financement : DDCSPP

Places : Total : 47 places, logement du studio au T4

2 logements « IML classique » sur Limoux

8 logements « IML classique » sur Carcassonne

22 logements « IML Classique » sur Narbonne

5 logements IML « sortant de prison ou sous-main de justice » sur Carcassonne et Narbonne

10 logements IML « expulsion » répartis sur Carcassonne et Narbonne

Public : Le public est orienté par la commission DALO, la commission SIAO ou les services de justice. Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

Missions : Le logement est loué par SOLIHA et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'intermédiation locative propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). Il vise à leur donner l'autonomie suffisante pour louer, à terme, un logement pérenne facilité par le bail glissant. Les personnes qui ont investi le logement et le quartier, peuvent donc s'y maintenir à la suite de la mesure d'accompagnement en devenant eux même les locataires.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

IML _ ADAFF

Localisation des bureaux : 18 allée du Répudre 11100 NARBONNE

Coordonnées : 07.86.09.25.96

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Composition de l'équipe : éducatrice spécialisée

Financement : DDCSPP _ action inscrite dans le PDALHPD

Places : 5 logements _ du studio au T2 sur la ville de Narbonne

Public : Le public se compose d'homme(s) et de femme(s) isolé(es) ou en couple, sans enfant, avec des ressources, sans domicile fixe nécessitant un accompagnement soutenu.

Missions : Le parc locatif social ne peut répondre seul aux besoins de logements des ménages en difficultés; le programme d'IML, inscrit au plan pauvreté précarité a pour objet de développer une offre nouvelle de logements à partir du parc privé pour des ménages inscrits dans un parcours

d'insertion et pour lesquels il convient de proposer une alternative à l'hébergement et faciliter leur accès au logement de droit commun par un accompagnement adapté.

L'offre de logements sociaux sur l'agglomération Narbonnaise est tendue, des dispositifs existent en matière d'hébergement et de logement adapté mais l'accompagnement et le relogement des personnes sans domicile fixe requiert un accompagnement adapté aux rythmes et étapes singulières dans les parcours et processus d'insertion très variables en fonction des difficultés rencontrées.

Ce dispositif représente une aide aux sans-abri, consistant à louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des personnes en difficulté afin de préparer, favoriser l'accès au logement autonome.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS

ALT 1

AIDeA11

46 rue Pierre Germain 11000 Carcassonne/ 04.68.11.92.92

3 boulevard Maréchal Joffre 111000 Narbonne/ 04.68.42.58.58

Directrice : Mme Marie-Pierre VIRETTO

Co- financement : ARS, DDCSPP (ALT1)

Composition de l'équipe : DEES, psychologue, infirmier, médecin

Places SIAO : 2 logements à Carcassonne _ T1bis et T2

Places : 3 logements en accès direct par l'institution sur Carcassonne et Narbonne

1 logement dédié aux personnes sous-main de justice avec placement extérieur

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalités d'admission places non SIAO : Les personnes en demande sont majoritairement accompagnées par un travailleur social ou suivi dans une structure (postcure, cure, ...). Ceux-ci doivent se mettre en contact avec la structure afin de récupérer un dossier à compléter composé de trois volets : un rapport social, un rapport médical, ainsi qu'une lettre de motivation. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un psychologue, un médecin et un éducateur.

Public : Il se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, sans enfant, rencontrant une problématique d'addiction, vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité sociale et économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation, et qui souhaitent le maintenir.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition d'un hébergement dans le cadre d'un projet de soins, avec une durée maximum de 24 mois. Chaque personne est accompagnée par un éducateur référent. Le suivi est médico-psycho-socio-éducatif et permet pour chaque résident, après consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociale.

Intermède

12 avenue André Chénier 11300 Limoux/04.68.31.05.99

23 avenue du Maréchal Foch 11400 Castelnaudary/ 04.68.94.74.15

Directeur : M. Xavier LE GALL

Co- financement : ARS, DDCSPP (ALT1)

Composition de l'équipe : DEES, psychologues, personnels soignants (médecin, infirmier)

Places SIAO : 2 logements sur Limoux et Castelnaudary _ T2

Places : 10 logements du studio au T3 en accès direct par l'institution à Limoux et Castelnaudary. La durée de prise en charge est de 6 mois reconductible une fois.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalité d'admission places non SIAO : Les personnes en demande doivent rédiger une lettre explicative concernant leurs besoins d'accompagnement et d'hébergement, ainsi que transmettre un rapport

médical à l'attention du médecin. A la suite, un entretien leur est proposé afin de justifier de leur motivation à intégrer ce dispositif.

Public : Le public se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, avec ou sans enfant, célibataire ou en couple, rencontrant une problématique d'addiction, que ce soit vis-à-vis de l'alcool ou de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation et qui souhaitent le maintenir.

Missions : Les appartements thérapeutiques répondent tout d'abord aux problèmes de l'hébergement temporaire des usagers de produits qui veulent rompre avec les milieux, l'errance et les style de vie dans le monde de la drogue. L'hébergement associé à l'accompagnement médico-psycho-social permet une approche clinique et globale des problématiques des personnes accueillies. L'objectif est variable selon les personnes, allant du contrôle de la consommation, à l'aide à l'abstinence, à la consolidation d'un sevrage. Le but est également d'éviter toutes les conséquences en lien avec la consommation de produits : exclusion sociale, marginalisation, perte de logement, augmentation des risques pour la santé... L'appartement thérapeutique va permettre, après la consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociale.

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGEMENT

AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) _ ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Financement : DDCSPP

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Missions : Intervention sur Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary

L'AVDL se compose de 3 types de mesure : Une mesure « diagnostic », Une mesure d'aide au 1er pas dans le logement, Une mesure d'aide au maintien dans le logement, dont le but est de :

- Fluidifier les séjours en CHRS ;

- Favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement ;
- Favoriser le maintien dans le logement, d'un public marginalisé relogé en pension de famille ou en logement ordinaire ;
- Proposer un diagnostic approfondi de la situation de ménages sans logement ou menacé d'expulsion sans proposition de relogement.

Public :

- Personnes sortantes des structures d'hébergement de type CHRS rencontrant de multiples difficultés ;
- Personnes sans domicile orientées par des instances, dispositifs de veille, d'accompagnements et de coordination des situations de personnes sans logement ;
- Personnes fragilisées par des parcours de logement chaotiques relogées en logement ordinaire ou adaptées (résidences sociales, maison relais) et ne relevant pas des dispositifs de droit commun.

Prescripteur : Les commissions de médiation, les services de l'État chargés du relogement et/ou de la gestion du contingent préfectoral ; la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ; Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation.

HORS SIAO

RESIDENCE HABITAT JEUNES _ FAOL – **Ligue de l’Enseignement**

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Financements : CAF pour la prestation socio-éducative à destination des usagers, FONJEP, DDCSPP, ASE

Public : Accueil mixte d’usagers âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d’accueil jusqu’à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d’étudiants). L’équipe remarque une précarité de plus en plus importante chez les jeunes locataires ; 75% vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté. Il est impératif d’avoir une source de revenu et un projet professionnel ou de formation. Les jeunes sont le plus souvent apprentis ou en cour de scolarité, en formation en alternance, demandeur d’emploi, stagiaire, ou en contrat de travail.

Missions : Accueillir des jeunes en cours d’insertion sociale et professionnelle, en offrant une résidence adaptées à leurs besoins. Cela est permis grâce à un habitat diversifié (différent type de logement), des services résidentiels (restauration, laverie, wifi,...), des supports d’animation ainsi qu’un accompagnement socio-éducatif.

Modalité d'admission : Les usagers sont orientés le plus souvent par les partenaires : la MLI, les travailleurs sociaux, les centres de formation. Le site internet des Résidences attirent aussi un public de toute la France.

L'admission est soumise à des ressources et au fait d'être en recherche active de travail ou de formation. Les jeunes remplissent un formulaire de demande, qui est ensuite examiné en commission. Quelques places sont réservées à des jeunes ayant un suivi ASE, ainsi que pour les mineurs isolés étrangers, en difficulté et ayant besoin d'un étayage plus conséquent.

Limoux

FJT Louise Michel, 18 A. Avenue André Chénier 11300 Limoux/ 04.68.74.70.70

Directrice : Mme Eliane JALBEAU

Composition de l'équipe : DEES, veilleurs de nuit, agent d'entretien

Places : 54 places (dont une place urgence)

Carcassonne

RHJ « Jules Verne » 51 avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.25.13.93

RHJ « Condorcet » 41 rue Armagnac 11000 Carcassonne/ 04.68.25.03.88

Directeur : M. Zahir TERKI.

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux (animateurs, CESF,...), veilleurs de nuit

Places : 32 places à la résidence Jules Verne, 40 places à la résidence du Condorcet, soit un total de 72 places (dont 2 places urgence)

Castelnaudary

RHJ «Jean Macé » 70 av. du 8 mai 1945 11400 Castelnaudary/ 04.68.23.65.60

Directrice : Mme Eline FIEVRE

Composition de l'équipe : CESF, DEES, veilleurs de nuit, agent polyvalent de restauration

Places : 60 places (dont 1 place urgence)

Restaurant associatif « Accueil et restauration – Jeunes en insertion » : Cette action s'adresse en priorité aux jeunes inscrits à la MLIDR11, en grande difficulté, isolés et/ou en rupture familiale, dont les ressources sont absentes ou très limitées.

Ouverture du lundi midi ou jeudi midi de 12h à 12h30.

Ce restaurant permet non seulement de subvenir aux besoins alimentaires mais aussi de découvrir une structure en faveur de l'habitat des jeunes. Le jeune peut également être accueilli par du personnel socio-éducatif s'il le désire, en vue d'une demande de logement.

RESIDENCE HABITAT JEUNES DES PEP

8 route de Marcorignan 11100 Narbonne/ 04.68.90.43.99

Responsable de la Résidence : Mme Delphine DELOFFRE

Composition de l'équipe : Agent d'accueil administratif, animateur, agent d'accueil et de sécurité

Financements : Les usagers avec les APL, la CAF, agrément DDCSPP

Missions : Accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle, en offrant une résidence adaptée à leurs besoins. L'équipe accompagne les usagers dans l'appropriation de leur logement, les loisirs, une aide administrative, une aide à la recherche d'emploi et au relogement.

5 places sont conventionnées par l'ASE.

Nombre de places et description des locaux : foyer central de 50 logements du T1 au T3

Total des places : 54

La résidence est sécurisée. Tous les logements sont meublés (lit, table, étagère, chaises), équipés d'une kitchenette (frigo, micro-onde, plaques de cuisson) et d'une salle d'eau (douche, lavabo et WC) ainsi que de placards. Les résidents ont accès à un ensemble de services : espace documentation et information (emploi, logement, santé, loisirs, culture...), ordinateurs, cuisine collective avec un coin repas, salle commune avec espace détente, une laverie....

Durée du séjour : Ponctuellement à la nuitée pour des stagiaires. La durée moyenne du séjour est de 6 mois, elle est déterminé en fonction du projet du jeune et ne peut excéder 24 mois.

Public : le public est mixte, âgé de 18 à 26 ans. Les locataires sont en emploi : CDD, CDI, intérim, étudiants : scolaire (fac de Droit, école d'infirmier...) apprentis, bénéficiaire de la garantie jeune, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA...

Orientation et modalités d'admission : Les futurs locataires peuvent se rendre d'eux même à la Résidence et solliciter un rendez-vous, d'autres sont orientés par des partenaires sociaux, d'autres encore via le blog de la résidence. L'utilisateur remplit un formulaire directement sur place ou via le blog. Le dossier passe ensuite en commission interne composée du Directeur adjoint des PEP, du Chef de Service du Service d'Accueil des Jeunes Majeurs, et de la responsable de la Résidence Jeune. La commission a lieu tous les 15 jours.

DISPOSITIF D'HEBERGEMENT POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

FAOL – Ligue de l'Enseignement

1. Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA)

Localisation : 51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.71.96.00

Financement : DDSCPP

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : Environ 60 places. Appartements en cohabitation. Les logements vont du studio au T5

Public : Demandeurs d'asile : demandes d'asile classiques en attente d'une entrée en CADA et procédures prioritaires (en rapport avec la liste des « pays sûrs »), cette dernière catégorie est traitée en premier dans le but de désengorger le dispositif.

Le public est constitué de personnes isolées et de familles.

Les personnes accueillies ont droit à l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente) : 343 Euros/mois par adulte.

Missions : Hébergement d'urgence (1 er pallier avant le CADA) et ouverture des droits, soutien à la procédure de demande d'asile.

Modalité d'admission : Orientation faite par l'OFII (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration).

2. Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)

Carcassonne

51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.71.09.93

Directrice : Mme Danièle LARROQUE

Financement : DDCSPP

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 40 places en diffus, correspondant à 9 logements du T3 au T5.

Mode d'hébergement en diffus dans les quartiers de La Conte, cité Saint-Jacques, au Viguiers

Public : Les personnes sont accueillies en CADA le temps de leur procédure de demande d'asile. Les résidents sont de toutes origines, avec des typologies de ménages diverses (en famille, isolé...).

Missions du CADA : Accueil et hébergement, suivi administratif, aide au dossier de demande d'asile, suivi santé, animation, scolarisation des enfants, gestion de la sortie du centre.

Modalité d'admission : Les admissions en CADA sont décidées au niveau régional par l'OFII.

Narbonne

14 Boulevard Gambetta/ 04 68 71 09 93

Directrice : Mme Danièle LARROQUE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 40 places en diffus, correspondant à 8 logement du T3 au T5

Lagrasse

Le clos d'Orbieu 11200 Lagrasse/ 04.68.43.17.19

Directeur : M. Denis VAYA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 50 places _ du studio au T3

3. Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Localisation : 51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.71.19.82

Financement : DDSCPP

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 30 places correspondant à 6 logements dans les quartiers Saint-Jacques, le Viguiier.

Public :_Les familles ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Ces personnes sont éligibles au droit commun, excepté le droit de vote (RSA, prestations familiale,...).

Missions : Prise en charge sur une durée moyenne de 6 mois renouvelable par la DDCSPP. Les personnes sont accompagnées dans l'ensemble de leurs démarches d'insertion (administratif, professionnel, logement...).

Modalité d'admission : Orientation par l'OFFI National en fonction des places disponibles sur le territoire.

APPARTEMENT ASSOCIATIF _ USSAP

Coordinateur des établissements médico-sociaux de l'USSAP : M. Daniel FAIL

Financements : APL + loyer

Composition de l'équipe : TESF, rapport privilégié avec l'hôpital USSAP et les services ambulatoires

Places : 4 places en regroupé. Chaque personne bénéficie de sa chambre personnelle et les pièces principales sont en commun.

Modalité d'admission : Les personnes sont orientées par le personnel médical des équipes de l'USSAP. Chaque candidature est étudiée au sein de l'institution par le coordinateur de l'appartement associatif. Il n'y a pas de limite de durée dans la prise en charge en appartement associatif.

Public : Les personnes accueillies sont connues de l'USSAP et ont un suivi soin lié à des troubles psychiques. Les personnes doivent avoir des ressources (AAH, petits revenus...) et avoir un degré d'adaptation et d'autonomie suffisant pour permettre la vie en collectivité (le travailleur social est présent sur le logement 2 fois à la semaine).

Missions : Ce type de logement permet d'anticiper les problématiques liées à l'isolement en logement autonome (arrêt du traitement, rupture avec l'extérieur...), et donc éviter les hospitalisations récurrentes.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT)

Habitat et Soins

61 rue de Genévriers 11000 CARCASSONNE/ 04.68.72.02.71/ fax : 04.68.25.36.15/

Mail : act.carcassonne@groupe-sos.org

Directeur : M. Gilles LAFFON

Financement : Assurance maladie

Composition de l'équipe : Educateurs, AMP, infirmiers, médecin coordinateur, assistant administratif

Places : 14 places avec des hébergements en diffus individuels ou en collocations (2 personnes) dans la ville de Carcassonne.

Modalité d'admission : Les principaux prescripteurs sont les services sociaux des hôpitaux, mais toute personne peut faire une demande d'ACT sans travailleur social.

Un dossier d'admission comportant une lettre évoquant le projet de la personne, doit être rempli et un dossier médical complet doit être fourni. Une rencontre de préadmission est ensuite organisée au sein de l'établissement ou grâce à un entretien téléphonique. A la suite, une commission hebdomadaire se réunit afin d'évaluer la recevabilité de la demande, le médecin statue sur le volet médical et les éducateurs sur l'insertion sociale. Quand une place se libère, les demandes du département sont prioritaires en fonction de leur ancienneté, sauf quand une demande « urgente » est envoyée d'un autre département.

Public : Les ACT s'adressent à des personnes atteintes de pathologies chroniques et invalidantes (type : VIH, cancer, hépatite C, trouble psychique...), en situation de rupture sociale et/ou familiale. Ils accueillent des adultes hommes et femmes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant.

Missions : La mission est d'héberger des personnes en situation de fragilité psycho-sociale, atteintes de pathologies chroniques. L'équipe pluridisciplinaire permet un travail régulier avec les personnes accueillies tant dans le soin, que dans les démarches sociales et d'insertion (particulièrement dans la recherche d'activités et d'un logement).

SIGLES

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACT	Appartement de Coordinatrice Thérapeutique
ADAFF	Association Départementale d'Aude aux Femmes et Familles
AGLS	Aide à la Gestion Locative Sociale
AIDeA	Accueil Info Drogue et Addiction
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMP	Aide Médico-Psychologique
APL	Aide Pour le Logement
ARS	Agence régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
AUA	Aude Urgence Accueil
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS	Centre d'Hébergement et de Stabilisation
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence

CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DEES	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
DEME	Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
DNA	Dispositif National d'Accueil
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
FAOL	Fédération Audoise des Œuvres Laïques
FONJEP	Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HUDA	Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile
HUDC	Hébergement d'Urgence de Droit Commun
IML	Inter Médiation Locative
MLI	Mission Locale d'Insertion
OFII	Office Français de l'Immigration et l'Intégration
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
RHJ	Résidence Habitat Jeunes
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SI SIAO	Service Informatique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
TESF	Technicien en Economie Sociale et Familiale
USSAP	Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées

8.4 Carte SIAO



SIAO 11
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Afin de prendre connaissance de la décision SIAO et maintenir votre demande, merci de nous contacter après chaque commission.

- ⇒ **Commission Hébergement**: tous les jeudis après-midi,
- ⇒ **Commission Logement Adapté**: tous les 2èmes lundis du mois.

04.68.10.05.98
audesiao11@gmail.com

8.5 Réponses types

8.5.1 Accusé de réception

SIAO DE L'AUDE

✉: audesiao11@gmail.com

☎: 04.68.10.05.98



Carcassonne, le ...

Objet : Accusé de réception demande SIAO

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception du dossier de Mme/M. ..., reçu par mail en date du XXX 2016.

Le dossier passera en commission SIAO ..., le XXX 2016.

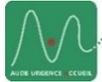
Nous vous tiendrons informé des suites données à cette demande dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que cette demande est valable durant un délai de X semaines/mois renouvelable en appelant le SIAO après chaque Commission SIAO ... ou par retour de mail.

Passé ce délai, sans ré-actualisation, la demande sera automatiquement annulée.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre disponibilité pour toutes informations complémentaires.

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11



8.5.2 Notification d'orientation

SIAO DE L'AUDE

✉: audesiao11@gmail.com

☎: 04.68.10.05.98



Carcassonne, le ...

Objet : Notification d'orientation SIAO

Madame, Monsieur,

La demande SIAO que vous nous avez faite parvenir par mail le XXX 2016 pour Mme/M. ..., a fait l'objet d'une orientation en Commission SIAO ... qui aura lieu le XXX prochain.

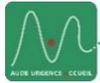
Nous vous tiendrons informé des suites données à cette demande dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que cette demande est valable durant un délai de X semaines/mois et renouvelable en appelant le SIAO après chaque Commission SIAO ... ou par retour de mail.

Passé ce délai, sans ré-actualisation, la demande sera automatiquement annulée.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre disponibilité pour toutes informations complémentaires.

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11



8.5.3 Notification sur liste d'attente

SIAO DE L'AUDE

✉: audesiao11@gmail.com

☎: 04.68.10.05.98



Carcassonne, le ...

Objet : Notification d'attente SIAO

Madame, Monsieur,

La demande SIAO que vous nous avez faite parvenir le XXX 2016 pour Mme/M. ... est passée en Commission SIAO ... le XXX 2016.

Votre demande est actuellement sur liste d'attente en TYPE DE DISPOSITIF - STRUCTURE, faute de place disponible.

Nous vous rappelons que cette demande est valable durant un délai de X mois/semaines et renouvelable en appelant le SIAO après chaque Commission SIAO ... ou par retour de mail.

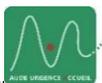
Passé ce délai, sans ré-actualisation, la demande sera automatiquement annulée.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre disponibilité pour toutes informations complémentaires.

Secrétariat SIAO 11

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11

8.5.4 Notification d'attribution



SIAO DE L'AUDE

✉: audesiao11@gmail.com

☎: 04.68.10.05.98



Carcassonne, le ...

Objet : Notification d'attribution SIAO

Madame, Monsieur,

La demande SIAO que vous nous avez faite parvenir le XXX 2016 pour Mme/M. ...est passée en Commission SIAO ... le XXX 2016.

Nous vous rappelons que votre dossier est traité grâce à un système informatique conforme aux droits des personnes, et aux exigences de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**.

Suite à la commission SIAO ..., la demande de Mme/M. ... a fait l'objet d'une attribution:

- Attribution : TYPE DE PLACE - STRUCTURE

Vous souhaitant bonne réception.

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11



8.5.5 Notification de refus

SIAO DE L'AUDE

✉: audesiao11@gmail.com

☎: 04.68.10.05.98



Carcassonne, le ...

Objet : Notification de refus de demande SIAO

Madame, Monsieur,

La demande SIAO ... que vous nous avez faite parvenir le XXX 2016 pour **Mme/M.** ... est passée en Commission SIAO ... le XXX 2016.

Sachez que l'orientation de Mme/M. ... a reçu une réponse négative de la part du SIAO de l'Aude, en effet, MOTIF DU REFUS.

Vous souhaitant bonne réception.

Secrétariat SIAO 11

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11

